This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06825129 1

ZHFC

1. Transubstantiation.

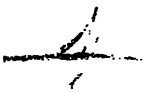

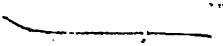

PRÉSENCE
CORPORELLE
DE L'HOMME.

PRÉSENCE CORPORELLE *DE L'HOMME* EN PLUSIEURS LIEUX,

PROUVÉE POSSIBLE

Par les principes de la bonne Philoſophie :

LETTRES,

Où, relevant le défi d'un Journaliſte Hollandois, on diſſipe toute ombre de contradiction entre les merveilles du Dogme Catholique de l'Euchariſtie & les notions de la ſaine Philoſophie.

Par l'Auteur des LETTRES A UN AMERICAIN.

Poſteritas intellectum gratuletur, quod antè vetuſtas non intellectum gratulabatur. Vinc. Lyr.

A PARIS,

Chez ROZET, Libraire, rue S. Séverin, au coin de la rue Zacharie, à la Roſe d'or.

M. DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

ASTOR LIBRARY

AVERTISSEMENT.

L'Impreſſion de cet Ouvrage a été retardée par la mort de l'Auteur, (Monſieur l'Abbé LE LARGE DE LIGNAC,) déja connu par pluſieurs autres & ſur-tout par ſes *Lettres à un Américain.* Il donne dans celui-ci, une nouvelle preuve de ſon zèle pour la Religion, & nous ſouhaiterions bien pouvoir y joindre un Tableau fidèle de ſes vertus : mais ſa vie ne nous eſt pas aſſez particuliérement connue. Nous ſavons néanmoins (& n'eſt-ce pas aſſés pour ſa gloire ? Ne ſeroit-il

pas à déſirer qu'on pût faire l
même éloge de tous nos Auteurs ?
nous ſavons qu'il a vécu en pra-
tiquant les devoirs de ſa Religion
& qu'il eſt mort en écrivant pou
la défendre. On verra dans ce
Ouvrage, qu'il travailloit à un plu
conſidérable, pour confondre le
ennemis de la Révélation, & dé
tromper les adverſaires de l'Egli
Catholique ; c'eſt ſpécialement
l'inſtruction de ces derniers qu
peut ſervir l'Ouvrage que nous don
nons aujourd'hui au Public, & qu
l'Auteur a diviſé en ſix Lettre
adreſſées à un Journaliſte Hollan
dois. L'on y trouvera un ſyſtêm
qui peut-être paroîtra extraordi
naire. Les Eſprits-forts de notr
ſiécle ne l'approuveront pas ſan

doute, parce qu'ils ne veulent que rire de nos Myſtères ; mais qu'ils examinent s'il ne s'accorde pas mieux avec la raiſon & les Loix de la véritable Phyſique, que toutes ces ſubtiles productions de la nouvelle Philoſophie, qui ſont ſi fort de leur goût. C'eſt une nouvelle découverte dans la Phyſique & la Métaphyſique. Ne voudroient-ils pas la connoître ? ou en combattroient-ils la vérité, parce qu'en l'admettant il faudroit dans un point eſſentiel de notre Religion, ceſſer de nous attribuer cette prétendue imbécillité, qui nous laiſſe croire des choſes impoſſibles & contradictoires ?

Si quelque perſonne zèlée pour la Religion, étoit tentée de blâ-

mer qu'on eût fait un ſyſtême Philoſophique ſur un Myſtère qu'il ne faudroit dans la louable ſimplicité de la foi, que croire & adorer ; qu'elle faſſe attention aux motifs qui ont déterminé l'Auteur & aux précautions qu'il a ſagement priſes, & on a lieu de croire qu'elle accordera des éloges à ſon entrepriſe.

Ce n'eſt point la foi du Myſtère de l'Euchariſtie, ou la réalité du prodige qu'il ſoumet à un examen Philoſophique, mais la maniére dont Dieu peut opérer ce même prodige ſelon des Loix, qui ne ſoient point au-deſſus de notre raiſon. Il n'entreprend que de prouver aux Réformés qu'il n'eſt pas impoſſible ni contradictoire, qu'il

même corps ſoit en même-temps en pluſieurs lieux. C'eſt détruire un des principaux prétextes, qui empêchent les Calviniſtes de penſer ſur l'Euchariſtie comme les Catholiques. Cependant comme ce n'eſt pas ſur des preuves Philoſophiques, que doit être fondée la foi d'un Chrétien, M. l'Abbé DE LIGNAC commence par en donner de théologiques ; mais comme il a lieu de craindre qu'on n'examine point aſſez ces dernieres preuves, il emploie ſa premiere Lettre à montrer aux Prétendus Réformés, l'obligation où eſt chaque particulier de leur Communion, d'examiner ſcrupuleuſement les dogmes de ſa Religion, à moins qu'il ne veuille s'en tenir toujours à une foi proviſion-

nelle, ou plutôt à une véritable incertitude, & ne pouvoir jamais ſe rendre à ſoi-même ce conſolant témoignage, que ce qu'on croit eſt ſûrement ce qu'on doit croire.

Dans ſa ſeconde Lettre, notre Auteur met ſous les yeux le tableau de la tradition, & ce n'eſt qu'après avoir fait parler preſque tous les Ecrivains & tous les Peres des premiers ſiécles de l'Egliſe, qu'il hazarde ſes propres idées. Par cette ſage précaution, il prépare l'eſprit de ſes Lecteurs à rejetter ſon ſyſtême, s'il ne leur paroiſſoit pas s'accorder avec la Foi des Apôtres & de leurs Diſciples. Nous oſons aſſurer que ce ſyſtême ne peut nuire à la vérité; & nous eſpérons qu'après l'avoir lû avec une ſérieu

réflexion, les Réformés, ou ces eſprits qui cherchent à ſubtiliſer ſur ce qu'il ne faudroit que croire, n'auront plus à oppoſer une prétendue impoſſibilité, dès qu'il s'agira du Sacrement de l'Euchariſtie.

Dans ſa troiſiéme Lettre, l'Auteur expoſe & corrige à quelques égards, un ſentiment déja connu de M. Nieuwentit, ſur la Réſurrection.

Dans ſa quatriéme Lettre, il adapte ce même ſentiment à ſon ſujet; mais avec des changemens & des additions qui n'anoncent pas un Métaphyſicien moins profond & moins éclairé que M. Nieuwentit.

Ces deux Lettres (la troiſiéme

& la quatriéme) ſont remplies d'exactes obſervations Phyſiques, & d'excellents raiſonnemens Métaphyſiques, non ſeulement ſur ce qui vient directement à l'objet de l'Auteur ; mais encore par occaſion ſur d'autres points intéreſſans, comme ſur les Polypes & divers inſectes, contre l'exiſtence & la prétendue opération des Molécules organiques vivantes, &c. Tout enfin eſt digne de la curioſité du Lecteur. Si tout ne paroît pas d'abord avoir la clarté qu'on déſireroit, que l'on faſſe attention, que l'eſprit ne ſaiſit pas aiſément les idées nouvelles qu'on lui préſente. Pour entrer toujours dans le ſens de notre Auteur, il faut ſe prêter avec une application par-

ticuliere à ſes ſuppoſitions, & le ſuivre dans ſes raiſonnemens quelquefois abſtraits. Par ce moyen on le trouvera aſſurément beaucoup plus clair qu'on ne l'eût eſpéré, & l'on n'appercevra guères dans ſon ſyſtême d'autre obſcurité, que celle dont on ne peut abſolument dégager les ſujets Métaphyſiques, qui ne ſont point ſuſceptibles de démonſtration.

Un autre Ouvrage cité par notre Auteur, qu'il avoit compoſé ſous le titre de l'*Analiſe des Senſations*, & qui n'eſt pas encore imprimé, eût prêté de nouvelles lumiéres à ſon ſyſtême. Ils devoient ſervir tous deux à l'exécution d'un Ouvrage plus important encore, dont ils auroient été comme l'introduc-

tion ou les préliminaires. Cet Ouvrage important étoit l'exécution du plan de M. Paſqual, que l'Auteur avoit commencé à développer, & auquel il travailloit depuis longtemps, ainſi qu'il l'annonce lui-même dans ſa derniére Lettre à un Américain. Le Libraire fera de nouveaux efforts pour ſe procurer ces Ouvrages, qui doivent être entiérement achevés, & les mettre au jour, ſi le Public ſemble les déſirer, & qu'il approuve les ſoins qu'il a pris pour lui donner celui-ci.

Nous croyons qu'on doit voir avec plaiſir les écrits d'un Métaphyſicien, qui n'emploie ſa plume qu'à la défenſe de ſa Religion. Il eſt tant de prétendus Philoſophes, qui par les ſubtilités d'une tortueuſe

Métaphyſique, nous éloignent de la vérité, qu'on doit être bien aiſe d'y être conduit ſans détours par la même voie. On admire le génie créateur de ces Philoſophes, & c'eſt ſans doute tout ce qu'ils attendent de nous. Prétendroient-ils à notre amour? Eh peut-on aimer des perſonnes qui abuſent du ſacré nom de la Vérité, pour tromper les eſprits, &, trop ſouvent, corrompre les cœurs? Pour toucher par ſes écrits les belles ames, il faut ſe montrer fidéle à ſes devoirs, dont le premier eſt ſans doute le reſpect & l'amour de la Religion. Avec quelle complaiſance donc ne verra-t-on pas cette reſpectueuſe circonſpection, & ces ſages détours dont uſe notre

Auteur dans ſes Lettres cinquiéme & ſixiéme, pour faire l'application de ſon ſyſtême au redoutable Myſtère de nos Autels. C'eſt un eſprit hardi, s'il ne s'agit que de pénétrer les ſecrets de la nature, & ſonder les profonds abyſmes de la Métaphyſique; timide dès qu'il faut parler de ce qu'il doit adorer. Louable timidité! Bel exemple pour les Philoſophes de nos jours!

Tant de reſpect pour les choſes ſaintes, annonce des vertus dont le détail ſeroit ſans doute bien agréable & bien édifiant; mais nous ſommes réduits à ne pouvoir mettre ici de l'hiſtoire de notre Auteur, que de ces choſes qui ne ſont intéreſſantes, que parce qu'el-

les regardent un homme vertueux & un religieux Ecrivain.

JOSEPH-ADRIEN LE LARGE DE LIGNAC, étoit de Poitiers, fils de *Pierre-Honoré le Large de Lignac*, & de Dame *Charlote d'Herbouville*; il fit ſes premieres études à Paris; ſa Réthorique & ſa Philoſophie à Poitiers : il étudia la Théologie dans le Séminaire de la même Ville. En 1732, étant déja Prêtre, il entra dans la Congrégation de l'Oratoire. Il enſeigna la Théologie au Séminaire de Mâcon, & enſuite au Collége du Mans. Il fut Supérieur à Nantes. Nous ignorons en quel temps il quitta cette Congrégation.

En 1752, il fit un voyage en Italie, & l'on peut voir dans ſa

derniere Lettre à un Américain, une idée curieuſe quoiqu'abrégée des objets intéreſſans qu'il s'étoit propoſés dans ce voyage, dont l'étude particuliere des Phénomenes du Veſuve, étoit le principal. Il auroit été à déſirer que l'Auteur eut pû donner une relation de ce voyage, qui ne pouvoit être que très-intéreſſante par les obſervations ſavantes qu'il avoit faites ſur pluſieurs points de l'Hiſtoire Naturelle, & ſur différentes choſes relatives à la Religion & aux Mœurs. Il en avoit le deſſein; mais la grande application qu'il apportoit à ſon Ouvrage ſur M. Paſqual l'en a détourné, & ſa mort nous en a entiérement privé. Il eut de grandes liaiſons à Rome avec les Car-

dinaux d'Argenvilliers, d'Yorck & Paſſionei. Ce dernier ſur-tout qui l'avoit obligé à prendre un appartement dans ſon Palais, l'honoroit d'une intime confiance, & d'une amitié très-vive. Le défunt Pape, dont la mémoire ſera toujours chere aux gens de Lettres, l'accueillit avec cette bonté & cette familiarité qui lui étoient ordinaires envers les Savans. Il daigna l'entretenir pluſieurs fois, & l'encouragea dans ſes travaux utiles à la Religion & à l'étendue de nos connoiſſances. A ſon retour à Turin, le Cardinal des Lances lui témoigna pareillement des bontés ſingulieres, l'entretint fréquemment, & fut toujours depuis en commerce de Lettres avec lui, ainſi que le Cardinal

Paſſionei. Il eſt mort à Paris *au* mois de Juin 1762, après avoir ſatisfait aux devoirs de la Religion, dont il avoit ſi bien défendu les Myſtères.

Voici les ouvrages qu'on connoît de lui.

Mémoires pour l'Hiſtoire des Araignées, 1748. *in*-12.

Lettres à un Américain, ſur l'Hiſtoire Naturelle de M. de Buffon, & ſur le Traité des Animaux de M. l'Abbé de Condillac. 9 *vol. in*-12.

Perſonne n'ignore le ſuccès prodigieux de ces Lettres. Elles ſont imprimées chez *Duchêne Libraire, rue Saint Jacques*, & on en trouvera auſſi des exemplaires chez *Rozet Libraire, rue Saint Séverin*, qui débite le préſent Ouvrage.

moignage du Sens intime. 2 *vol.* *in*-12.

émens de Métaphyſique, tirés de l'expérience. 2 *vol.* *in*-12.

amen ſérieux & comique du livre de l'Eſprit. 2 *vol.* *in*-8°.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit intitulé *Préſence Corporelle de l'Homme en pluſieurs lieux, prouvée poſſible par les principes de la ſaine Philoſophie.* L'hypothèſe qui y eſt modeſtement préſentée, m'a parû ingénieuſe, & accompagnée de réflexions utiles. A Paris ce 14 Mai 1762 ;

DUPUY.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : à nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT : Notre amé BENOIST ROZET, Libraire à , Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un ouvrage qui a pour titre : *Préſence Corporelle de l'Homme en pluſieurs lieux, prouvée poſſible par les principes de la bonne Philoſophie*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires : A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes d'imprimer ledit Ouvrage, autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs-Libraires, & autres Perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre

obéiſſance ; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui auroit droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Préſentes ſeront enrégiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; Que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier, & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele ſous le contre-ſcel deſd. Préſentes ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; & qu'avant de les expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE LAMOIGNON, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique ; un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit ſieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le ſieur BERRYER ; le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir led. Expoſant & ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'éxécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion ; & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir

DONNÉ à Paris, le neuviéme jour du mois de Juin; l'an de grace mil ſept cent ſoixante-deux, & de notre Régne le quarante-ſeptiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

LEBEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XV. de la Chambre Royale & Syndicale des Imprimeurs-Libraires de Paris, N°. 449. fol. 306. conformément au Reglement de 1723. A Paris ce 22 Juin 1762.

BAUCHE, *Adjoint.*

PRÉSENCE

PRÉSENCE CORPORELLE
DE L'HOMME
EN PLUSIEURS LIEUX,
PROUVÉE POSSIBLE,
Par les principes de la bonne Philoſophie.

LETTRES,

Où, relevant le défi d'un Journaliſte Hollandois, * on diſſipe toute ombre de contradiction entre les merveilles du Dogme Catholique de l'Euchariſtie & les notions de la ſaine Philoſophie.

* *Le célébre Boullier.*

PREMIERE LETTRE.

On expoſe le défi, & l'on balance les motifs de l'accepter ou de le refuſer.

25 JANVIER 1761.

JE n'ai ſçû, Monſieur, qu'au mois de Février de l'année derniere, que je vous devois des remercîmens pour la maniére obligeante dont vous rendites compte de mes Lettres à un

Américain en 1754. Le procédé étoit d'autant plus noble, & d'autant plus flateur, que mon ouvrage avoit été oublié univerſellement dans tous les Journaux. Agréez je vous ſupplie le tribut de ma vive reconnoiſſance. Il vous eſt dû, & tôt ou tard il faut s'acquitter de ſes dettes.

Vous prétendez, Monſieur, qu'il me reſte de plus à remplir un engagement que j'ai contracté avec le Public, à l'occaſion d'un dénouement propoſé par Mr. Néedham, touchant le Dogme de la Tranſſubſtantiation. Etoit-il bien formel, cet engagement? Souffrez que je vous remette ſous les yeux le texte même dont vous vous autoriſez; il eſt extrait de la douziéme Lettre à un Américain; & vous jugerez s'il eſt tourné de maniere à me lier vis-à-vis du Public.

» Il eſt, diſois-je, plus facile qu'on
» ne penſe de tirer, même des notions
Pp. 75. 76. » du corps humain, certains principes
» qui démontreroient que le dogme de
» la Tranſſubſtantiation n'eſt point un
» dogme ſtupide, comme oſe l'avancer
» un ſavant, dont je plaindrai toujours
» la défection malheureuſe. Une hypo-
» théſe qui expliqueroit phyſiquement

» tout ce qui paroît dans la Tranſſub-
» ſtantiation de plus incompatible avec
» la notion des Corps, pourroit bien
» ne pas rendre le plan ſur lequel le
» Tout-Puiſſant a formé l'Euchariſtie;
» mais elle ne démontrera pas moins
» l'inconſéquence des raiſons dont s'eſt
» appuyé ce Savant infortuné. (Le P.
» Courrayer.) Par cette hypothèſe on
» ne préſenteroit pas d'une main ſacri-
» lége le flambeau au myſtére ; on ne
» prétendroit pas même l'expliquer ;
» mais on prouveroit que ſi l'homme
» peut lier les connoiſſances qu'il a de
» la nature avec le dogme révélé, l'Au-
» teur Souverain de la Phyſique a dans
» la partie immenſe de la Phyſique &
» de la Métaphyſique, qu'il ne lui a pas
» plû de nous révéler, bien d'autres
» moyens d'effectuer ce qu'il prononce.
» C'en eſt aſſez pour juſtifier la créance
» de l'Egliſe contre les imputations du
» nouveau traducteur de Frà Paolo, &
» pour conſerver la ſimplicité de la foi.
» *Je pourrai dans la ſuite, ſi l'occaſion*
» *s'en préſente*, vous développer l'hypo-
» thèſe dont je viens de vous parler.

Vous ne voyez pas certainement, Monſieur, dans ce texte, l'engagement

formel que vous me preſſez de remplir. Il eſt conditionel, il n'eſt adreſſé qu'à mon ami; & même la maniére dont je me ſuis énoncé me ménage la liberté de me refuſer aux circonſtances qui pourroient ſe préſenter.

Cependant, vous me preſſez, Monſieur, avec les termes les plus vifs. » Ce n'eſt plus ſimplement, dites-» vous, avec ſon correſpondant d'A-» mérique, c'eſt avec le Public qu'il a » pris des engagemens, en le mettant » en poſſeſſion de ces Lettres. On ne » le quittera pas aiſément des magnifi-» ques eſpérances qu'il donne, eſpé-» rances d'autant plus flateuſes, qu'on » ne les auroit jamais attendues d'un » homme auſſi verſé que lui dans la » bonne maniére de philoſopher. En » effet, une hypothèſe qui expliqueroit » phyſiquement tout ce qui paroît dans » la Tranſſubſtantiation d'incompatible » avec la notion des Corps, ſera le » plus curieux des phénomenes. C'eſt » un préſent digne de la plus vive im-» patience du Public. Que l'Anonyme » ne la laiſſe donc pas languir. Plus l'en-» trepriſe eſt difficile, plus tous ceux » qui s'y ſont engagés juſqu'ici, y ont

» miſérablement échoué, & plus il y » aura pour lui de gloire à la mettre » a fin. »

Votre ſemonce, Monſieur, eſt également polie & flateuſe. Cependant je vous avouerai ingénuement que la gloire d'avoir fourni une carriére, où de grands eſprits ſe ſont perdus, ne me flatteroit qu'autant que je me ſerois rendu utile; qu'autant que le Public profiteroit de mes travaux. Je regarde comme très-honorable le défi que vous me préſentez, c'eſt une preuve que vous me jugez digne d'entrer en lice avec vous, Monſieur. Cet honneur me donnera-t-il le droit de récriminer, & de vous provoquer à mon tour ſur les principes de votre réforme, qui me paroiſſent plus incompatibles avec l'Evangile, que le dogme de l'Euchariſtie ne vous paroît contradictoire avec la notion du corps humain; je le préſume de votre équité. Vous me permettez donc dans le cours du petit commerce que je lie avec vous, de ſaiſir toutes les occaſions de vous mettre ſur la défenſive, vous, Monſieur, & votre Egliſe. Les loix d'un combat, joignent toujours la défenſe à l'attaque. Ce n'eſt pas aſſez pour un cham-

pion de parer des coups, il faut qu'il en porte. Ne regardez-donc pas, Monſieur, comme des digreſſions les licences que je prendrai à cet égard; car, je vous en avertis, je ne m'en épargnerai pas. Y auroit-il quelqu'utilité à répondre à votre défi? Rendrois-je quelque ſervice à mon Egliſe? En rendrois-je aux Proteſtans? C'eſt une diſcuſſion préliminaire que vous voudrez bien me permettre de traiter ſous vos yeux. C'eſt l'objet de la premiere Lettre que j'ai l'honneur de vous adreſſer.

De notre côté, la tâche que vous me propoſez, fût-elle bien remplie, me paroît aſſez inutile. Nous n'avons pas beſoin de ſçavoir le *quomodo* d'un objet de la révélation, pour le recevoir. Je dis plus même; ce ſeroit altérer, ou perdre la Foi parmi nous, que d'appuyer en partie, ou en total la créance d'un dogme catholique. ſur la maniere dont on en conçoit la poſſibilité. Je l'ai dit ailleurs; Dieu nous propoſe ſes myſtéres, comme le Géomètre apprend à des gens de pratique des théorêmes, pour aſſurer leurs opérations en leur épargnant la démonſtration qu'ils ſont incapables de ſaiſir. Nous ſommes des pra-

ticiens très-ſtupides aux yeux du Créateur. Cette ſeule maxime répond à tous les ſophiſmes que les incrédules oppoſent aux dogmes du Chriſtianiſme. Vous même, Monſieur, vous n'en employeriez pas d'autres, pour défendre les Myſtères que vos auteurs ont retenus des inſtructions qu'ils avoient reçues dans notre Égliſe, qui fut leur mere ; comme elle eſt la nôtre.

De votre côté, Monſieur, ou chacun eſt pour lui-même revêtu de l'infaillibilité que les Catholiques reconnoiſſent dans le corps des Paſteurs, & qui vous paroît un fanatiſme de leur part ; chez vous, où chaque particulier ſe croit chargé, comme un arbitre ſouverain, de choiſir dans les Livres ſacrés, les textes qui lui paroiſſent clairs, pour fixer ſes dogmes & ſe faire un ſymbole ; il ſembleroit que, ſi toute contradiction étoit évanouie entre le plus réel des paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie, & les notions du corps perſonel à l'homme, pluſieurs d'entre vous ſe croiroient obligés de prendre à la lettre les paroles de l'Homme-Dieu, comme elles ont été entendues de toute l'Egliſe ancienne. Mais on a beau apprendre au

Peuple à ſecouer le joug de toute autorité ; il en ſent la néceſſité, & il la fait réſider dans ceux-là même qui lui apprennent à ne reconnoître d'infaillibité que dans ſon propre diſcernement. Ainſi, dans l'exacte vérité, le commun des Proteſtans adopte la doctrine de ſon Egliſe par l'effet naturel de l'éducation, ils liſent l'Écriture comme on leur a appris à la lire. On leur a dit que ces paroles, *ceci eſt mon Corps*, ne pouvant ſignifier l'impoſſible, doivent être entendues, comme ſi J. C. eût dit : prenez ceci pour mon Corps ; en recevant ce pain vous recevrez non réellement, mais ſpirituellement mon Corps, fût-il à pluſieurs millons de lieues de vous. Le Luthérien a appris à lire autrement ce Texte ſi court, *ceci eſt mon Corps*. Il lit : dans ceci eſt mon Corps, pourvû que vous le mettiez dans la bouche. Il eſt clair que dans ces deux Communions ſi différentes en ce point, le fond du Myſtère Euchariſtique, eſt l'interprétation contradictoire des Auteurs qui les ont fondées. Et cela eſt ſi vrai, que ſi l'on demande pourquoi tous les Calviniſtes excluent de l'Euchariſtie la préſence réelle du Corps du Seigneur, &

pourquoi tous les Luthériens s'y renferment, on n'en peut rendre d'autre raiſon, ſinon que les premiers ont tous appris à lire comme Calvin ; & tous les Luthériens comme Luther. La diverſité d'opinion dans ces deux Communions, doit donc être rapportée uniquement à la différence d'Education. Et malheureuſement les effets de la pure crédulité naturelle à l'égard des opinions religieuſes, ont toute la fermeté du don de Dieu que nous appellons la Foi.

Cependant, quelle confiance ne pourrois-je pas prendre dans la conſtitution eſſentielle à la réforme. Un Proteſtant ne peut, comme un Catholique, ſe faire un point de conſcience de ſoumettre au doute méthodique, la Doctrine que ſon Egliſe lui a enſeignée. En ſe donnant toute liberté à cet égard, il agiroit conſéquemment aux principes de votre réforme. Vos Egliſes ne ſont que les nourrices des Enfans régénérés, & acquis par le Baptême à l'ancienne Egliſe. Elles conviennent qu'elles ne donnent aux Enfans qu'une éducation proviſionnelle, juſqu'à-ce qu'ils ſoient en état de ſe fixer par eux-mêmes. Elles n'ont pas plus d'autorité ſur eux, que

nos Nourrices ne doivent s'en arroger ſur les Enfans de condition qu'on leur confie. Votre *Boſſuet*, je parle de votre éloquent Saurin, a reconnu publiquement & de bonne foi cette vérité ; il veut qu'on ne fixe les Enfans que ſur le Dogme de l'exiſtence de Dieu, & qu'on leur apprenne le Cathéchiſme de ſon Egliſe, comme des articles dont ils doivent meubler leur mémoire, juſqu'à-ce qu'ils ſoient aſſez inſtruits ; juſqu'à-ce que leur raiſonnement ſoit aſſez formé, pour s'aſſurer de la vérité ou de la fauſſeté des dogmes qu'on leur a enſeignés. Maxime légitime & forcée dans la réforme ; maxime qui prouve que votre Egliſe eſt ſtérile, qu'elle ne donne point d'Enfans au Pere Céleſte ; point de co-héritiers à J. C. point de Chrétiens en un mot. Car appelleriez-vous, Monſieur, appelleriez-vous des Chrétiens des Enfans de quatorze ans, qui ne croiroient pas en J. C. qui n'auroient point de foi en la médiation, qui ſuſpendroient leur jugement ſur la divinité des Ecritures.

Un des vôtres, M. Jean-Jacques Rouſſeau, recommande la pratique de cette maxime dans le roman bizarre & intereſſant qu'il vient de nous donner,

Sa nouvelle Eloïſe ſupprime le Cathéchiſme dans l'éducation de ſes Enfans. Elle ne leur dit pas un mot de J. C. & prend toute ſorte de précautions pour empêcher qu'on ne leur en parle. C'eſt outrer la maxime, me direz-vous, Monſieur ; & moi je penſe que c'eſt en faire l'uſage le plus religieux qu'on en puiſſe tirer. Car n'eſt-ce pas inſulter le Sauveur du Monde, que de le propoſer aux Enfans, comme une Divinité équivoque ? La nouvelle Eloïſe, cette Philoſophe prophane, va bien plus loin. Elle leur donne en mourant un ſingulier exemple de déſintéreſſement ſur les mérites du Médiateur. Elle croiroit dans ce moment critique donner un mauvais exemple à ſes Enfans, ſi elle prononçoit dévant eux ce nom, *ſans lequel il n'eſt point de ſalut.* Elle ſe confie orgueilleuſement dans ſes œuvres, & prévient avec une audace intrépide le jugement du Très-Haut. Cette femme vertueuſe, corrompue dans ſa jeuneſſe au point de propoſer à ſon ſéducteur le moyen honteux de forcer l'autorité paternelle, meurt ſans remords & ſans donner aucun ſigne de confiance que ſes ſouillures ayent été purifiées par le

ſang de l'Agneau. Elle rejette le Miniſtère ſtérile de ſon Paſteur; & ſon Paſteur n'oſe hazarder devant elle un mot de l'Evêque de nos Ames. Oh! Dieu! ſi c'eſt bien pour la mort de Socrate, eſt-ce bien remplir les dernieres obligations du Chriſtianiſme?

Permettez-moi, Monſieur, de vous épancher mon cœur; & de vous communiquer toute l'horreur dont j'ai été frappé à la lecture de cette mort romaneſque. Au reſte, je ne vous impute point, Monſieur, ni à votre Egliſe des excès ſemblables à ceux que le Philoſophe de Genêve, propoſe pour le modele d'une mort héroïque: Car en ſuppoſant, ce qui paroît conſtant dans le roman, que Julie, comme les autres femmes Proteſtantes, n'a jamais diſcuté les dogmes dont elle a été imbue dans ſon enfance, & qu'elle s'en eſt tenue toute ſa vie à la foi proviſionnelle qui eſt parmi vous, celle des ſimples, & des perſonnes non lettrées, elle eût dû en ſe conformant à l'eſprit de la réforme, implorer au moins conditionnellement la miſéricorde de Dieu; elle eût dû addreſſer à J. C. cette Priere: Si vous êtes le Fils de Dieu, & le Médiateur

des Hommes, imputez-moi les mérites de votre Paſſion, afin que j'obtienne le pardon du crime que j'ai commis en violant les Loix de la pudeur, en me révoltant contre l'autorité paternelle, en ſubſtituant l'ignominie à la ſainteté de l'union conjugale.

Elle étoit très-certaine d'avoir employé criminellement une partie du tems d'épreuve que la Providence lui avoit deſtiné, pour mériter l'éternelle félicité. Elle ignoroit parfaitement, ſi l'immobilité du bien être dans l'Eternité n'eſt pas attachée à la fidélité conſtante & non interrompue, dans l'obſervance exacte de la Loi durant cette vie; elle ignoroit ſi, détourner à des uſages contraires à cette Loi, quelque portion de ce tems d'épreuve, ce n'eſt pas mépriſer une ſi grande récompenſe, ce n'eſt pas y renoncer; elle ignoroit encore ſi la Souveraine Juſtice veut pardonner un tel mépris, & accorder au repentir ce qui n'eſt dû qu'à titre de grace à l'innocence conſtante. Enfin elle ne pouvoit apprendre que de la révélation à quel titre le repentir ſincére pouvoit être élevé au mérite de l'innocence. Ainſi, quoique dans les principes de ſon Egliſe, elle

n'adoptât la révélation que proviſionnellement ; elle devoit en conſéquence de ces mêmes principes, la conſidérer comme ſon unique reſſource au terrible paſſage du Tems à l'Eternité.

Mais M. Rouſſeau n'a pû ouvrir ces grandes vues à ſon Héroïne, parce qu'il ne connoît pas quel eſt l'uſage du tems dans cette vie. S'il eût été fixé ſur ce point eſſentiel, ſe fût-il tant intrigué pour faire une très-foible réponſe à la diſſertation de ſon Saint Preux, en faveur du ſuicide ? s'en ſeroit-il tenu à lui inſinuer que la perte d'une maîtreſſe ne vaut pas la peine de ſe tuer. N'eût-il pas poſé le vrai principe de l'impiété du ſuicide, en ſoutenant qu'abréger par ſon propre fait, le tems d'épreuve deſtiné à nous faire mériter un bonheur éternellement inaltérable ; c'eſt décider que le prix propoſé ne vaut pas la courſe, ou qu'on a aſſez fait pour mériter un bonheur qui ſeroit une grace, fût-il acquis par un million d'années d'innocence conſtante : c'eſt enfin uſurper ſur la Souveraineté de Dieu, en fixant ſoi-même l'époque pour ſe mettre en poſſeſſion du bonheur éternel. C'eſt ordonner au

Souverain Juge de ſe contenter de ce que nous avons fait. Et du côté d'un Pécheur exécrable, tel qu'étoit Saint Preux qui avoit violé tous les droits de l'hoſpitalité, de l'amitié, de la confiance ; qui avoit tourné les ſoins de l'éducation en moyens de ſéduction ; qu'étoit-ce que diſpoſer de ſa vie ; ſi ce n'eſt ordonner au Créateur de fixer le tems de ſa pénitence ſur les bornes que lui (Saint Preux) y voudroit preſcrire ?

J'ai dû cette eſpèce de digreſſion au zèle que j'ai pour l'honneur des Egliſes Proteſtantes ; tandis que vos Miniſtres autoriſent par leur ſilence ceux qui penſeroient que Jean-Jacques Rouſſeau n'a fait que mettre en action les principes des Réformés, ſur les diſpoſitions qu'on doit avoir à la mort.

Revenons à mon ſujet. Cette liberté que laiſſent vos Égliſes à tous les Chrétiens, de ſoumetre à un examen rigoureux les dogmes qu'on leur a appris dans l'enfance, ne me reléve point le courage. Elle ne me fait point eſpérer qu'en Hollande, & même en France, les Proteſtans ſe détermineront à éxaminer mon ſyſtême ſans préoccupation : la raiſon de ma défiance eſt, qu'ils ſont

dans l'uſage conſtant de ne faire aucun eſſai de cette même liberté, dont ils font tant de cas. En bonne foi, qui du Peuple, qui de vos Négocians, tenans chez-vous, & y méritans le rang de la Nobleſſe, s'eſt mis dans les diſpoſitions qu'exige le doute méthodique de Deſcartes, pour examiner la vérité ou le faux des inſtructions qu'il a reçues dans ſon bas âge.

Saurin eut beau tonner; il n'engagea aucune de ſes ouailles à ſuſpendre ſon jugement ſur les points qui vous ſéparent d'avec nous; ni à réduire la créance des dogmes que vous appellez fondamentaux à une foi proviſionnelle. Elles continuerent à compter abſolument ſur le ſçavoir & ſur la bonne foi de leurs Miniſtres, qui s'avouoient faillibles & ſujets à l'erreur, comme nous nous repoſons ſur l'infaillibilité des promeſſes faites à l'Egliſe. L'horreur qu'on leur a inſpiré pour l'ancienne Religion, a pouſſé dans leur eſprit d'auſſi profondes racines, que les hyſtoires des revenans & des loups garoux en laiſſent dans l'eſprit des enfans parmi le Peuple. D'après cette horreur, ils ont refuſé conſtamment de vérifier l'idolâtrie & les autres

imputations odieuſes qu'on fait à l'Egliſe Catholique. Il leur eût ſuffit de lire attentivement l'Expoſition de la foi Catholique de Monſieur Boſſuet pour ſe déſabuſer. Qui a pris ce ſage parti parmi vos compatriotes ? A plus forte raiſon, qui d'entre vous voudra bien s'occuper des principes que vous me demandez, Monſieur, avec tant d'inſtance.

Le ton même des déclamations éloquantes de Saurin, a diſpenſé ſes Auditeurs de tout examen. C'eſt une tournure d'éloquence très-adroite & très-efficace. Ils ont cru qu'ils pouvoient ſe repoſer entiérement ſur les lumieres d'un Prédicateur, qui ſembloit ſi certain de la vérité des principes de la Réforme, qu'il invitoit tous les Réformés à les approfondir ſans partialité. Ils en ont conclu qu'il étoit bien ſûr de ſon fait. Flatté de la ſouveraineté qu'il leur donnoit ſur leur foi ; ils ſe ſont contentés que leur droit fût reconnu, & par un retour de généroſité ils n'en ont fait aucun uſage. Pénétrant les vûes de ce Miniſtre, & s'y prêtant de tout leur cœur, ils ont conçû la plus grande indignation contre l'Egliſe Catholique, qui abuſe ſelon eux de la raiſon de ſes enfans ; en leur appre-

nant qu'ils ſont enfans de Dieu, cohéritiers de J. C. appellés à orner le Ciel durant l'éternité avant qu'ils puiſſent vérifier les titresdeleur mere. Et ils faiſoient contraſter cette conduite qu'ils appelloient une injuſte domination, avec la modeſtie des Egliſes Proteſtantes, qui, diſoient-ils, ne dominent point ſur les conſciences.

Ne ſoyez point tenté de faire valoir ce même contraſte, je vous en ſupplie, Monſieur. Ce n'eſt pas le lieu d'en dévoiler le faux, mais je vous promets de vous prouver invinciblement dans un ouvrage que j'annonce depuis long-tems, ſi néanmoins mes ſupérieurs me l'ordonnent; de vous prouver, dis-je, que vos Egliſes ſe ſont dépouillées du droit d'enſeigner toute vérité donné par J. C. à ſes Apôtres & à ſes ſucceſſeurs; qu'en conſéquence elles ſont injuſtes; puiſquelles mettent les enfans de Dieu hors d'état de conſerver au Pere Céleſte les prémices de leur liberté & de leur amour par J. C. qu'au contraire, l'éducation Catholique loin d'être l'abus de la raiſon, en eſt la reſſource néceſſaire, & caractériſe la Société que le Sauveur a formée, à qui il a confié le dépôt ſacré de

la révélation ; & où la créance de la révélation puiſſe être ferme, utile & eſſentiellement différente des effets de la crédulité naturelle aux enfans. Vous me trouverez encore ici bien avantageux. C'eſt la bonté de ma cauſe qui me fait parler ſi affirmativement.

L'Egliſe ancienne conſerve ſeule à l'Evangile le caractere que notre divin Maître lui avoit donné. Il eſt encore chez elle l'Evangile des pauvres & des ſimples ; & il y eſt reçu par les Sçavans de la même maniére qu'il eſt embraſſé par le Peuple. Frappé de cette ſublime prérogative, je ſerois plus flaté ſi je pouvois concourir à éclairer les ſimples parmi vous, que ſi je réuſſiſſois à remplir la curioſité des Sçavans. Mais oſerois-je me promettre quelque fruit de la part de ceux des vôtres qui n'ont nulle étude. Mon ſyſtême exige des préliminaires philoſophiques très-délicats, & qui ne ſont pas faits pour le Peuple. Il faut découvrir comment le corps humain, malgré les variations auxquelles il eſt ſujet, conſtitue la même perſonne identique dans tous les âges de la vie ; comment chacun de nous ſe ſent quant à l'ame & quant au corps, ce qu'il étoit à l'âge

de ſept à huit ans. De pareilles diſcuſſions difficiles, même pour les Philoſophes, ne ſont pas à mon avis propoſables au commun des hommes. Or, dès que mon ſyſtême ne peut ſervir qu'à remplir l'objet de la curioſité des Sçavans, il me paroît très-inutile de le publier. Car qu'arrivera-t-il? La plu-part des Proteſtans qui s'occuperont de mon ouvrage, n'y ſeront déterminés que par une curioſité purement humaine. Les vues du ſalut n'entreront pour rien dans leur détermination. De pareilles diſpoſitions ne ſont pas propres à attirer ſur eux la roſée féconde de la Grace. Or, dans de telles circonſtances leur préſenter la lumiére, c'eſt riſquer d'épaiſſir les ténébres volontaires dont ils ſont environnés.

Toutes ces importantes conſidérations réunies devroient me diſpenſer de déférer à votre impatience. Il ne réſulteroit de mon ſilence aucune induction à tirer contre le Dogme Catholique, ni contre l'Egliſe Romaine. Vous auriez ſeulement droit de conclure que je me ſuis avancé indiſcrétement. J'en ſuis bien capable. Et quand vous prétendriez en inférer qu'il eſt impoſſible à la raiſon humaine de concilier la créance de l'Egliſe

avec les notions naturelles du Corps humain, je vous répéterois ce que je diſois dans la Lettre que j'ai déja citée. « Quoique nos Myſtéres ne ſoient Ib. p. 71.
» pas contraires dans la vérité, ni à la
» Phyſique, ni à la Métaphyſique, ils
» ne ſont pas liés au peu de connoiſ-
» ſance que nous avons dans ce monde
» par rapport à ces deux ſciences. Nous
» ſommes bien certains qu'il nous man-
» que bien des principes de Phyſique
» & de Métaphyſique. C'en eſt aſſez,
» pour nous perſuader que les lumiéres
» naturelles nous manquent pour expli-
» quer les Myſtères. Il ſuffit que Dieu
» même nous les ait tranſmis par les
» Écritures, & par la tradition, pour
» que nous les croyons, ſans ſçavoir
» comment les concilier avec nos con-
» noiſſances naturelles. C'eſt une folie
» de rejetter un fait qu'on nous annonce
» de la part de Dieu, ſur ce qu'on ne
» le croit pas poſſible.

Le déſir ſincére que j'ai de vous obliger, Monſieur, me fait voir ſous une autre face les motifs qui ſemblent me faire une Loi du ſilence. L'inutilité de mon ſyſtême pour les Catholiques ne doit pas m'arrêter. S'il ne peut ſervir de baſe

à leur foi, s'il ne peut la rendre plus vive, du moins il peut contribuer à la conſoler. Acueilleroient-ils froidement des moyens de repouſſer les injures des ennemis de notre foi ; des moyens propres à réprimer les mouvemens de doute qui peuvent s'élever dans l'âme du fidèle malgré lui. Ils ſçavent qu'un Diſciple héſitant ſur la Réſurrection du Sauveur, fut rappellé aux preuves naturelles de l'exiſtence des Corps & que la conviction naturelle de Saint Thomas, ſans mériter le don de la foi fut néanmoins l'occaſion ſur laquelle il plût à ſon Maître de lui donner ce don ineſtimable, qui met le ſçavant le plus éclairé au rang des enfans, & qui fait également le mérite, & de ceux qui ont vû, & de ceux qui n'ont pas vû opérer les Myſtères de notre Rédemption.

C'étoient mes eſpérances à l'égard du P. Courrayer, lorſque je travaillois au Mémoire auquel je faiſois alluſion dans le texte duquel vous vous autoriſez, pour me défier. J'étois occupé de lui ſeul. J'avois une voie pour lui faire parvenir mon eſſai ; elle m'a manqué depuis. Quelle eut été ma ſatisfaction, s'il ſe fût rendu aux vœux de ſa

ſçavante Congrégation, où il eut retrouvé une retraite ſi douce & ſi décente! Je crois que toute l'Égliſe eût partagé ma conſolation.

Les raiſons qui me font déſeſpérer de me rendre utile aux Proteſtans ſont purement humaines, & elles n'auroient de valeur qu'autant que je me défierois de la puiſſance de la grace du Médiateur. A l'égard de vous-même, Monſieur, dont la conquête flatteroit également & la charité, & l'amour propre, n'ai-je pas quelques motifs d'eſpoir? Préſumerois-je d'un bon eſprit, comme le vôtre; d'un homme verſé dans toutes les connoiſſances; qui donne tant de preuves de génie, & d'attachement ſincère à la révélation, qu'il ne lie pas les intérêts de ſon ſalut, avec la curioſité, ou que cette curioſité ait d'autre principe que ces mêmes intérêts. Je ne peux me le perſuader. Vous mépriſez certainement ce préjugé de honte qu'on attache communément au changement de Religion. Suis-je honteux d'avoir paſſé du Carteſianiſme au Newtonianiſme? Ya-t-il le moindre indice de médiocrité de génie dans celui qui abandonne pour de juſtes raiſons une opinion adoptée ſans examen & par

une docilité puérile. Mais ſi le plus grand des intérêts exige ce changement, y a-t-il à balancer ? Dans votre Communion en particulier, où les objets de la foi ne ſont propoſés au temps de l'inſtitution Chrétienne, que comme des opinions que l'on doit examiner dans la ſuite, y auroit-il le moindre deshonneur, à rejetter celles qu'on jugeroit erronnées après les avoir approfondies ? N'y a-t-il pas au contraire une obligation étroite de le faire ? Un eſprit de la trempe du vôtre eſt-il fait pour être aſſervi à toute autre autorité qu'à celle de Dieu ? Doit-il s'aveugler pour ſe laiſſer conduire en laiſſe à la ſuite de Calvin, de Beze, ou de Mélanchton? Non, Monſieur, vous n'êtes pas capable de trouver de l'humiliation à reconnoître la vérité.

Vous me direz peut-être, Monſieur, que mon ſyſtême ne faiſant pas, ſelon moi-même, le fond du Myſtère de l'Euchariſtie, il vous laiſſeroit encore dans l'incertitude. De quoi ? Du fond du Miſtère ? J'en conviens. De la poſſibilité du Myſtère ? C'eſt ce que je ne puis avouer. Or, qui a obligé les Auteurs de votre réforme à réduire au ſens figuré les paroles de l'Inſtitution de l'Euchariſtie ? Qui

fit

fit dire à Bèze en préſence de toute la Cour de France, que le Corps du Seigneur eſt auſſi loin du Pain Euchariſtique que la Terre l'eſt du Ciel ? N'eſt-ce pas l'impoſſibilité de concevoir que J. C. fût corporellement préſent au Ciel, & à divers lieux de la Terre en même tems. Mais ſi cette poſſibilité eſt prouvée, vous n'avez donc plus les motifs qui engagerent Calvin, & ſes coopérateurs à interpréter dans le ſens figuré les paroles de l'inſtitution du Sacrement de la Cène, comme vous l'appellez. Et ſi vous vous obſtinez à retenir ce ſens figuré, vous lutez en même-tems, & contre les principes de la réforme, & contre les principes de la droite raiſon. Ce que je vais vous prouver par deux raiſonnemens qui me paroiſſent inconteſtables : Et que je vous ſupplie de vous rappeller après l'expoſition de mon ſyſtême.

Premier raiſonnement.

Par le principe diſtinctif de votre réforme, les enſeignemens que vous avez reçûs de votre Égliſe dans votre jeuneſſe ne ſont que des opinions proviſionnelles, que vous devez ſoumettre à un rigoureux

ma confiance, & ſemblent non-ſeulement me permettre, mais même m'obliger d'accepter le défi que vous me préſentez.

Quant au peu d'eſpoir d'étendre autant que je le déſirerois les fruits de ce ſyſtême, à cauſe de la difficulté de le rendre intelligible aux perſonnes peu verſées dans les connoiſſances Philoſophiques; je crois que cette difficulté m'a plus impoſé qu'elle ne le devoit. Parmi nos freres ſéparés en France, en Hollande & ailleurs, il y a un grand nombre de perſonnes aux quelles les recherches en matiére de Philoſophie ſont très-familieres, & qui ſont très-en état de comprendre & de juger mon ſyſtême.

A la vérité je déſirerois de tout mon cœur me mettre à la portée du ſimple Peuple, de cette portion privilégiée de l'humanité à laquelle l'Evangile eſt ſpécialement adreſſé, à laquelle les riches les grands & les eſprits ſublimes doivent ce don inapréciable. Mais eſt-il poſſible de remplir ce déſir? Il eſt ſi aiſé de ſaiſir une difficulté, tout le monde en eſt capable. Mais lorſqu'elle eſt ſérieuſe le grand nombre des hommes auroit preſqu'autant de peine à en étudier la ſolution qu'à la trouver d'eux-mêmes. Cependant

j'ai tout lieu de préſumer que vos Miniſtres, en traitant du dogme de la réſurrection des morts ont eu ſouvent l'occaſion d'expliquer un ſyſtême de Nieuwentit, pour repouſſer les mauvaiſes plaiſanteries que les impies oſent faire contre cet article du ſymbole. Un grand nombre de leurs Auditeurs eſt donc déja prévenu des préliminaires de mon ſyſtême. Préliminaires auxquels j'étois parvenu, en approfondiſſant le ſens de l'exiſtence & de l'appropriation de notre corps, & ne penſant nullement qu'ils euſſent trait ni à la réſurrection des morts, ni au Myſtère de l'Euchariſtie.

N'importe, je conviens que les perſonnes peu inſtruites, peu exercées dans l'art de raiſonner, ſeront hors d'état de profiter de mes vues. Que dirai-je à ceux-là ? » Vous n'êtes pas dans la ſociété con-» venable à votre ſimplicité naturelle. » Vous n'y pouvez être Chrétiens que » par proviſion, vous n'y pouvez adorer » Jeſus-Chriſt. Le culte dû au Créateur » ne devant être hazardé ſur aucun dégré » de probabilité.

» Convenez de bonne foi que vous » êtes des enfans de la plus noble extrac-» tion qui prenez votre nourrice pour

» votre mere. Votre incapacité ſenſible &
» reconnue vous rappelle à notre Égliſe.
» C'eſt la ſeule qui s'annonce comme
» ayant cette autorité propre à ſuppléer
» à ce qui vous manque du côté du rai-
» ſonnement & de l'érudition ; la ſeule
» qui vous diſpenſe de diſcuſſions impra-
» ticables pour vous ; la ſeule où la foi ait
» le même principe chez le ſavant, &
» & chez l'ignorant ; la ſeule qui donnant
» des enfans au Pere céleſte & des co-héri-
» tiers à Jéſus-Chriſt a le droit de les
» élever dans la parfaite perſuaſion de la
» nobleſſe de leur origine divine, & de
» leur deſtination auguſte ; la ſeule qui
» mette ſes enfans dans les termes d'offrir
» à Dieu les prémices de leur liberté &
» de leur amour, au nom de celui ſans le-
» quel il eſt impoſſible de plaire à Dieu ;
» la ſeule où les enfans, les ſimples, les
» pauvres, ſoient en pleine poſſeſſion de
» l'Évangile, le croient comme leur propre
» exiſtence, & puiſſent adorer leur Ré-
» dempteur en eſprit & en vérité ; la ſeu-
» le qui n'ait beſoin ni de preuves ni de
» raiſonnement pour ſe faire reconnoître
» aux enfans dont elle eſt mere, nour-
» rice & *inſtitutrice*. La ſeule où à quel-
» qu'âge que l'homme meure, il puiſſe

» unir le Sacrifice de ſa mort, avec le » Sacrifice de la Croix par une foi ferme » & inébranlable.

Ce que je dis aux ſimples n'eſt point un hors d'œuvre dans une Lettre que j'ai l'honneur d'écrire à un Sçavant. Je ſuis en droit de l'adreſſer aux meilleurs eſprits de la Hollande, & à vous-même, Monſieur, dont j'ai conçu une ſi haute opinion, & je ne croirois pas vous inſulter. Tous les hommes ont commencé par l'imbécillité & l'ignorance. Un âge de ſimplicité a ſuccédé à cet état de foibleſſe, & a comme filé avec les progrès lents de la liberté. Cet âge eſt celui où la mémoire eſt exercée, où les ſemences d'érudition ſont jettées, où le raiſonnement commence à ſe former. Ce n'eſt guéres qu'à vingt ans (encore eſt-ce bien-tôt pour le grand nombre) qu'un jeune homme a acquis aſſez de connoiſſances, & a formé ſon jugement autant qu'il eſt néceſſaire, pour prendre ſur lui avec quelque confiance, le choix de la voie qui conduit au Ciel. Encore faut-il ſuppoſer qu'il a commercé avec les morts & les vivans autant qu'il faut pour appliquer ſûrement les loix de la critique, & ſe mettre dans le cas de ne pou-

voir refuſer l'authenticité à nos Livres Saints.

Voilà donc vingt ans de votre vie, ſouffrez, Monſieur, que j'adreſſe la parole à vous même, vingt ans de ſouſtraits au tems d'épreuve deſtinée par le Créateur à vous acquérir des droits ſur le Ciel ; vingt ans des plus belles années où vous avez toujours été en riſque de mourir ſans avoir rien fait qui puiſſe être compté pour méritoire aux yeux de J. C. le ſouverain Juge; vingt ans de vrai Théiſme ; vingt ans néanmoins acquis à Jéſus-Chriſt en vertu de votre Baptême, & que vous lui avez injuſtement dérobés. A la vérité ces vingt ans, vous les avez employés à vous rendre capable de vérifier la Divinité de Jéſus-Chriſt ; mais vous n'avez pu l'adorer pendant ce long intervalle, ſans hazarder en connoiſſance de cauſe, le culte qui n'eſt dû qu'à Dieu ; voilà, Monſieur, les obligations que vous avez à la réforme.

J'aime à croire que depuis cet époque heureuſe qui décide de la ſuite de la vie, vous vous êtes prouvé la vérité de la Religion Chrétienne, & la Divinité de Jéſus-Chriſt ; que vous avez adopté avec une fermeté pleine & irrévocable

les principaux Myſtères qu'il a plu à vos réformateurs de ſauver des débris de la foi dont ils avoient ſappé l'édifice par les fondemens. Vous avez commencé à croire. Mais comment ? Avez-vous cru autrement que vous ne croyez les faits hiſtoriques de l'ordre profane, & que vous avez éprouvés par le ſecours d'une ſage critique ? Devez-vous autre choſe au Créateur, par rapport à l'acquiſition de la Religion, que les ſecours naturels dont tout ſçavant doit ſe confeſſer redevable à la Divine Providence ? Pouvez-vous vous rendre témoignage que vous croyez en Jéſus-Chriſt par Jéſus-Chriſt, je veux dire par une impreſſion ſurnaturelle, par un don purement gratuit du Très-Haut. Vos études vous ont-elles fait parvenir à la ſimplicité des enfans que le Seigneur a commandée ſi expreſſément à ſes Diſciples, & ſans laquelle il leur annonce qu'on ne peut lui appartenir ? Vous êtes au point où Saurin vous vouloit ; malgré cela tout habile homme, tout convaincu que vous êtes de l'authenticité & de la divinité des Livres Saints, vous n'êtes pas encore Chrétien.

Cependant, Monſieur, quand je me trouve contraint de vous dire des véri-

rois trouver les reſſources, les conſeils & les ſecours dont j'avois beſoin pour bien remplir un ſi grand objet. Mais il n'eſt plus; & je n'ai point l'honneur d'être connu de ſon digne Succeſſeur.

J'ai quelque confiance que vous ne me jugerez pas tout-à-fait incapable de remplir ce projet qui n'eſt que celui de M. Paſcal. Je voudrois bien n'avoir point l'humiliante préſomption, que mes Supérieurs ne penſent pas ſi obligeamment ſur mon compte. C'eſt l'effet tout naturel que doit produire le parallèle de M. Paſcal avec moi: Parallèle auquel mon projet engage immanquablement. Ils ont raiſon. On ne peut attendre de moi ni la beauté du ſtile, ni la ſublimité des idées de ce grand homme. Je terminerai ſûrement ſon Ouvrage en le remaniant. Mais j'eſpere lui laiſſer ſa force & ſa conſiſtence & ne lui faire perdre que l'éclat du poli. Je ſuppléerai même des vües que les objections des nouveaux incrédules m'ont ouvertes, & qui ne ſont pas venues dans l'eſprit de mon modéle & de mon maître. J'ai fini contre les Déiſtes, il eſt tems de venir aux ſecours des Théiſtes, qui, diſent-ils ne demandent pas mieux

que d'être convaincus. J'éprouverai leur bonne foi.

J'ai balancé les différens motifs qui m'interdiſoient, ou qui me permettoient la publication du ſyſtême que vous déſirez, Monſieur, & je l'ai fait comme ſi j'euſſe été en converſation avec vous. Il me ſemble que je les concilierai tout oppoſés qu'ils ſont; & que j'accorderai parfaitement mon profond reſpect, pour un Myſtère que j'adore, & qu'il ne m'eſt pas permis de ſonder, avec le vrai plaiſir que je reſſens à ſatisfaire une curioſité très-juſte de votre part & qui peut vous être utile, pourvu que je me reſtraigne à cette queſtion purement Philoſophique: *Le même homme par un Miracle de la Puiſſance de Dieu peut-il être rendu corporellement préſent en divers lieux très-diſtans les uns des autres, & ſous toutes les conditions que l'Égliſe Romaine & les Peres Grecs & Latins reconnoiſſent être le fond du Myſtère de l'Euchariſtie* ? Je remets au premier ordinaire à vous prouver que je ſens toute l'étendue du défi que vous m'avez préſenté.

J'ai l'honneur d'être

SECONDE LETTRE.

Objet du défi de l'Auteur Proteſtant, expoſé dans la Tradition des Peres de l'Égliſe.

LEs termes de votre défi, Monſieur, & de l'engagement que j'ai pris ſelon vous avec le Public, ne dépendent ni de vous, ni de moi; mais de la Foi Catholique dans tous les tems. Ce n'eſt donc pas moi qui dois regler les conditions ſous leſquelles je ſerai cenſé avoir rempli vos déſirs & mes promeſſes; c'eſt la Tradition entiere. Je dois la mettre ſous vos yeux, & ſous les miens. Sous les votres afin que vous puiſſiez juger ſi j'ai bien rempli ces promeſſes que vous appellez magnifiques; ſous les miens afin que dans mon ſyſtême je ne me permette rien qui ne ſoit dans l'exacte analogie de la Foi de l'Égliſe. Je ne voudrois pas vous donner lieu de ſoupçonner ma bonne foi. Et pour éviter tout ſoupçon à cet égard, je prends le parti de vous expoſer la chaîne de la Tradition que le célébre Abbé du Guet nous a fournie dans un Traité Dogmatique ſur l'Eucha-

ristie, imprimé à Paris chez Etienne en 1727. Vous n'aurez pas lieu de m'accuser de n'avoir extrait des Peres, que les passages que je pouvois ajuster à mon système. Je devois préférer cet ouvrage à tout autre, parce qu'il fut composé pour réfuter un système singulier, où l'on prétendoit que le Pain étant changé en Chair, & uni hypostatiquement avec l'Ame & la Divinité de Jésus-Christ, appartenoit à Jésus-Christ dans le Ciel & le rendoit présent sur la terre. L'Abbé du Guet traite ce système avec la plus grande sévérité ; & je lui applaudis. Il accable l'Auteur du système du poids immense de toute la Tradition. Et en général il ne paroît pas bien disposé à l'égard de ceux qui feroient des systêmes sur l'Auguste Sacrement de l'Autel. Voilà les motifs de mon choix. Au reste je ne prendrai des textes employés par M. du Guet, que ceux qui me paroîtront les plus formels, & je terminerai cette Tradition au premier, qui a osé innover en cette matiére, à Berenger.

Toute la controverse entre les Protestans & les Catholiques touchant l'Eucharistie, se réduit à sçavoir si les paroles de la Consécration doivent être prises dans

un ſens littéral, ou dans un ſens ſpirituel & figuré. L'Égliſe Romaine ne les interprête point. Elle ſoutient que les premiers Diſciples des Apôtres reçurent également de leurs Maîtres, & la formule Euchariſtique, & le ſens de cette formule; & que de génération en génération, la vraie idée de l'Euchariſtie eſt parvenue j'uſqu'à nous, comme le Symbole Apoſtolique. Ainſi la premiere queſtion qu'un Proteſtant doit décider quand il vient à examiner, comme il y eſt obligé, la Doctrine de ſa Communion ſur l'Euchariſtie, eſt de ſçavoir ſi la formule du Sacrement doit être entendue comme elle l'a été dans les quinze premiers ſiécles de l'Égliſe, où comme Calvin l'a interprêtée dans le ſeiziéme. Il ne faut pas être extrêmement verſé dans la critique pour réſoudre une ſemblable queſtion.

M. du Guet rapporte d'abord le témoignage de Saint Ignace, Martyr, (1) qui avoit été contemporain de l'Apôtre Saint Jean, puiſqu'il fut Évêque plus de trente ans avant la mort du Diſciple bien aimé. Ce Saint s'éléve contre des Hérétiques de ſon tems qui ſoutenoient que le Sauveur n'a ſouffert qu'en apparence, & il dit de ces Hérétiques : »Ils s'abſtiennent

» de l'Euchariſtie, & ils n'aſſiſtent pas » à la Priere qui la conſacre; parce qu'ils » ne confeſſent pas que l'Euchariſtie eſt » la Chair de notre Sauveur J. C. qui a » ſouffert pour nos péchés, & que le » Pere a reſſuſcité par ſa bonté. Ceux » donc qui contrediſent ce don de Dieu » ſe privent de la vie par leurs diſputes. Ces Hérétiques » s'abſtenoient de » l'Euchariſtie » c'eſt l'obſervation de » M. du Guet » parce qu'ils étoient per- » ſuadés que dans le ſentiment de l'É- » gliſe, l'Euchariſtie étoit la Chair » même qui avoit ſouffert, & qui étoit » réſſuſcitée; & qu'ils auroient atteſté la » vérité de cette Chair, & ſa réalité en » participant à l'Euchariſtie. » J'ajoûte que ſi Saint Ignace eût penſé comme Calvin; il eût dit tout ſimplement que ces Hérétiques avoient horreur de l'Euchariſtie, parce qu'elle repréſente la Chair qui a ſouffert & qui eſt réſſuſcitée.

Le témoignage de Saint Juſtin(2) mérite une attention particuliere; il dreſſoit l'Apologie de la Religion Chrétienne, & en expoſant la Doctrine de l'Euchariſtie devant un Empereur Payen, il devoit employer tous les ménagemens que la Foi lui permettoit, de peur de révolter la

raiſon, en préſentant la révélation. Si la foi des fideles de ſon temps étoit bornée à la créance de Calvin, il étoit bien ſimple de dire qu'en participant à un même Pain conſacré par la priere, les fideles croyoient participer ſpirituellement à la Chair & au Sang de Jéſus-Chriſt, quoique le Corps du Sauveur fût dans le Ciel. C'eſt ainſi qu'un Hollandois expoſeroit ce Sacrement à un Empereur Chinois; mais employeroit-il cette formule? » De la même maniere que J. C. notre » Sauveur, qui a été fait homme par » la parole de Dieu, s'eſt revêtu de chair » & de ſang pour notre ſalut, ainſi nous » avons appris que cette nourriture & ce » breuvage, (qui par le changement » qu'ils reçoivent dans notre corps, » nourriſſent notre chair & notre » ſang,) étant devenus Euchariſtie » par les Prieres & les paroles dont » il eſt lui-même l'auteur, ſont la » Chair & le Sang de ce même Jéſus » Incarné. » Un de vos Miniſtres qui s'exprimeroit ainſi, devant ſon auditoire ne le ſcandaliſeroit-il pas? Et pourroit-on lui paſſer le parallele de l'opération de la toute-puiſſance de Dieu dans l'Incarnation, avec le changement de

nom du Pain, & la participation aux mérites de J. C. par la foi dans l'uſage de ce Pain. Je parle ici conformément à votre façon de penſer, Monſieur.

C'étoit un profond ſecret dans l'Egliſe pour le dehors, que la Doctrine de l'Euchariſtie. Preuve que ce Myſtére étoit d'une nature propre à révolter la raiſon dans les Payens. Eût-il fallu tant de précautions pour leur annoncer que J.C. ayant béni du Pain & du Vin, l'avoit donné à ſes Diſciples, comme un ſymbole de l'union qui devoit ſubſiſter entre eux; comme un moyen de contracter avec lui par la foi, une union ſpirituelle, mais réelle, ſemblable à celle dont on parle à ſon ami, quand on lui écrit ces mots: *je vous embraſſe de tout mon cœur.* C'eût été donner lieu de mal penſer des aſſemblées des Chrétiens, que de voiler une pratique ſi ſimple, ſi analogue au commerce que les Idolâtres croyoient entretenir avec les mânes de leurs parens par les Sacrifices. Mais l'Egliſe, qui ſuivant le précepte de l'Apôtre, s'abſtient de toute apparence de mal, a conſenti d'eſſuyer mille calomnies atroces, plûtôt que de publier ſon auguſte ſecret. Ce ſecret étoit donc en quelque ſorte plus abſurde aux yeux

des Payens, que l'Incarnation, & que la mort ignominieuſe de l'Homme-Dieu; puiſque les Chrétiens publioient ſur les toits ces deux Myſtéres : & cachoient ſoigneuſement celui de l'Euchariſtie, ne le confiant même au Cathécumène qu'après s'être aſſurés qu'il croyoit fermement en l'Homme-Dieu ; à la parole duquel l'incompréhenſible à notre foible raiſon eſt effectué.

L'Égliſe maintint l'uſage de cette précaution long-tems au-delà de l'heureuſe révolution que les Empereurs devenus Chrétiens firent dans le monde, où il n'étoit plus permis d'inſulter au Chriſtianiſme. Et l'on diſcerne encore les diſcours que les Peres prononçoient dans l'aſſemblée, lorſque les Payens y étoient admis, par la maniere précautionnée dont ils s'expliquoient ſur l'Euchariſtie. Ils ne parloient ouvertement de ce grand Myſtére que lorſqu'ils étoient aſſurés que l'aſſemblée n'étoit formée que de Chrétiens.

V. St. Chriſoſt. Hom. 84 in Joan.

S. Aug. in Pſal. 33.

Les calomnies que les Hérétiques répendoient contre les Chrétiens, obligérent Saint Juſtin à déclarer à l'Empereur, non ſeulement en quoi conſiſtoit le Sacrifice qu'on déroboit aux yeux des Payens; mais même le fond du Myſtére ; & ſur

tout ce que c'étoit que le Sang qu'on y buvoit. Car l'Égliſe croyoit devoir la vérité à cet Empereur. Et J. C. lui en avoit fait une loi, en répondant à Pilate revêtu de l'autorité des Céſars, dans les choſes que ce Gouverneur ne pouvoit apprendre que de la Vérité ſuprême. Mais étoit-il néceſſaire que Saint Juſtin préſentât l'Euchariſtie d'une maniére qui avoit fait perdre pluſieurs Diſciples au Seigneur ; & comme un effet de la toute puiſſance égal à celui de l'Incarnation, s'il eût crû que le Pain & le Vin Euchariſtiques n'étoient réellement que du Pain & du Vin ?

J'ai dit plus haut, que Saint Juſtin devoit employer tous les ménagemens que la foi lui permettoit ; mais il falloit mettre une reſtriction à ce devoir. J'aurois dû ajouter ; pourvû qu'il ne bleſſât pas la ſincérité Chrétienne, ni l'obligation de rendre nettement la vérité à ſon Souverain. Tout perſuadé qu'étoit le premier Apologiſte des Chrétiens de la préſence réelle du Corps de notre Seigneur dans le Sacrement ; ne pouvoit-il pas diſſimuler le fond du myſtére, de peur de l'expoſer à la raillerie d'un Prince infidéle ? Au lieu d'énoncer le fond même

du Myſtère, ne pouvoit-il pas ſe contenter d'en expliquer les effets réels & ſpirituels ? Dire qu'en recevant le pain & le vin conſacrés par la Prière, on reſſentoit les liens de la charité avec J. C. on étoit comblé de graces abondantes, on participoit plus efficacement au mérite du Sang de J. C. répandu pour nous ; & que cette participation à ce Sang précieux avoit fourni le prétexte de décrier les Chrétiens, comme s'ils buvoient du Sang humain. Il eût parlé comme les Réformés de votre Communion ; & n'eut point donné lieu à l'Empereur de dire, comme ſans doute Antonin le dit ; les Chrétiens ſe lavent du ſoupçon de boire le Sang humain ; en avouant la profeſſion du dogme le plus abſurde & le plus ſtupide.

Tr. dog. de l'Euchariſtie, P. 17. J'ajoute à ces réflexions, qui m'ont paru importantes, les obſervations de l'Abbé du Guet ſur le texte dont il s'agit. » Le Saint joint dans ſon diſcours deux » comparaiſons qui le rendent un peu ob» ſcur quand elles ne ſont pas démêlées ; il » compare premiérement l'Incarnation de » Jeſus-Chriſt qui fut annoncée à la Ste. » Vierge par la parole de l'Ange, & qui » ſuivit immédiatement la réponſe & le » conſentement de Marie, avec la pré-

» ſence de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſ-
» tie, qui eſt l'effet de la parole de J. C.
» & des Priéres dont il eſt l'auteur.

» Il compare enſuite le changement
» naturel du pain & du vin en notre
» chair & en notre ſang, lorſque nous
» nous en nourriſſons, avec le change-
» ment ſurnaturel du pain & du vin en
» la Chair & au Sang de ce même Jeſus-
» Chriſt qui s'eſt incarné. Et par cette
» double comparaiſon, il prouve ces trois
» vérités importantes. 1°. Que l'efficace
» de la parole de Dieu n'eſt pas moins
» réelle dans l'Euchariſtie, qu'elle l'avoit
» été dans l'Incarnation de Jeſus-Chriſt.
» 2°. Que le changement du pain & du
» vin en ſa Chair & en ſon Sang, eſt
» auſſi réel que le changement de l'un
» & de l'autre, en notre chair & en notre
» ſang, lorſque nous nous en nourriſſons.
» 3°. Que la chair de Jeſus-Chriſt dans
» l'Euchariſtie, eſt celle-là même qu'il
» a priſe dans le ſein de Marie lorſqu'il
» s'eſt incarné. *Didicimus illius Jeſu in-*
» *carnati carnem & ſanguinem eſſe*; puiſ-
» que c'eſt cette Chair qui eſt rendue
» préſente par ſa parole: & que c'eſt en
» cette Chair que le pain & le vin ſont
» changés.

A Saint Juſtin, M. l'Abbé du Guet f
ſuccéder Saint Irénée le dernier des ho
mes apoſtoliques, ou des Evêques q
avoient véçu avec les Diſciples des Ap
tres, & le premier Docteur de l'Egli
Gallicane: Saint Irenée réfute les Vale
tiniens qui retenoient l'Euchariſtie,
nioient la réalité du corps du Sauveu
ſous prétexte que le Créateur de ce mo
de viſible n'étoit pas le pere du Sauveu
ils nioient encore la Mort & la Réſu
rection du Sauveur, & n'attendoient p
la Réſurrection commune des Mor
Vous ne voulez pas, leur diſoit-il, q
le Verbe ſe ſoit approprié un corps co
me le nôtre, parce que ſelon vous
Créateur de ce monde viſible n'eſt pas
Pere de Notre Seigneur, & qu'en prena
un corps, Jeſus eût uſurpé le bien d'a
trui. Comment donc penſez-vous qu
s'approprie le pain & le vin dans l'E
chariſtie? Eſt-ce que ces alimens ne ſo
pas extraits du bled & du raiſin, c'eſt-
dire, de choſes appartenantes à la cré
tion? Pourquoi donc ne rejettez-vous p
l'Euchariſtie, comme ſuppoſant l'uſurp
tion du bien d'autrui, du bien de cel
dont vous faites le Créateur, & que vo
ne voulez pas reconnoître pour le Pere
Not

notre Sauveur? Changez donc de ſentiment, ou ceſſez d'offrir comme nous les Saints Myſtéres. Quant à nous, notre ſentiment ſur la réalité du Corps que Jeſus-Chriſt a pris dans le ſein de Marie, qui eſt mort, qui eſt reſſuſcité, & dont il pouvoit diſpoſer comme de ſa créature, comme de ſon ouvrage, notre ſentiment, dis-je, s'accorde avec l'Euchariſtie; & l'appropriation réelle de la ſubſtance du Pain & du Vin au Verbe incarné dans l'Euchariſtie, confirme la vérité de l'Incarnation. Enfin ce Pere établit encore ſur la vérité de l'Euchariſtie, le dogme de la Réſurrection des Morts. Telle eſt en précis la maniére dont Saint Irenée réfute les Valentiniens. Voulez-vous bien, Monſieur, que je faſſe parler le Saint Docteur.

» Jeſus-Chriſt prit le pain qui eſt fait » d'une créature, il rendit graces en di- » ſant: CECI EST MON CORPS: & ayant » pris de même le Calice où étoit le Vin, » dont il étoit auſſi le Créateur ſelon no- » tre foi, il déclara hautement qu'il étoit » SON SANG: Et il établit ainſi le nou- » veau Sacrifice de la nouvelle Allian- » ce, que l'Egliſe a reçu des Apôtres, & » qu'elle offre dans tout le monde, com-

» me le Prophête Malachie l'avoit pré-
» dit. . . . L'Ancien Peuple (qui eſt le
» Juif) ne ſacrifiant plus nulle part, &
» un autre Sacrifice qui eſt très-pur,
» étant devenu univerſel dans toute la
» terre (3).

Voilà l'expoſition du Myſtère & du Sacrifice que les Valentiniens même n'oſoient rejetter. Le Sacrifice pur dont parle Malachie, eſt celui de la Mort du Sauveur, & ce Sacrifice eſt rendu univerſel par toute la terre : c'eſt la réalité ſubſtituée aux victimes purement ſymboliques des Juifs.

Il ſomme enſuite les Valentiniens de répondre à cette queſtion : » Comment
» ſera-t-il conſtant pour eux que ce Pain
» ſur lequel on a rendu graces, eſt le
» Corps de leur Seigneur, & que le
» Calice contient ſon Sang, s'ils ne diſent
» pas qu'il eſt le Fils, le Verbe du Fabri-
» cateur du monde ? Comment diſent-
» ils encore que notre chair doit éter-
» nellement être aſſujettie à la corrup-
» tion, & n'eſt pas ſuſceptible d'une vie
» éternelle, elle qui eſt nourrie du Corps
» & du Sang du Seigneur (4).

L'Euchariſtie prouve donc que le Verbe eſt le Fabricateur du monde, & com-

ment le prouveroit-elle, ſi elle ne renfermoit une auſſi grande merveille que celle de la création ? Si le Pain & le Vin ne ſont pas tranſſubſtanciés au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt par la vertu de la parole du Sauveur, comme le monde n'exiſte que par la vertu de la Parole de Dieu : & ſi le Pain & le Vin dans l'Euchariſtie ne changent point de nature, comment ſeroit-il prouvé que leur uſage pour nourrir nos corps, aſſure l'immortalité à ces mêmes corps ? Je vous en fais le juge, Monſieur.

Le Saint Docteur attaque enſuite la doctrine de ſes adverſaires ſur l'Incarnation. » Il les appelle de ſots raiſonneurs, » *vani*, eux qui veulent que Dieu ſoit » venu dans un empire étranger, comme » s'il étoit capable d'ambitionner ce qui » ne lui appartient pas, & qu'il ait pré- » tendu réconcilier l'homme qui étoit » l'ouvrage du Créateur, avec un autre » Dieu qui n'avoit donné à l'homme ni » l'être, ni la vie. Son avénement dans » le monde ſeroit donc une uſurpation » injuſte, puiſque ni le monde, ni l'hom- » me ne lui appartiennent point, & il ne » ſeroit pas vrai qu'il nous eût rachetés » par ſon Sang, s'il ne s'étoit pas vérita-

» blement fait homme, pour rendre à » l'homme l'image & la reſſemblance de » Dieu, ſans envahir frauduleuſement » le bien d'autrui, mais en uſant équita- » blement & avec bonté des choſes qui » lui appartenoient (5).

Il étend enſuite le même reproche de vains raiſonneurs, à leur penſée ſur l'Euchariſtie. Vains raiſonneurs, continue-t-il, que ces hommes » qui renverſent & » qui mépriſent la ſage économie de » Dieu, qui nient que la chair puiſſe être » ſauvée, qui mépriſent ſa régénération » & ſon renouvellement, & qui la croyent » incapable de devenir un jour incorrup- » tible. Ainſi ſelon leurs erreurs, ni le » Seigneur ne nous a rachetés de ſon » Sang, ni le Calice de l'Euchariſtie n'eſt » la communication de ſon Sang, ni le » Pain que nous rompons n'eſt la com- » munication de ſon Corps; car le ſang » ne vient que des veines, des chairs & » du reſte de la ſubſtance dont l'homme » eſt formé, par laquelle ſubſtance le » Verbe de Dieu vraiment fait (homme) » nous a rachetés de ſon Sang (6). »

Cet argument étoit preſſant pour les Valentiniens: ils ne croyoient point que le Verbe ſe fût uni à un vrai corps hu-

main, formé d'artères, de veines, &c. & fourni de ſang. Or dans l'Euchariſtie même le ſang ne peut être que dans des veines. Et vous voulez, (car c'eſt le ſens de ſon argument,) que J. C. ne ſe ſoit point incarné, & qu'il n'ait du ſang humain que dans l'Euchariſtie. Quelle folie! Il faut pourtant que vous en veniez-là : le Calice contient un Sang propre au Verbe ſelon vous : *Sanguis non eſt niſi à venis & carnibus, & à reliquâ quæ eſt ſecundùm hominem ſubſtantia.* Vous voulez que le Verbe s'incarne dans l'Euchariſtie, & vous ne voulez pas qu'il ſe ſoit incarné pour vivre & mourir dans ce monde, & pour nous racheter par ſon Sang.

Pour établir enſuite la réſurrection de nos corps : (car, vous l'avez dû obſerver, Monſieur, ce Pere fait toujours aller de front ces trois Myſtères, l'Incarnation, l'Euchariſtie, l'Incorruptibilité de nos corps après la réſurrection:) il obſerve que nos corps ſont nourris même par l'Euchariſtie. » Lors donc que le Calice mêlé » (de vin & d'eau) & le Pain (fait de » farine & d'eau), ont reçu la parole de » Dieu, *Percipit verbum Dei*, cela de- » vient l'Euchariſtie du Corps & du Sang » du Chriſt : *fit Euchariſtia.* La ſubſtan-

» ce de notre chair en eſt augmentée &
» réparée. (7)

Et c'eſt ce qu'il exprime encore plus diſertement dans un des fragmens que nous avons de lui : J. C. dit-il, a confeſſé que le Calice où l'on a mis une liqueur créée eſt ſon Sang ; donc il accroît notre propre ſang, & que ce Pain formé ci-devant de ſubſtances créées, eſt ſon Corps duquel il augmente nos corps.

Sur ces principes, il demande comment les Valentiniens nient que notre chair ſoit incapable du don de Dieu? » D'où réſulte la Vie éternelle? Cette » chair qui eſt nourrie du Sang & du » Corps du Chriſt, & eſt un de ſes mem- » bres, comme l'Apôtre nous l'enſeigne » dans l'Epître aux Ephéſiens, où il dit » en termes exprès, que nous ſommes » les membres de ſon Corps, la chair de » ſa chair & les os de ſes os. Et il ne dit » pas cela à un homme ſpirituel & invi- » ſible : car un eſprit n'a ni os, ni chair, » mais il parle de cette organiſation du » corps humain fait de nerfs, de chair » & d'os : & c'eſt de ce corps réel, (du » nôtre) qu'il parle, lequel eſt nourri » du Calice qui eſt ſon Sang, & du Pain » qui eſt ſon Corps. » (8)

Que de choſes révoltantes aux yeux d'un Proteſtant dans ce texte aſſez court! & à qui ne vient-il pas dans l'eſprit à cette occaſion, cette parole inſolente des Juifs : *Comment peut-il nous donner ſa chair à manger.* Mais le Juif diſoit dans ſon cœur, je ne croirai point ce qu'il annonce, à moins qu'il ne m'explique comment s'opére la merveille qu'il débite. Et le Fidéle dit au contraire, je crois ce qu'il me dit ſans le comprendre, & ſans exiger qu'il me l'explique, parce qu'il opére par l'influence toute puiſſante de ſa parole, & ſans moyens.

Cependant ces paradoxes révoltans ſont clairement énoncés dans l'Evangile. Quand le Sauveur dit à ſes Diſciples prenez, mangez, buvez : ces paroles ne ſont point des tropes, n'expriment point des figures ; elles preſcrivent évidemment l'action néceſſaire pour donner de la nourriture à nos corps. Et de quoi nous invite-t-il à nous nourrir? De ce qu'il dit être ſon Corps & ſon Sang. C'eſt pour cela même répondent vos Miniſtres qu'il faut prendre les paroles du Sauveur dans un ſens figuré : car on ne peut pas croire que la Chair & le Sang de J. C. paſſent dans notre chair

& dans notre ſang, pour en augmenter ou en réparer le volume. Mais ce qu'ils ne peuvent croire, il eſt évident que St. Irénée le croyoit, & qu'il penſoit que c'eſt du Sang contenu dans les veines du Sauveur que notre ſang eſt nourri. Ce qu'ils ne peuvent croire, eſt ce que ne purent croire pluſieurs Diſciples du Sauveur, lorſqu'il leur annonçoit ce Sacrement avant de l'inſtituer, & ce qui leur fit perdre la Foi ! Et vos Miniſtres ne tremblent pas ?

C'eſt ce qui autoriſe St. Irénée à affirmer que quand J. C. nous annonce que par le Sacrement de l'Euchariſtie il eſt en nous, & nous en lui : le Sauveur veut nous faire entendre que nous ſommes la chair de ſa chair, & les os de ſes os ; & que l'union que nous contractons avec lui eſt également corporelle ſpirituelle ; eſt entre ſon Corps & le nôtre, comme entre ſon Ame & la nôtre.

Calvin même, le pere de votre Égliſe n'a oſé rejetter entiérement toute idée d'union entre nous & le Corps même du Sauveur. Car il ſoutenoit qu'en participant à la Cène, on s'uniſſoit réellement, quoique par la foi, au Corps du Sauveur.

N'entendoit-il point dans un tems où les idées philoſophiques de l'union de l'ame & du corps n'étoient pas fort nettes, que nôtre ame pour laquelle il n'eſt local, ni diſtance, s'uniſſoit par la foi dans l'Euchariſtie au Corps de J. C. réſidant dans le Ciel, comme elle eſt unie à ſon propre Corps: C'étoit du moins conſerver une partie de la dignité au Sacrement de la Sainte Cène. Il eſt vrai qu'une pareille expoſition du Myſtére, ne ſeroit pas de miſe dans nôtre ſiécle; & qu'elle ſuppoſeroit que nos ames ſeroient unies hipoſtatiquement, du moins durant quelqu'inſtans, avec le Verbe; idée intolérable. Mais elle étoit trop ſubtile pour être ſaiſie par la multitude. Auſſi eſt-elle abandonnée par le corps des Calviniſtes. Ils ont conſervé la formule de la créance de Calvin, en n'y attachant aucun ſens, & réduiſant l'union Euchariſtique aux ſeuls liens de la foi & de la charité, à une union purement morale. Je ſoupçonne néanmoins que l'Égliſe Anglicane, qui ne ſe pique pas de l'avoir pour maître, a conſervé le fond de ſa penſée en ce point.

Quand je fais ſortir toute l'énergie de la doctrine de Sainte Irénée ſur l'Eu-

...us apperceverez, Mon-
...is procédé fidellement mes
... & que j'expose la foi de
...glise, de maniere à la ren-
...dre flexible, & moins propre à
...ir un système physique.
...ois pas dissimuler, Monsieur,
...ctionqu'on pourroit me proposer
...octrine de Saint Irénée, pour tâ-
...e la ramener à la créance de votre
...ise. « Saint Irénée, pourroit-on me
...ire, avoit à combattre les Valenti-
...ens qui prétendoient que J. C. ve-
nant en ce monde, n'avoit pas pris un
véritable corps; parce qu'ils pensoient
» que les corps n'avoient point été créés
» par son pere : Mais comme ils rete-
» noient l'Eucharistie, ils prêtoient le
» flanc aux attaques de Saint Irénée. Car
» il pouvoit leur dire : Puisque de votre
» aveu le Verbe a pris le Pain & le Vin
» dont nos corps se nourrissent, pour
» la confection de l'Eucharistie; quoi-
» que ces alimens, ainsi que nos corps
» ne lui appartinssent point; mais fus-
» sent les Créatures d'un autre Dieu;
» il auroit pû de la même maniére usur-
» per une portion de matiére pour s'en
» faire un Corps dans le sein de la Sainte

» Vierge : ou plûtôt, vous ne pouvez
» donner au Verbe le titre d'uſurpateur.
» Ainſi, puiſqu'il diſpoſe du pain & du
» vin dans l'Euchariſtie ; ce pain ce vin
» ſont ſes Créatures, auſſi-bien que
» toute la matiére ; & il s'eſt pû revêtir
» d'un corps en venant au monde, en
» n'uſant que des propres effets de la
» volonté. Voilà, inſiſtera-t-on, le plan
» de la controverſe, entre Saint Irénée
» & les Valentiniens. Quant à la Doc-
» trine qui n'entre que ſubſidiairement
» dans la querelle, il eſt évident que
» la créance des Catholiques ſur l'Eu-
» chariſtie eſt incompatible avec les prin-
» cipaux dogmes des Valentiniens. Pre-
» miérement, ces Hérétiques ne pouvoient
» croire que J. C. s'incarnât dans le pain ;
» puiſqu'ils ne pouvoient penſer qu'il ſe
» fût incarné dans le ſein de la Vierge.
» Secondement, ils ne pouvoient croire
» que le pain & le vin ſont tranſſubſtan-
» ciés dans le Corps & le Sang du Sau-
» veur, puiſqu'ils ne lui reconnoiſſoient
» aucun corps. Toute leur créance ſur
» ce point étoit donc réduite à penſer
» que J. C. avoit pris le pain & le vin,
» pour repréſenter par la maniere dont
» ils ſont tranſſubſtantiés à nos corps en

» les nourriſſant, la maniére
» dont le Verbe s'unit à nos ames
» la Doctrine des Valentiniens ſu
» chariſtie, étoit conforme à c
» l'Egliſe, ſelon Saint Irénée ; é
» celle des Proteſtans d'aujou
» Donc l'Egliſe & Saint Irenée pe
» ſur l'Eucharistie, ce que les
» réformées en penſent. »

Je me flatte, Monſieur, que v
m'accuſerez pas d'affoiblir la dif
Elle vous paroît préſentée avec tc
vantage poſſible ; mais elle diſp
quand on entend bien la Doctri
Valentiniens. Ces hérétiques ne crc
pas que le Verbe eût pris un corps c
le nôtre ; mais un ſimulacre de nos
formé de la matiére des Cieux, inc
tible ſelon eux, & la créature d
de N. S. au lieu que nos corps
l'ouvrage d'un autre Dieu. Ce phi
céleſte n'avoit pû être ſoumis aux
ſités humaines, il n'avoit pû ſo
ni mourir, ni reſſuſciter qu'en ap
ce. Ils pouvoient donc croire,
croyoient effectivement (le témc
de Saint Irénée nous en eſt garan
le phantôme du Verbe ſe repro
dans l'Euchariſtie, en s'emparar
ſubſtance du pain & du vin, en la

formant en matiére céleſte. Ils avoient pris l'idée de la nature de ce Phantôme, de la Philoſophie de leur temps, qui donnoit à la ſubſtance ſpirituelle, une ſorte d'étui, formé de matiére étherée qu'ils appelloient l'ame, *anima*, qui étoit indeſtructible de ſa nature par la mort, & hors de priſe, meme à l'activité du feu le plus violent. Et Tertullien a adopté depuis cette erreur philoſophique, laquelle comme nous verrons dans la ſuite a un fondement très-réel.

Cette Doctrine donnoit priſe à Saint Irénée. « Vous penſez comme nous, » leur diſoit-il, que J. C. eſt à la place » du pain & du vin; & que ces ſubſt- » ances par l'efficace de la parole du » Verbe ont changé de nature, pour » être adaptées au corps céleſte du Sau- » veur. » Comment ſuppoſez-vous, qu'il s'eſt emparé d'un pain formé de grains créés par un autre dieu, du vin formé du jus de la vigne produite par un autre dieu. Le Verbe eſt-il donc envieux du bien d'autrui? Eſt-il donc un uſurpateur?

Mais, ajoûtoit ce Pere, vous croyez de plus que le vin eſt changé en Sang, pour être adopté par le phantôme uni au

Verbe ; le ſang eſt dans des veines, il appartient aux chairs, & donne la vie à la ſubſtance dont un corps humain eſt compoſé : ce prétendu phantôme eſt donc un corps compoſé de veines, de chairs & de nerfs, comme le nôtre. De plus ce Pain Euchariſtique, il nous eſt ordonné de le manger ; ce Calice, il nous eſt ordonné de le boire, c'eſt-à-dire de nous nourrir de l'un & de l'autre. Nous ſommes nourris de la Chair céleſte de ce Corps qui ne doit pas mourir. Comment donc refuſez-vous l'incorruptibilité à notre chair, laquelle eſt ſelon vous nourrie d'une chair & d'un ſang incorruptible? Notre ſentiment ſur l'Incarnation s'accorde parfaitement avec l'Euchariſtie, & l'Euchariſtie confirme ce même ſentiment. *Noſtra autem conſonans eſt ſententia Euchariſtiæ. Et Euchariſtia rurſùs confirmat ſententiam noſtram.* Que les Hérétiques abjurent donc leur fauſſe Doctrine touchant l'Incarnation, ou qu'ils s'abſtiennent d'offrir l'Euchariſtie au Pere Céleſte. *Ergo aut ſententiam mutent, aut abſtineant offerendo quæ prædicta ſunt.* (9)

Vous refuſez-vous, Monſieur, à l'expoſition que nous venons de faire de la Doctrine des Valentiniens ; ſuppoſez-

vous qu'ils croyent que le Pain & le Vin ne changent point de nature ; mais que ce ſont ſimplement des ſignes extérieurs que J. C. a choiſis pour nous repréſenter la maniere ſpirituelle & divine, dont le Verbe s'unit à nos ames, comme le pain & le vin s'uniſſent à notre corps ; vous ne trouverez pas ombre de raiſon dans les argumens de Saint Irénée. Quoi ! Parce que le pain & le vin figurent l'union de nos ames avec le Verbe ; il s'enſuit de cette dénomination extérieure, que le Verbe s'eſt approprié le bien d'autrui ? Ne pouvoit-il donc donner à ces ſubſtances du pain & du vin, cette ſignification ſymbolique ſans les ôter à leur maître, ſans ſe les aproprier, ſans les dénaturer ? M'appropriéje, diſpoſé-je d'une horloge, parce que j'aſſure un ami que toutes les fois qu'elle ſonnera telle heure, il doit penſer à moi & que je penſerai à lui ? Parce qu'il a plu au Verbe d'appeller du Pain ſon Corps, ſans changer rien à la nature de cet aliment, je croirois lorſque je m'en nourris, me nourrir de la Chair de J. C ? Parce que l'incorporation de ce Pain, à ma ſubſtance, appartenant à un créateur étranger ſignifiera l'union de mon ame

avec le Verbe, il s'enſuivra que ma chair eſſentiellement corruptible doit devenir incorruptible? Ce Pain n'a point changé de nature pourquoi feroit-il que mon corps changeât la ſienne? Notre Doctrine, pourroient ajoûter les Valentiniens, ſur la Perſonne de J. C. ne tient en rien à l'Euchariſtie.

La Doctrine de l'Incarnation phantaſtique du Verbe étoit commune à tous les Gnoſtiques, parmi leſquels vous ne refuſerez pas, Monſieur, de ranger les Valentiniens. Le fait eſt conſtaté dans les ouvrages de Tertullien contre Marcion. Voici comme Tertullien réfute ce Gnoſtique. » J. C. ayant pris le Pain, » & le diſtribuant à ſes Diſciples, en » fit ſon Corps, en diſant, ceci eſt mon » Corps, c'eſt-à-dire la figure de mon » Corps: or il n'en auroit pas été la figu- » re, s'il n'y eût pas eu un vrai corps » humain, dont il pouvoit (le pain) » recevoir la forme.. Au reſte une cho- » ſe vuide & vaine, telle qu'un phan- » tôme, ne peut contenir une figure, » (n'en peut-être le moule...) Et lorſ- » qu'en prenant le Calice, il ſcella par » ſon Sang l'alliance & le teſtament » qu'il établiſſoit, il ajoûta une nouvelle

» preuve de la réalité de ſon Corps. Car » le Sang ne peut faire partie que d'une » véritable Chair. » (10) Et par la ſeule allégation de l'Euchariſtie, ce Pere prétend avoir prouvé la vérité du Corps que J. C. a pris dans le ſein de Marie, contre le corps phantaſtique que Marcion ſubſtituoit à la vérité. (11) *Panis & Calicis ſacramento probavimus Corporis Dominici veritatem adverſus phantaſma Marcionis.* Et dans un autre endroit il dit ces paroles remarquables. » Si, dans » l'eſprit de Marcion J. C. s'eſt fait un » Corps du Pain Euchariſtique, parce » que dans la vérité il ne s'étoit point » Incarné; il a donc dû donner ce Pain » (à la rage des Juifs) pour nous. Il étoit » de grande importance pour la vanité » du ſyſtême de Marcion, que le Pain » Euchariſtique fût crucifié. (12) » Enfin il confeſſe que notre chair eſt nourrie de celle de J. C. dans ce beau paſſage. » La » chair eſt lavée (dans le Baptême,) afin » que l'ame ſoit purifiée. La chair eſt » ointe afin que l'ame ſoit conſacrée. La » chair eſt marquée du ſigne & ſceau » de la Croix, afin que l'ame en reçoive » la protection & la force. La chair » reçoit l'impoſition des mains, qui lui

» ſert d'ombre & de voile, afin que » l'ame ſoit éclairée par l'eſprit de Dieu. » La chair eſt nourrie du Corps & du » Sang de J. C. afin que l'ame ſoit rem- » plie & engraiſſée de Dieu même. » (13).

On voit la grande affinité de la Doctrine des Marcionites avec celle des Valentiniens dans la parfaite conformité qu'on obſerve, quand on veut s'en donner la peine, entre la maniere dont Tertulien attaque les premiers, avec les argumens de Saint Irénée contre les ſeconds. L'un & l'autre de ces Peres ſe ſervent de la Doctrine des Hérétiques ſur l'Euchariſtie : tous deux prétendent triompher par ce ſeul moyen. Tous deux prouvent que le Seigneur eſt revêtu d'un corps véritable puiſque le Calice contient ſon Sang ; tous deux ſe moquent de la tranſſubſtantiation du Pain dans un corps phantaſtique.

Le dernier de ces objets eſt bien marqué dans le premier paſſage que nous avons tiré de Tertullien. Aubertin, ſi je ne me trompe, & vos autres controverſiſtes donnoient artificieuſement un ſens forcé aux paroles de ce Pere. Et peut-être vous plaignez-vous, Monſieur,

de la maniere dont je les ai traduites. Mais, je vous en ſupplie, dépouillez-vous de tout préjugé, & jugez ſi j'ai traduit au hazard. Suppoſez d'abord que Tertullien ait eu en vüe la tranſſubſtantiation, telle que nous la reconnoiſſons dans l'Égliſe Romaine, & que Marcion eût penſé comme eux, à cette différence près, que celui-ci croyoit que le Pain étoit tranſſubſtantié en chair pour garnir le corps phantaſtique dont ils compoſoient l'humanité de Notre Sauveur. Y a-t-il rien de plus clair, & en même-tems de plus preſſant que le raiſonnement de Tertullien? *CECI EST MON CORPS. C'eſt-à-dire ce qui étoit Pain étant tranſſubſtantié & réparti ſur tout le Corps du Sauveur en prend la figure*, id eſt figura Corporis mei; *de la même maniere, quoique miraculeuſement, que la nourriture en garniſſant notre corps dans toutes ſes dimenſions en prend la figure : or le Pain tranſſubſtantié n'a pu prendre la figure interne & externe d'un corps humain, s'il n'eût été reparti & comme moulé dans un corps humain ; comme on ne peut jetter telle figure de bronze en fuſion, ſi l'on manque de moule.* Figura autem non fuiſſet niſi veritatis eſſet Corpus. *Mais vous, Marcion, qui croyez*

que le Verbe s'eſt uni à un phantôme vuide & n'ayant pas même une ſuperficie ſolide, comment imaginez-vous que le Pain tranſſubſtantiéint, roduit dans ce vain ſimulacre; prenne la figure ſolide d'un corps humain. Un tel phantôme peut-il mouler votre pain même tranſſubſtancié. Cæterum vacuares quod eſt phantaſmæ figuram capere non poſſit. *C'eſt comme ſi vous ſouteniez qu'en jettant en l'air du bronze en fuſion, vous en feriez la figure de tel Héros. Comment aſſujettirez-vous le vin tranſſubſtantié en ſang, dans des vaiſſeaux phantaſtiques?*

Changeons, Monſieur, cette hypotèſe pour faire valoir l'oppoſée qui eſt plus de votre goût. Suppoſons que ni Tertullien, ni Marcion n'avoient idée de la tranſſubſtantiation, & que l'Orthodoxe & l'Hérétique euſſent entendus ces paroles: CECI EST MON CORPS, comme les Diſciples de Jean euſſent interprêté le diſcours que le Précurſeur leur eût adreſſé, en leur montrant un agneau, & leur diſant: ceci eſt le Meſſie. Nous réduirons alors le raiſonnement de Tertullien à celui-ci: le Pain ne peut pas être pris pour le Corps de J. C. ſi le Sauveur n'a pas réellement un corps comme le nôtre; car il faut qu'une figure réponde à un modéle.

ourquoi cela, eût répliqué Marcion ? Le ain ne peut-il être pris métaphoriquement pour le phantôme de matiere éthée auquel nous ſoutenons que le Verbe 'eſt uni ? Mais, ferions-nous inſiſter 'ertullien ; une choſe vaine, telle qu'un hantôme n'eſt point ſuſceptible d'une igure de Rhétorique? Pourquoi non, reliqueroit encore Marcion? Ne donnons-ious pas le nom desobjets réels aux phanômes de la nuit ? Ne diſons-nous pas Le Château de criſtal que j'ai vû cette nuit toit très-brillant. Un Architecte préſente un projet de Palais, conforme au hantôme qu'il s'en eſt formé dans l'imagination ; n'eſt-il pas entendu de tout le monde, quand il dit, voilà mon idée ? En bonne foi, Monſieur, trouveriez-vous beaucoup de force dans l'argumentation de notre véhément Auteur Eccléſiaſtique ? Dailleurs ſeriez-vous bien content du Traducteur de ces paroles. *Vacua res, quod eſt phantaſma, figuram capere non poſſit* ; s'il les rendoit ainſi : Une choſe vuide, telle qu'eſt un phantôme ne peut être exprimée par une figure de Rhétorique.

Mais une bonne preuve que Marcion croyoit la réalité de la tranſſubſtantia-

tion, eſt dans les paroles de Tertullien, que nous avons déja citées. » *Si propterea pane corpus ſibi finxit, quia corporis carebat veritate; ergo panem debuit tradere pro nobis. Faciebat ad vanitatem Marcionis ut panis crucifigeretur.* Si le Sauveur du monde s'eſt fait un corps avec du pain, parce qu'il ne s'étoit point incarné, donc il a dû donner pour nous ce pain dont il s'étoit fait un corps humain; & dans le vrai il étoit important pour le vain ſyſtême de Marcion, que ce même pain fût crucifié. Cette réflexion paroît obſcure; pour l'éclaircir il faut ſe rappeller que Marcion niant la réalité de l'incarnation dans le ſein de Marie, prétendoit que J. C. n'avoit été crucifié qu'en apparence. Mais J. C. s'étant fait un vrai corps dans l'Euchariſtie la veille de ſa Paſſion, de l'aveu de Marcion même, le Sauveur pouvoit donc être crucifié dans le corps réel qu'il s'étoit fait. Marcion n'étoit donc pas forcé de dire que la Paſſion n'étoit qu'une ſcène d'illuſions; & le vuide du ſyſtême de cet hérétique étoit rempli en quelque ſorte; *faciebat ad vanitatem Marcionis*, ſi le corps fait du pain dans l'Euchariſtie eut été ſubſtitué au fantôme, pour être

réellement crucifié ; *ſi panis crucifigatur*, Marcion eut reconnu une vraie réalité dans le Myſtere de la Rédemption.

Suppoſez encore, Monſieur, que je m'égare dans mes penſées, que Marcion & Tertullien n'ont reconnu que du pain & du vin dans l'Euchariſtie, les paroles que nous venons de citer n'euſſent porté le ſens que d'une plaiſanterie tout-à-fait ridicule. Du pain crucifié pour le ſalut du Genre Humain, eût dit Marcion ; les ſouffrances, la mort, la réſurrection d'un morceau de pain, ſeroient des illuſions, plus ridicules, plus vuides encore que le fantôme que nous ſuppoſons étendu ſur la Croix.

Comme Saint Irénée & Tertullien ont prouvé par la réalité du Corps du Seigneur dans l'Euchariſtie, la vérité de l'incarnation, de la mort, de la paſſion, de la réſurrection du Sauveur, Saint Hilaire a employé le même myſtere pour prouver aux Ariens l'union naturelle du Pere & du Verbe. Pour éluder l'énergie de ces paroles du Sauveur, Mon Pere & moi ſommes une même choſe ; les ennemis de la Divinité de J. C. comparoient ce paſſage à celui où le Sauveur demandoit à ſon

Pere que les Fidéles fuſſent un tous enſemble. Comme vous, mon Pere, êtes en moi & moi en vous; qu'ils ſoient de même un en nous. Or, reprenoient les Ariens, l'union des Fidéles entr'eux & avec le Pere Céleſte, n'eſt que morale, eſt une ſimple union de volonté, n'eſt point une union naturelle; donc l'union entre le Pere & le Verbe n'eſt que morale & de volonté.

Saint Hilaire ſoutient contr'eux que l'union entre les Fidéles & le Sauveur, eſt une union de nature, par le Sacrement de l'Euchariſtie, & que cette union de nature peut être comparée à celle du Pere & du Fils. Si Jéſus-Chriſt dit-il » a véritablement pris notre » chair, & ſi l'homme qui eſt né de » Marie eſt véritablement le Chriſt, & ſi » nous recevons véritablement ſa chair » dans le Sacrement, & ſi par la parti- » cipation réelle à cette chair nous » ſommes un avec le Pere, parce que » le Pere eſt dans l'Homme-Dieu, & » l'Homme-Dieu en nous, comment » peut-on dire que ce n'eſt qu'une union » de volonté, puiſque la propriété na- » turelle de ce Sacrement eſt elle-même » le Sacrement d'une parfaite unité (14).

Il

» Il n'y a pas le moindre lieu, ajou-
» toit-il, de douter de la vérité du Corps
» & du Sang du Seigneur. . . . . Quand
» nous avons mangé l'un & bu l'autre,
» l'effet de ces fonctions ſaintes eſt que
» que nous ſoyons en J. C. & J. C. en
» nous. N'eſt-ce pas la vérité ? Qu'il
» écheoit de le nier à ceux qui nient
» que J. C. eſt le véritable Dieu ? (15).

Ce grand Docteur ſentoit bien que cette vérité étoit révoltante à la raiſon humaine, mais il en réprimoit les ſaillies, en nous avertiſſant *qu'il ne faut pas parler des choſes de Dieu* d'après *la façon de ſentir, propre à l'homme & au ſiecle.* (16) Il convient que ce qu'il a dit de notre union naturelle avec J. C. dans le Sacrement, ſeroit une ſottiſe & une impiété, s'il ne l'avoit pas appris de lui (17); & il n'affirme qu'avec plus de confiance que J. C. a pris réellement la chair de notre corps; que cet homme qui eſt né de Marie eſt véritablement le Chriſt; & que de notre côté nous recevons véritablement la chair de ſon Corps, ſous le Sacrement, *ſub myſterio*, & que par là nous ſommes un avec lui.

Il lie comme vous voyez, Monſieur, la réalité de la chair de J. C. dans

l'Euchariſtie, avec la vérité de l'Incarnation, avec la vérité de l'union éternelle, naturelle & néceſſaire entre le Pere & le Fils; & il inſinue clairement que la chair de J. C. dans le Sacrement, eſt née de la Vierge Marie. Ce dernier caractere de l'Euchariſtie augmente prodigieuſement le poids de l'engagement que j'ai pris avec vous.

Saint Ambroiſe, en nous conſignant cette même vérité, compare les effets de la Toute-Puiſſance dans l'Incarnation avec la confection de l'Euchariſtie, en vertu de la parole du Seigneur, » établie ſous la vérité du Myſtere (de l'Eu» chariſtie) ſur l'exemple de l'Incarna» tion. Eſt-ce ſelon l'ordre naturel, dit » ce Pere, que J. C. eſt né de Marie? » Il eſt évident que c'eſt par miracle » qu'une Vierge a engendré; & ce que » nous faiſons en célébrant l'Euchariſ» tie, eſt le corps né de la Vierge. Pour» quoi cherchez-vous l'ordre de la » nature dans ce Corps de J. C. que la » parole du Prêtre produit, puiſque c'eſt » un effet hors des loix de la nature, » qu'une Vierge l'ait enfanté ce même » Corps. C'eſt certainement la chair du » Chriſt qui a été crucifiée, qui a été

» enſevelie. C'eſt donc réellement le » Sacrement de ſa chair ... Après la » conſécration on appelle le ſang, & » vous dites, amen, *c'eſt la vérité.* Ce » que la bouche prononce, que l'eſprit » le confeſſe intérieurement. (18) Voilà encore une condition de notre problême très-clairement exprimée. La chair de J. C. dans les Saints Myſteres eſt celle qui a été crucifiée ; & ce même Pere nous dit ailleurs que le ſang contenu dans le Calice eſt celui qui ſortit de la plaie du côté. » C'eſt, dit-il, d'après ce Corps » incorruptible, mais après qu'il eut ex- » piré, que tous les hommes ont reçu le » principe de la vie. L'eau & le ſang » ſont ſortis de ſon côté ; l'eau nous a » purifiés, & le ſang nous a rachetés. » Buvons donc le prix de notre rédemp- » tion (19).

Et comment de ſi grandes merveilles ? Par une transformation des ſymboles, opérée par la Toute-Puiſſance. » Vous » me direz peut-être, je vois autre choſe ; » comment me dites vous que je recevrai » le Corps du Chriſt ? Prouvons que les » ſymboles ne ſont plus ce que la nature » a formé, mais ce que la bénédiction a » conſacré. Prouvons que l'efficace de

» la bénédiction eſt plus forte que celle » de la nature. Le Saint Docteur rapporte les miracles de la transformation de la Verge d'Aaron, le fer d'une hache qu'Eliſée fit ſurnager ſur l'eau. Il pourſuit. » Dans ces miracles nous voyons » que la grace ſurpaſſe la nature en vertu, & cependant nous ne faiſons mention ici que de la bénédiction attachée » à la parole de deux Prophêtes. Or ſi » la bénédiction d'un homme a eu tant » de force qu'elle a changé la nature, » que dirons-nous de la Conſécration » divine, où les paroles de N. S. même » opérent; car ce Sacrement que vous » recevez eſt opéré par la parole du » Chriſt. Vous avez entendu dire de » toutes les œuvres de Dieu : il a dit, & » elles ont été faites. Quoi donc, la parole du Chriſt a pu faire de rien ce qui » n'étoit pas, & elle ne pourra pas changer les choſes qui ſont en ce qu'elles » n'étoient pas? Car il n'y a pas moins de » puiſſance de donner un nouvel être à » ce qui n'étoit pas, que de changer la » nature de ce qui étoit (20).

Ce même recours que Saint Ambroiſe avoit à la Toute-Puiſſance pour expliquer le changement des ſymboles au

Corps & au Sang du Seigneur, Saint Cyrille de Jéruſalem l'indique aux Cathécuménes, qu'il inſtruiſoit dans un ouvrage fait exprès pour eux. » Quand J. C. » a dit & prononcé du pain, *CECI EST* » *MON CORPS*, qui oſeroit héſiter; & » lorſque lui-même a dit ſi affirmative- » ment, ce Calice eſt mon Sang, qui » jamais pourroit en douter, & dire » que ce n'eſt pas ſon Sang? Il changea » autrefois l'eau en vin, liqueur qui a » quelqu'affinité avec le ſang, à Cana » de Galilée; & vous le croirez peu di- » gne de créance, lorſqu'il a changé le vin » en ſon Sang. Appellé à des noces char- » nelles, il fit ce grand miracle, & nous » ne ſerons pas encore plus portés à con- » feſſer qu'il a donné ſon Corps & ſon Sang » aux enfans ſpirituels de ſon lit nuptial? » C'eſt pourquoi, prenons ces choſes (l'Eu- » chariſtie) avec toute ſorte de perſua- » ſion, comme le Corps & le Sang du » Chriſt; car dans la figure (extérieure) » du pain, ce Corps vous eſt donné, & » le Sang dans la figure du vin; enſorte » que lorſque vous avez pris le Corps & » le Sang du Chriſt, le Corps de J. C. & » le vôtre, ſon Sang & le vôtre ne font » qu'un, *concorporeus & conſanguis ipſi*

» *efficiaris* ; car ainſi nous devenons » Chriſtiféres, ſon Corps & ſon Sang » étant diſtribués dans nos membres. » Ainſi ſelon Saint Pierre nous ſommes » rendus conſorts de la Nature Divine... » C'eſt pourquoi ne regardez pas le pain » & le vin, dans l'Euchariſtie, comme » des élémens nuds & communs » (tels qu'étoient les Pains de Propoſition dans l'ancienne Loi) » : car ſe ſont le Corps & » le Sang du Chriſt, comme il l'a affir- » mé lui-même ; car quoi que vos ſens » vous ſuggérent que c'eſt encore du pain » & du vin, que la foi vous rende fer- » mement certain du contraire ; ne ju- » gez pas de la choſe par le goût, mais » ſoyez certains par la foi, & ſans le » moindre doute, que vous avez été » honorés du don du Corps & du Sang » de J. C. (11).

Toute cette doctrine eût-elle pû paſſer, Monſieur, dans les Cathéchiſmes de la réforme ?

St. Grégoire de Niſſe, expoſe en quoi conſiſte le miracle de la Toute-Puiſſance dans l'Euchariſtie. après avoir rapporté la comparaiſon du Pain & du Vin que J. C. changeoit en ſa Subſtance, par l'uſage ordinaire des alimens lorſqu'il

étoit ſur la terre; il s'explique ainſi: » C'eſt ſur cet exemple que je crois » que le Pain qui a été ſanctifié par la pa- » role de Dieu, eſt maintenant changé » au Corps du Verbe de Dieu.... Car » de même que le pain dont J. C. ſe » nourriſſoit étoit changé en la ſubſtan- » ce réelle de ſon Corps, de même dans » l'Euchariſtie, le Pain ſanctifié par la » parole de Dieu & la Priére, non en » ce ſens que par les loix ordinaires de » la digeſtion & de la nutrition, le pain » devienne partie du Corps du Seigneur, » mais parce que tout auſſi-tôt, & en » vertu de la parole divine, il eſt chan- » gé, conformement à ce que le Verbe » a dit: CEÇI EST MON CORPS. (22)

Voilà le précis de la Théologie des Grecs ſur l'Euchariſtie: vous la verrez un peu plus étendue dans les extraits de S. Jean de Damas. Mais il faut obſérver que S. Gregoire de Niſſe expoſe ici la doctrine de la Tranſſubſtantiation définie à Trente, & qu'il ſuppoſe viſiblement l'unité du Corps de J. C. dans tous les différens lieux où l'Euchariſtie eſt diſtribuée: & cette unité eſt encore une nouvelle condition du problême dont j'en-

treprens la ſolution : car il avoit ainſi préparé le diſcours que nous venons de traduire : » Il faut conſidérer comment » il a pû ſe faire que ce même corps qui » eſt diſtribué à tant de milliers de Fidé- » les ſur toute la terre & en tout tems, » demeure tout entier dans lui-même, » & demeure encore tout entier dans » chaque Fidéle qui le reçoit en parti- » culier. »(23) Et il réſout cette difficulté en ſoutenant que par tout le pain & le vin ſont tranſſubſtantiés au Corps de J. C. comme la nourriture que le Sauveur prenoit ſur la terre étoit tranſſubſtantiée en ſon corps alors mortel. Ainſi, Monſieur, la même difficulté qui vous empêche de confeſſer la préſence réelle du Corps de J. C. dans l'Euchariſtie n'étoit pas inconnue aux Srs. Peres, & ces témoins de la doctrine prêchée par les Apôtres, n'abandonnoient pas pour cette difficulté le ſens litteral des paroles par leſquelles le Tout-Puiſſant a inſtitué & produit la Sainte Euchariſtie.

S. Chryſoſtôme inſiſte auſſi très-fortement ſur l'unité du Corps de J. C. dans le ciel & dans l'Euchariſtie. Par les SS. Myſtères il ſe mêle lui même dans chacun des Fidéles, » Vous perſuadant par

» là qu'il a réellement pris votre chair «
» dans ſon Incarnation. (24)

» Et ce n'eſt pas ſeulement par la
» charité, » ajoute ce Pere ailleurs, mais
» dans la réalité que nous faiſons un mê-
» me corps avec J.C. puiſque notre chair
» eſt mêlée avec la ſienne. (25)

» Tous tant que nous ſommes qui
» participons à ſon Corps, & qui gou-
» tons ſon Sang, penſons que nous gou-
» tons celui qui eſt aſſis au plus haut des
» Cieux, & que les Anges adorent. (26)

Il va plus loin le S. Docteur, il veut que nous mangions, & que nous touchions le même corps que les Mages adorerent dans la crêche. » Les Mages » dit-il, ont révéré ce corps couché dans » une crêche... Vous le voyez ſur la terre, » & non-ſeulement vous le voyez, mais » encore vous le touchez, mais encore » vous le mangez, & l'ayant reçu vous vous en retournez à votre maiſon. (27)

Il revient dans un autre diſcours à la même penſée » Cette Table (l'Autel) » tient la place de la crêche; car ici on » met le Corps du Seigneur. Les Mages » n'ont pas adoré autre choſe: & à vous, » nous vous permettons de le prendre, » ſi vous en approchez avec une conſ-» cience pure. » (28)

Dans un autre endroit St. Chryſoſtôme explique ces paroles de St. Paul : *Le Calice de bénédiction que nous beniſſons, n'eſt-il pas le Sang de J. C.* » Combien » ces paroles ſont-elles pleines de foi & » capables de nous donner de la frayeur? » Car voici ce qu'il dit : ce qui eſt dans » le Calice eſt le Sang même qui coula » du côté de J. C. lorſqu'il fut ouvert » par la lance, & c'eſt de ce Sang même » dont nous ſommes rendus partici- » pans (29).

Et ſur ces autres paroles du grand Apôtre : *Unus panis, unum corpus, multi ſumus.* S. Chryſoſtôme nous fait voir que la réalité corporelle de J. C. dans l'Euchariſtie, a auſſi par rapport à nous des effets corporels ; » Que dis-je, com- » munication avec le Corps de J. C. » nous ſommes ce Corps même du Sau- » veur. Car qu'eſt le pain ? Le Corps de » J. C. Que deviennent ceux qui le pre- » nent ? Le Corps du Chriſt ; non plu- » ſieurs corps, mais un même corps... » Car ce n'eſt pas d'un autre corps que » vous êtes nourri, tandis que celui-ci » eſt encore nourri d'un autre corps, » mais tous ſont nourris du même, & » c'eſt pour cela que l'Apôtre ajoute :

» tous participent du même pain (30).

Saint Chryſoſtôme établit encore par un autre moyen, mais tout auſſi fortement l'unité du Corps du Seigneur dans le Ciel & dans ce Sacrement: c'eſt par-là qu'il explique, comme a fait depuis le Concile de Trente, l'identité du Sacrifice qui, ſuivant la Prophétie de Malachie, a été ſubſtituée aux hoſties de l'ancienne Loi par toute la terre; l'identité, dis-je, de l'oblation de J. C. ſur nos Autels, avec le Sacrifice de la Croix. C'eſt en expliquant ce ſublime chapitre de l'Epître aux Hébreux, (le dixiéme) où l'Apôtre montre aux Juifs que la multitude de leurs victimes en prouvoit l'inſuffiſance pour la rémiſſion des péchés: au lieu qu'une ſeule oblation de J. C. a aboli le peché. » Notre Hoſtie » eſt une, diſoit notre Saint Docteur, » celles des Juifs ſont en grand nom- » bre; & parce qu'elles ſont multipliées, » c'eſt une preuve qu'elles ſont invali- » des. Car qu'eſt-il beſoin de pluſieurs, » quand une ſuffit. Les Sacrifices qu'on » offroit chez les Juifs étoient l'accuſa- » tion & non l'abolition des péchés; » l'aveu de l'infirmité, & non l'indice » d'aucune vertu. Car parce que la pre-

» miére n'a rien valu, on en offroit une
» autre : & parce que celle-ci étoit en-
» core infructueuſe, on avoit recours
» à une troiſiéme. Ce qu'on offroit re-
» prochoit le péché ; & parce qu'il ſe
» bornoit toujours à ce reproche, ſon
» imbécilité étoit manifeſtée. Mais le
» Sacrifice de J. C. n'a été offert qu'une
» fois (31). »

Le Saint Docteur ſe fait enſuite l'objection qu'on nous a tant répétée, Monſieur, du côté de la réforme : Qu'eſt-ce
» donc ? Eſt-ce que nous n'offrons pas
» tous les jours ? Nous ſacrifions à
» la vérité J. C. mais nous rappellons
» à notre mémoire ſa mort, & l'Hoſtie eſt
» une & non pluſieurs. Comment eſt-elle
» une ; & non pluſieurs ? C'eſt que nous
» offrons toujours le même Sauveur, non
» aujourd'hui l'un & demain un autre.
» C'eſt pourquoi c'eſt un même Sacrifice.
» Parce qu'on offre en pluſieurs lieux, y
» a-t-il donc pluſieurs Chriſts? Non cer-
» tainement, c'eſt le même Chriſt partout,
» qui eſt ici tout entier, & là tout en-
» tier. *Qui & hìc eſt plenus, & illìc ple-*
» *nus.* Un corps unique ; *unum corpus.*
» Donc puiſqu'on offre en pluſieurs lieux
» un ſeul corps, & non pluſieurs, le

» Sacrifice eſt unique. Notre Pontife eſt » celui qui offrit cette Hoſtie par laquelle » nous ſommes purifiés ; & nous offrons » aujourd'hui cette même Hoſtie, qui » fut offerte ſur la Croix, & qui ne peut » être épuiſée, » *quæ non poteſt conſumi.* » Nous n'offrons point une autre Hoſtie, » (comme les Prêtres de la loi ancienne ;) » mais nous faiſons toujours la même, » *eamdem facimus*, ou plûtôt nous faiſons » mémoire de l'Hoſtie, ou du Sacrifice. « (32)

Et pour prouver par l'unité du Sacrificateur, que le Sacrifice de l'Hoſtie unique eſt auſſi un avec le Sacrifice de la Croix, Saint Chriſoſtôme obſerve que le Sacrificateur eſt J. C. même. » J. C. » dit-il, eſt préſent à nos Myſteres, & » il continue de faire ſur la table de nos » Autels, ce qu'il fit ſur celle de la » premiere Cêne ; car ce n'eſt pas l'hom- » me qui fait que le pain & le vin, *pro-* » *poſita*, deviennent le Corps & le Sang » du Chriſt ; mais c'eſt ce Chriſt même » qui a été crucifié pour nous. Les pa- » roles ſont prononcées par la bouche » du Prêtre, mais l'oblation eſt conſa- » crée par la vertu & la grace de Dieu. Il » dit CECI EST MON CORPS. Par ces pa-

» roles mêmes les choſes offertes ſont » conſacrées. Cette parole a été prononcée une fois par J. C., & juſqu'à ſon » événement elle aſſure l'effet du Sacrement (33).

Dans la ſeconde Homelie au peuple d'Antioche, Saint Chriſoſtôme compare le don d'Elie à Eliſée, & il en fait ſentir l'énorme différence qui eſt ſi flatteuſe pour nous. » Elie laiſſa, obſerve le Saint » Docteur, ſon manteau à ſon Diſciple; » mais le Fils de Dieu montant au Ciel » nous a laiſſé ſa Chair. Elie ſe dépouilla » de ce qu'il donnoit, mais J. C. nous » laiſſa ſa Chair, & la retint en montant au Ciel. *Chriſtus autem & nobis* » *reliquit, & ipſam habens aſcendit* (34).

» O miracle! ô bénignité de Dieu! ſe récrie le St. Docteur dans un de ſes Ou» vrages; celui qui eſt aſſis avec le Pere » au haut des Cieux, dans ce même mo» ment eſt touché par les mains de tout » le monde, & il ſe donne lui-même à » tous ceux qui veulent le recevoir (35).

Que de choſes j'aurois à vous dire ſur tous ces textes de Saint Jean Chriſoſtôme. J'eſpere que vous vous les direz vous-même, Monſieur, & beaucoup mieux que je ne pourrois vous les

expliquer. Mais obſervez que ce Saint & tous les autres Peres, à l'exception de Saint Cyrille, ne parlent pas *ex profeſſo* de l'Euchariſtie, & qu'ils ſuppoſent viſiblement que ce qu'ils diſent de ce grand myſtere eſt connu de tous leurs auditeurs; ils font plutôt alluſion à l'Euchariſtie qu'ils ne l'expliquent; ils la trouvent pour ainſi dire ſur leur chemin, & ils en parlent conformément à tout ce que le monde en penſoit. Voudriez-vous ſuppoſer que ce grand Saint à innové ſur cet article; que ſouverainement haï de ſes Collégues & de la Cour, il a débité une doctrine meroyable à votre avis, & toute nouvelle pour les Fidéles de ſon tems. Quel prétexte il eût fourni à ſes ennemis, (qui le dépoſérent deux fois injuſtement) de décrier une doctrine ſi extraordinaire, & de le dépoſer juſtement dans le fond & dans la forme?

Saint Gaudence, Evêque de Breſſe, qui fut envoyé à Conſtantinople pour le rétabliſſement de Saint Chryſoſtôme, ne penſoit pas différemment de lui ſur cet article ſi intéreſſant. Peſez, Monſieur, les termes précieux de ce texte. „ Dans „ l'ombre de la Pâque légale on n'offroit „ pas un ſeul Agneau, mais pluſieurs;

„ car on en immoloit un pour chaque „ maiſon, car un ſeul ne pouvoit pas „ ſuffire pour tous, parce que ce n'étoit „ que la figure & non la propriété de la „ Paſſion du Seigneur; car la figure n'eſt „ pas la vérité, mais l'imitation de la vé„ rité... Donc dans la Loi de la vérité dans „ laquelle nous vivons, un ſeul eſt mort „ pour tous, & le même par toutes les „ Egliſes, ſous les ſymboles du pain & „ du vin étant immolé, fortifie & vivi„ fie ceux qui croyent ce myſtere, & „ conſacre les Prêtres même qui le con„ ſacrent. *Reficit immolatus, vivificat „ creditus, conſecrantes conſecrat conſe„ cratus* (36).

L'unité du Corps de J. C. dans les Saints Myſteres, eſt encore rendue très-énergiquement, quoique très-laconiquement, par un mot de Saint Iſidore de Peluſe, lequel pour prouver la divinité du Saint Eſprit, rapportoit la merveille que la troiſieme perſonne de la Sainte Trinité opere dans l'Euchariſtie, & qui égale l'efficace même propre à la création, & il exprime ainſi ce miracle: „ Sur la table des Saints Myſteres J. C. „ a fait du pain commun le propre Corps „ de ſon Incarnation; *communem pa-*

„ *nem proprium incarnationis ipſius red-*
„ *dit* (37).

Saint Auguſtin eſt auſſi précis ſur l'unité du Corps de J. C. Sur le Pſeaume 98, il veut expliquer comment le Prophéte nous ordonne d'adorer le marchepié de Dieu, qui eſt la terre. „ J'étois „ en peine, dit-il, comment je pouvois „ adorer la Terre, pour obéir au Pro„ phéte qui m'ordonne d'adorer le „ marchepié de Dieu. Mais en appli„ quant à J. C. l'ordre que me donne „ le Prophéte, je découvre comment je „ puis, ſans être impie, adorer la terre. „ C'eſt de la terre que J. C. a pris la „ terre, parce que la chair eſt de la „ terre; il a vécu dans cette chair par„ mi les hommes, & il nous a donné „ cette même chair à manger pour notre „ ſalut. Or perſonne ne mange cette „ Chair ſans l'avoir adorée auparavant. „ Nous avons donc trouvé comment on „ adore un tel marchépié de la Divi„ nité; & de façon que non-ſeulement „ nous ne péchons pas en l'adorant, „ mais que l'on pécheroit en ne l'ado„ rant pas (38). «

Et ſur le pſeaume 33, en examinant ce qui eſt dit de David dans la verſion

des Septante du premier livre des Rois, qu'il étoit porté dans ſes mains. „ Qui „ peut comprendre que cela ſoit vérifié „ dans un homme? Car qui eſt-ce qui „ eſt porté dans ſes mains? Nous ne „ voyons point comment cela peut être „ pris à la lettre en parlant de David; „ mais nous le voyons dans J. C. car le „ Chriſt étoit porté dans ſes propres „ mains; Quand ordonnant à ſes Diſci- „ ples de prendre ſon propre Corps, il „ leur dit: CECI EST MON CORPS, car „ il le portoit alors dans ſes mains (39).

Il revient à la même explication dans une ſeconde expoſition du même pſeaume. „ Comment J. C. étoit-il porté dans „ ſes mains? Lorſque préſentant ſon „ Corps & ſon Sang, il prit dans ſes „ mains ce que les Fidèles connoiſſent, „ il ſe portoit d'une certaine maniere, „ quand il diſoit: CECI EST MON CORPS „ (40).

Ici Saint Auguſtin s'énonce avec quelque précaution, ce qui prouve, comme je l'ai obſervé ailleurs, qu'il y avoit dans l'aſſemblée, ou des Infidéles, ou des Néophites, qui n'avoient pas pris les dernieres leçons du Cathecuménat.

Nous nous nourriſſons de la Croix,

dit ce Pere, dans un autre endroit, parce que nous mangeons ſon Corps (de J. C.) (41).

Et encore ailleurs, expliquant l'*Amen* que le peuple proféroit de ſon tems par acclamation, après les paroles de la conſécration. Sur toute la terre eſt reçu le prix de notre rachat; & on répond *Amen. In toto orbe terrarum pretium noſtrum accipitur. Amen reſpondetur* (42).

St. Cyrille d'Alexandrie eſt encore un témoin de la foi de l'Egliſe, ſur l'unité du Corps de J. C., en expliquant les paroles où le Sauveur annonce que celui qui le mangera aura la vie. „ Nous le „ mangeons, non pas que nous conſu- „ mions la Divinité même; loin de nous „ une pareille impiété: mais cette Chair „ propre au Verbe, eſt rendue vivifian- „ te .... De même que le Corps du „ Verbe, qu'il s'eſt rendu propre eſt „ vivifiant par cette véritable union qui „ ſurpaſſe notre intelligence, & l'éner- „ gie de la parole: ainſi nous ſommes „ auſſi vivifiés, parce que nous jouiſſons „ de la participation de ſa Sainte Chair „ & de ſon Sang (43).

Mais en quel ſens ce Pere a-t-il pu dire que nous conſumons la Chair du

Verbe ? Entendroit-il que le Corps unique du Sauveur, préſent dans l'Euchariſtie, étant digéré dans notre eſtomach, paſſe dans notre propre ſubſtance ? Ce ſeroit encore une autre impiété. Mais il entendoit comme tous les Peres, qui, comme nous l'avons vû, annoncent auſſi que nous ſommes nourris de la Chair & du Sang de notre Seigneur ; il entendoit comme eux que ce qui a été tranſſubſtancié au Corps du Seigneur, par la conſécration, en doit être détaché quand le Myſtere eſt accompli en nous, & eſt tranſſubſtancié en notre chair & en notre ſang. Le ſens du paſſage eſt ſuffiſamment expliqué par un diſcours qui vient à la ſuite, où il exclud toute diviſion du Corps du Seigneur ; car l'incorporation de la nourriture à notre ſubſtance, eſt une ſuite de la diviſion & de l'atténuation des parties de cette même nourriture. „ Nous ſommes tous unis, „ par ce moyen, à J. C. & entre nous, „ nous ne faiſons qu'un corps, *concor-* „ *porales hoc modo ſumus* ; car étant plu- „ ſieurs en nombre, nous ne ſommes „ qu'un pain & qu'un corps, nous qui „ participons d'un pain unique ; car le „ Corps de J. C. qui eſt en nous, &

„ qui n'eſt diviſé en aucune maniere, „ nous lie dans l'unité parfaite entre „ nous (44).

Saint Léon nous annonce auſſi que le Corps que nous recevons eſt le même pour tous & eſt celui qui eſt né de la Sainte Vierge. » Dans l'Égliſe de Dieu, » ni les Sacerdoces ne ſeroient régu- » liers, ni les Sacrifices véritables, ſi » le grand, le vrai Pontife ne nous re- » connoiſſoit point; ſi le vrai ſang de » l'Agneau ſans tache ne nous purifioit » pas; lequel, quoiqu'établi à la droite » du Pere exécute le Sacrement de pro- » pitiation dans la même chair qu'il a » pris d'une Vierge (45).

Il exhorte ainſi les Fidéles dans un autre diſcours: » Vous devez communi- »quer à la Sainte Table de maniere, que »notre foi n'ait nulle ambiguité ſur la vé- »rité du Corps & du Sang du Seigneur. »Car on prend par la bouche ce que »l'on croit par la foi. Et c'eſt en vain »que l'*Amen* eſt proferé par ceux qui »diſputent contre ce qu'ils reçoivent (46).

On lit dans Alcuen un paſſage très-beau de Saint Eloi, où la Foi ſur l'Euchariſtie eſt très-bien développée, & l'unité du Corps de J. C. clairement énon-

cée. » Croyez avec vérité & avec certitu-
» de que de même que la chair que J. C.
» a pris dans le Sein de la Vierge eſt ſon
» vrai Corps qui a été mis à mort pour
» notre ſalut : de même le pain qu'il a
» donné à ſes Diſciples, & que les
» Prêtres conſacrent tous les jours dans
» les Égliſes, eſt le vrai Corps du Chriſt
» & cette chair qu'il a priſe dans le ſein
» de Marie, & ce pain ne ſont pas deux
» corps, mais un ſeul; enſorte que quand
» ce pain eſt rompu & mangé, le Chriſt
» eſt immolé & eſt mangé ; & cependant
» il demeure un & entier (47).

Le témoignage de Saint Jean de Damas ſur la Doctrine de l'Euchariſtie eſt d'autant plus précieux qu'il a fixé la Théologie des Écoles Grecques. Il ne nous donne néantmoins que le développement d'un paſſage très lumineux de Grégoire le Théologien. Voici comment il l'explique : » Il eſt ſans doute que ce
» corps uni à la Divinité eſt celui-là
» même qui eſt né de la Sainte Vierge ;
» non que ce Corps qu'il a pris de la
» Vierge, deſcende maintenant du Ciel
» ſur le Sacrifice ; mais parce que le
» pain & le vin y ſont changés au Corps
» & au Sang du Fils de Dieu. Que ſi

» vous voulez ſçavoir comment cela » ſe fait, contentez-vous d'appren- » dre que c'eſt par le Saint Eſprit, & de » la même maniere que par le Saint » Eſprit le Seigneur s'eſt formé ce Corps » à lui-même, & pour lui-même (du » ſang) de la Sainte Mere de Dieu. Car » nous ne pouvons connoître autre cho- » ſe, ſinon que le Verbe de Dieu eſt » véritablement Tout Puiſſant; mais » la maniere dont il opere eſt ſi » cachée, que la raiſon humaine ne la » ſçauroit pénétrer (48).

Au reſte, ajoute-t-il, » il n'eſt pas » hors de propos de dire, qu'ainſi que » le pain qui ſert de nourriture à l'hom- » me, & le vin mêlé d'eau qui lui ſert de » breuvage ſont changés naturellement » en la ſubſtance de ſon corps, * enſorte » qu'ils deviennent un autre corps que » celui qu'ils étoient auparavant; de » même le pain & le vin mêlés d'eau » ſont changés du corps & au ſang de » J. C. d'une maniere admirable par » l'invocation & par la venue du Saint » Eſprit. Et ce ne ſont pas deux corps » différens mais un ſeul. » (49)

* C'eſt la traduction de l'Abbé Duguet. La traduction latine ſignifie: *Et ces alimens n'en ſont pas un autre Corps humain différent de ce qu'il étoit auparavant.*

Voila, Monſieur, la tranſſubſtantiation bien clairement énoncée. Le Corps de J. C. ne quitte pas le Ciel ; il eſt néanmoins préſent ſur nos Autels, & le pain & le vin par la vertu Toute Puiſſante du Saint-Eſprit ſont incorporés & appropriés au Corps du Sauveur ; de même que ce qui paſſe dans notre ſubſtance pour l'accroître, ou la réparer change dèſlors de nature. Je me contente de vous citer les témoignages des premiers Peres de l'Égliſe. Ils ſuffiſent pour prouver que l'Égliſe n'innova pas lorſqu'elle fit ſigner cette formule à Bérenger en 1079 au Concile de Rome.

» Moi, Beranger, je crois de cœur, » & je confeſſe de bouche que le pain » & le vin qui ſont mis ſur l'Autel, » ſont changés ſubſtantiellement par » le Myſtère de l'Oraiſon ſacrée, » & les paroles de notre Rédempteur, » en la vraie, propre & vivifiante Chair » & au Sang véritable, propre & vivifiant de notre Seigneur ; & qu'après » la conſécration, c'eſt le vrai Corps de » J. C. né de la Vierge Marie, & le » vrai Sang qui a coulé de ſon côté, non » ſeulement en ſigne & par la vertu du » Sacrement ; mais par la propriété & » la vérité de leur ſubſtance. » (50)

Permettez

Permettez-moi, Monſieur, de vous adreſſer le diſcours que Lanfranc tenoit au ſujet de Berenger dans l'onziéme ſiécle. » Tous ceux qui ſe font honneur » d'être & de ſe dire Chrétiens, ſe glo- » rifient de recevoir dans ce Sacrement » la vraie Chair & le vrai Sang de J. C. » l'un & l'autre pris du ſein de la ſain- » te Vierge. Interrogez tous ceux qui » ont connoiſſance de la langue latine » & de nos lettres; interrogez les Grecs, » les Arméniens, & les Chrétiens de » quelque nation que ce ſoit. « J'ajoute de mon chef : Interrogez toute l'Anti- quité, & les Héretiques même anciens dont les erreurs étoient les plus antipa- tiques avec la créance de l'Egliſe Ro- maine, comme les Valentiniens, les Marcionites. » Tous comme d'une ſeule » bouche atteſteront qu'ils ont notre » même foi. Ainſi ſuppoſé que la foi de » l'Egliſe ſoit fauſſe maintenant, il faut » dire ou que l'Egliſe Catholique n'a » jamais exiſté, ou qu'elle eſt périe. « J'ajoute encore qu'elle eſt périe dès le ſecond ſiécle, avant la deſtruction pré- dite du culte des idoles : elle s'étoit fait un Dieu du pain même & du vin qui ſervent de nourriture à l'homme (51).

Je ne ſçai comment une pareille idée s'eſt préſentée à l'eſprit de vos premiers Réformateurs, ni comment ils ſe ſont perſuadés qu'ils entendoient mieux au ſeiziéme ſiécle le ſens de ces quatre mots, CECI EST MON CORPS, qu'ils n'ont été entendus durant quinze ſiécles, & par le peuple & par les hommes les plus célébres dans l'Egliſe Romaine, dans l'Egliſe Grecque, & dans les Communions ſchiſmatiques, par ceux-mêmes des ſaints Docteurs qui ont en quelque ſorte reçu la doctrine Evangélique de la premiére main. Ils ont cru vos premiers Réformateurs ne faire ſchiſme qu'avec l'Egliſe Romaine de leur tems; & ils l'ont conſommé, en ſe ſéparant de toutes les Egliſes des quinze ſiécles qui ont précédé le leur.

Ces réfléxions qui peuvent vous être ſalutaires, ne ſont pas néanmoins les conſéquences que je prétendois tirer en vous expoſant la foi de toutes les Egliſes. Mon objet n'eſt point de vous prêcher, Monſieur. Je me ſuis propoſé dans cette Lettre d'affermir ma foi, avant que de raiſonner ſur le plus redoutable de nos Myſtères; & de vous mettre ſous les yeux les conditions du problême que j'a-

vois à réſoudre, non pas telles qu'il me plairoit de les choiſir, mais telles que la doctrine des SS. Peres me les ont preſcrites. Je les réduis à ces cinq chefs:

Premiérement, dans la foi de toute l'antiquité, le Corps de J. C. que nous recevons dans l'Euchariſtie, eſt celui qui eſt né de la Vierge Marie, ſous lequel le Verbe a habité parmi nous, qui a été crucifié, qui eſt mort, qui a été enſeveli, qui eſt reſſuſcité, qui eſt monté aux cieux, qui eſt aſſis à la droite du Pere. Tout ſyſtême qui ne renferme pas cette condition, a dès-lors contre lui un argument invincible : j'en conviens avec l'Abbé Duguet.

Secondement, le pain & le vin ſont tranſſubſtanciés au Corps de J.C. comme les alimens étoient tranſſubſtanciés au Corps du Sauveur, tandis qu'il vivoit parmi les hommes.

Troiſiémement, dans tous les endroits de la terre, c'eſt le même corps de J. C. né de la Vierge Marie, &c. qui réſide réellement dans la ſainte Euchariſtie, quoi que la matiére qui y eſt tranſſubſtanciée ſoit numériquement differente; le pain que l'on conſacre actuellement à Paris, n'étant pas le même pain qu'on conſacre

à Rome ou à Conſtantinople. Ainſi tandis que J. C. vivoit ſur la terre, ſon Corps nourri de viandes ſolides étoit le même qui avoit été nourri dans l'enfance du lait de ſa ſainte Mére.

La doctrine de la tranſſubſtanciation ſuppoſe ces deux choſes : une matiére tranſſubſtanciée, *propoſita tranſmutata* & un ſujet qui s'incorpore cette matiére tranſſubſtanciée: & ce ſujet dans l'Euchariſtie eſt le corps de J. C. né de Marie &c. Marc Evêque d'Ephèſe, (52) qui s'oppoſa ſi violemment à la réunion des Grecs au quinziéme ſiécle, appelle le *ſujet* de la tranſſubſtanciation, *le Corps original & primitif de J. C.* le prototype de ce Corps ſacré ; ce qui étant le même dans l'enfance & à la mort, conſtituoit le même Chriſt quant à l'ame & quant au corps. Vous me permettrez, Monſieur pour donner plus de préciſion à mon diſcours, d'employer ce terme: *Re ipſâ tranſmutari jam dona in ipſum prototypum illud corpus.* Vous conviendrez, Monſieur que ce terme exprime avec préciſion la doctrine de S. Gregoire de Niſſe, & de S. Jean de Damas.

L'Auteur du ſyſtême combattu par l'Abbé Duguet, faute de reconnoître

prototype du Corps du Seigneur dans l'Euchariſtie, détruit toute idée de la tranſſubſtanciation, en s'efforçant de l'expliquer. Dans ſon ſyſtême le pain étoit inviſiblement changé en un corps humain ſur le modéle de celui du Sauveur, & uni hypoſtatiquement à la ſainte Ame du Seigneur. Il y avoit bien une vraie tranſmutation du pain, mais non le paſſage d'une ſubſtance changée dans une autre ſubſtance; & c'eſt ce que ſignifie le mot de tranſſubſtanciation : ce ſeul défaut ſuffit pour rejetter ſon ſyſtême. Car les Peres reconnoiſſent unanimement non-ſeulement le changement des dons, mais l'incorporation de ces dons changés dans le corps du Seigneur né de la Vierge Marie, &c.

Quatriémement, nous ſommes nourris de la chair de J. C. dans un ſens réel & phyſique.

Cinquiémement, dans un ſens encore réel & phyſique, par la perception de l'Euchariſtie nous ſommes en J. C. comme J. C. eſt en nous.

Voilà, Monſieur, les conditions que je dois remplir pour ſatisfaire à votre défi : elles révoltent la raiſon, j'en conviens; mais elles ont été renfermées

dans la foi des Fidéles de tous les tems, dans l'Egliſe Latine, dans l'Egliſe Grecque, chez les Jacobites, &c. Ce ne ſont point des inductions tirées du raiſonnement, ni d'aucun ſyſtême : vous en conviendrez. Donc elles n'ont été reçues univerſellement que ſur la parole du Dieu homme.

TEXTES DES PERES.

(1) *Sancti Ign. Epiſt. ſinc. ad Smyrn.* Ab Eucharistiâ & Oratione abſtinent, eò quòd non confiteantur Euchariſtiam carnem eſſe Servatoris noſtri J. C. quæ pro peccatis noſtris paſſa eſt, quam Pater ſuâ benignitate ſuſcitavit. Qui ergo contradicunt huic dono Dei, altercantes moriuntur.

(2) *S. Juſt. Apol. 2. ad Antoninum Pium pro Chriſtianis.* Quemadmodum per verbum Dei homo factus Jeſus Salvator noſter, & carnem & ſanguinem, ſalutis noſtræ causâ, habuit ; ita etiam didicimus cibum (ex quo ſanguis & carnes noſtræ per mutationem aluntur) per preces verbi quod ab ipſo eſt, Euchariſtiam factum, illius Incarnati Carnem & Sanguinem eſſe.

(3) *Iren. lib. 4°. adverſ. hæreſ. c. 32.* Eum qui ex creaturâ panis eſt, accepit, & gratias egit, dicens : Hoc EST CORPUS MEUM ; & Calicem ſimiliter, qui eſt ex eâ creaturâ (id eſt, ex creatione) quæ eſt ſecundùm nos, ſuum Sanguinem confeſſus eſt ; & novi Teſtamenti no-

vam docuit oblationem, quam Eccleſia ab Apoſtolis accipiens, in univerſo mundo offert Deo . . . Prior quidem Populus ceſſavit offerre Deo; omni autem loco ſacrificium offertur Deo, & hoc purum.

(4) *Ibid. c.* 4°. Quomodò conſtabit eis, eum panem in quo gratiæ actæ ſunt, Corpus eſſe Domini ſui, & Calicem Sanguinis ejus, ſi non ipſum Fabricatoris mundi Filium dicant, id eſt, Verbum ejus? Quomodò rurſùs dicunt carnem in corruptionem devenire, & non percipere vitam, quæ à Corpore Domini & Sanguine alitur?

(5) Vani autem ſunt, qui in aliena dicunt Deum veniſſe, velut aliena concupiſcentem, uti eum hominem, qui ab altero factus eſſet, exhiberet ei Deo qui neque fuiſſet, neque condidiſſet . . . . Non ergo juſtus adventus ejus, qui ſecundùm eos advenit in aliena: neque verè redemit nos Sanguine ſuo, ſi non verè homo factus eſt, reſtaurans ſuo plaſmati. . . . imaginem & ſimilitudinem Dei, non aliena in dolo deripiens, ſed ſua propria juſtè & benignè aſſumens.

(6) Vani autem omnimodò, qui univerſam diſpoſitionem Dei contemnunt, & carnis ſalutem negant, & regenerationem ejus ſpernunt, dicentes non eam capacem eſſe incorruptibilitatis. Sic autem ſecundùm hæc nec Dominus Sanguine ſuo redemit nos, neque CalixEuchariſtiæ communicatio Sanguinis ejus eſt; neque Panis quem frangimus, communicatio Corporis ejus eſt: ſanguis enim non eſt niſi à venis & carnibus, & à reliquâ quæ eſt ſecundùm hominem ſubſtantiâ, quâ verè factum Verbum Dei ſanguine ſuo redemit nos,

(7) Quando ergo & mixtus calix, & factus panis percipit verbum Dei, fit Euchariſtia Sanguinis & Corporis Chriſti, ex quibus augetur & conſiſtit carnis noſtræ ſubſtantia.

(8) *Iren. lib. 5°. adverſ. hæreſ. c. 2°.* Quomodò negant carnem capacem eſſe donationis Dei, quæ eſt vita æterna, quæ Sanguine & Corpore Chriſti nutritur, & eſt membrum ejus? Quemadmodùm & B. Apoſtolus ait in eâ quæ eſt ad Epheſios Epiſtolâ : Quoniam membra ſumus Corporis ejus, de carne ejus, & de oſſibus ejus ; non ſpirituali aliquo & inviſibili homini dicens hæc (ſpiritus enim neque oſſa, neque carnes habet) ſed de eâ diſpoſitione quæ eſt ſecundùm verum hominem, quæ ex carnibus & nervis & oſſibus conſiſtit ; quæ de Calice qui eſt Sanguis ejus, nutritur ; & de pane qui eſt Corpus ejus, augetur.

(9) Noſtra autem conſonans eſt ſententia Euchariſtiæ, & Euchariſtia rursùs confirmat ſententiam noſtram. *Ibid. lib. 4°. c. 34.*

Ergo aut ſententiam mutent, aut abſtineant offerendo quæ prædicta ſunt.

(10) *Tert. lib. 5°. adv. Marci. c. 8.* Acceptum panem, & diſtributum Diſcipulis, Corpus illum ſuum fecit, Hoc EST CORPUS MEUM dicendo . . . id eſt figura Corporis mei. Figura autem non fuiſſet, niſi veritatis eſſet Corpus . . . . Cæterùm vacua res, quod eſt phantaſma, figuram capere non poſſit. Sic & in calicis mentione Teſtamentum conſtituens Sanguine ſuo obſignatum, ſubſtantiam Corporis confirmavit. Nullius enim Corporis Sanguis poteſt eſſe, niſi carnis . . Ita conſiſtit probatio corporis de teſtimonio carnis, probatio carnis de teſtimonio ſanguinis.

(11) *Lib.* 5°. *adverſùs Marcionem. c.* 8. Panis & Calicis Sacramento probavimus Corporis Dominici veritatem adverſùs phantaſma Marcionis.

(12) *Lib.* 4°. *c.* 4°. Si propterea Panem corpus ſibi finxit, quia corporis carebat veritate; ergo panem debuit tradere pro nobis. Faciebat ad vanitatem Marcionis, ut panis crucifigeretur.

(13) *Tert. de reſurr. carn. c.* 8. . . Caro abluitur, ut anima emaculetur. Caro ungitur, ut anima conſecretur. Caro ſignatur, ut anima muniatur. Caro manuum impoſitione adumbratur, ut & anima ſpiritu illuminetur. Caro Corpore & Sanguine Chriſti veſcitur, ut & anima de Deo ſaginetur.

(14) *Hil. lib.* 8°. *de Trinit.* Si verè carnem corporis noſtri Chriſtus aſſumpſit, & vere homo ille, qui ex Mariâ natus fuit, Chriſtus eſt; noſque verè ſub myſterio, carnem corporis ſui ſumus; & per hoc unum erimus, quia Pater in eo eſt, & ille in nobis: quomodò voluntatis unitas afferitur, cùm naturalis per Sacramentum proprietas perfectæ Sacramentum ſit unitatis?

(15) De veritate Carnis & Sanguinis non relictus eſt abigendi locus . . . Hæc accepta, atque hauſta id officimur ut & nos in Chriſto, & Chriſtus in nobis ſit. An-ne hoc veritas non eſt? Contingat planè his verum non eſſe, qui Chriſtum Jeſum verum eſſe Deum negant.

(16) Non eſt humano aut ſœculi ſenſu in rebus Dei loquendum.

(17) De naturali enim in nobis Chriſti uni-

tate quæ dicimus, niſi ab eo diſcimus, ſtultè atque impiè dicimus.

(18) *Ambr. lib. de mitiandis vel de Myſteriis.* Incarnationis exemplo, aſtruamus Myſterii veritatem. Numquid naturæ ordo præceſſit, cùm Jeſus Dominus ex Mariâ naſceretur? Liquet quòd præter naturæ ordinem Virgo generavit; & hoc quod conficimus, Corpus ex Virgine eſt. Quid hìc quæris naturæ ordinem in Chriſti Corpore, cùm præter naturam ſit ipſe Dominus Jeſus partus ex Virgine? Vera utique Caro Chriſti, quæ crucifixa eſt, quæ ſepulta eſt: verè ergo carnis illius Sacramentum eſt. . . . Poſt conſecrationem ſanguis nuncupatur; Et tu dicis, Amen, hoc eſt, Veritas eſt. Quod os loquitur, mens interna fateatur.

(19) *Lib.* 10°. *in Luc.* Ex illo incorrupto corpore, ſed defuncto, omnium vita manabat. Aqua enim & ſanguis exivit: illa, quæ diluat; iſte qui redimat. Bibamus ergo pretium noſtrum, & bibendo redimamur.

(20) *De myſt. c.* 20. Fortè dicas: Aliud video; quomodò tu mihi aſſeris quòd Chriſti Corpus accipiam? Probemus non hoc eſſe quod natura formavit, ſed quod benedictio conſecravit; majoremque vim eſſe benedictionis quàm naturæ; quia benedictione etiam natura ipſa mutatur . . . Advertimus igitur majoris eſſe virtutis gratiam, quàm naturam; & adhuc tamen Propheticæ benedictionis numeramus gratiam. Quòd ſi tantum valuit humana benedictio, ut naturam converteret: quid dicimus de ipſâ conſecratione divinâ, ubi verba ipſa Domini ſalvatoris operantur? Nam Sa-

cramentum illud quod accipis, Chriſti ſermone conficitur. De totius mundi operibus legiſti : Quia ipſe dixit. & facta ſunt : Ipſe mandavit, & creata ſunt. Sermo ergo Chriſti, qui potuit ex nihilo facere quod non erat, non poteſt ea quæ ſunt, in id mutare quod non erant. Non enim minus eſt novas rebus dare, quàm mutare naturas. Sed quid argumentis utimur ? Suis utamur exemplis. (Sequuntur verba quæ ſub numero 18. tranſcripſimus.)

(21) *Cyril. Jeroſ. Catecheſ. myſtag.* 4. Cùm igitur ipſe pronunciaverit & dixerit de pane, Hoc EST CORPUS MEUM ; quis audebit deinceps ambigere ? Et cùm ipſe aſſeveraverit & dixerit, HIC MEUS EST SANGUIS ; quis unquam dubitaverit, dicens non eſſe ejus Sanguinem. Aquam olim in vinum quod ſanguini affine eſt, in Cana Galileæ tranſmutavit ; & cùm parùm dignum exiſtimabimus, cui credamus, cum vinum in ſanguinem tranſmutavit ? Ad nuptias corporales vocatus, ſtupendum hoc miraculum effecit ; & non eum multò magis filiis thalami nuptialis Corpus ſuum & Sanguinem fruenda donaſſe confitebimur ? Quare cum omni perſuaſione tanquam Corpus & Sanguinem Chriſti illa ſumamus : nam in figurâ panis datur tibi Corpus. & in figurâ vini datur tibi Sanguis ; ut cùm ſumpſeris Corpus & Sanguinem Chriſti, concorporeus & conſanguis ipſi efficiaris. Sic etenim Chriſtiferi efficimur, diſtributo in membra noſtra corpore ejus & ſanguine. Sic juxta beatum Petrum divinæ ſimus conſortes naturæ. . . Quamobrem ne tanquam nudis & communibus elementis, pani & vino Eucharifticis attende ;

ſunt enim Corpus & Sanguis Chriſti, ſecundùm Domini aſſeverationem : nam etiamſi illud tibi ſuggerat ſenſus, fides tamen te certum & firmum efficiat : ne judices rem ex guſtu ; ſed ex fide citra ullam dubitationem certus eſto te Corporis & Sanguinis Chriſti dono dignatum fuiſſe.

(22) *Gregor. Niſſ. orat Catech. c. 37.* Rectè nunc Dei verbo ſanctificatum panem in Dei Verbi Corpus credo tranſmutari . . . . Nam & illic verbi gratiâ ſanctum fecit corpus, cui ex pane erat ſubſtantia ; & hic ſimiliter panis ſanctificatur per verbum Dei & orationem, non quidem eò quòd cibo mediante in Verbi Corpus eradat, ſed quòd ſtatim per verbum in Corpus tranſmutetur, ſicut dictum eſt à Verbo : Hoc est Corpus meum.

(23) Oportet conſiderare quomodò fieri potuerit, ut unum illud Corpus, quod tam multis Fidelium millibus univerſo orbe terrarum ſemper diſtribuitur, totum per partem ſit unoquoque, & ipſum in ſe totum maneat.

(24) *S. Chryſ. hom. 83. in Math.* Unicuique Fidelium ſemetipſum per myſteria commiſcet ; per hoc tibi perſuadens quòd carnem tuam aſſumpſit.

(25) *Hom. 45. in Joh.* Ut non modò ſecundùm charitatem, ſed etiam ipsâ re, unum Corpus cum Chriſto efficiamur, in illam miſceamur carnem.

(26) Quotquot participes Corporis efficimur, quotquot ſanguinem deguſtamus, cogitemus quòd illum ſurſùm ſedentem qui ab Angelis adoratur, hunc deguſtamus.

(27) Hoc Corpus etiam jacens in præſepi reveriti ſunt Magi .... Tu vides in terra ; neque ſolùm vides , ſed etiam tangis , ſed etiam comedis, & eo accepto domum reverteris.

(28) *Homil. 31. de B. Philog. ad Pop. Antioch.* Hæc Menſa vicem explet præſepis, nam & hìc ponitur Corpus Dominicum. Magi nihil aliud adorârunt : tibi verò , ſi cum purâ acceſſeris conſcientiâ , permittemus ut ſumas.

(29) *Homil. 24. in prim. ad Corinth.* Valdè fideliter dixit, & terribiliter : Hoc eſt enim quod dicit : Id quod eſt in calice, illud eſt quod fluxit à latere : & illius ſumus partìcipes.

(30) Quid dico communicationem ? Sumus ipſum illud Corpus. Quid enim eſt panis ? Corpus Chriſti. Quid autem fiunt qui ſumunt ? Corpus Chriſti : non corpora multa , ſed unum Corpus . . . Non enim ex alio quidem corpore tu ; ex alio autem ille nutritur , ſed ex eodem omnes. Et ideò ſubjunxit : Omnes ex eodem pane participamus.

(31) *P. 855. in c. 10. Epiſt. ad Heb.* Una eſt hæc Hoſtia , illæ autem multæ : ideò nec validæ , quia ſunt multæ.

Quid enim opus erat multis , cùm una ſufficiat ?

Erat quod fiebat peccatorum accuſatio , non ſolutio : accuſatio infirmitatis , non oſtenſio virtutis. Nam quoniam prima non valuit , alia offerebatur ; & quoniam ipſa nihil efficiebat , rurſùs alia . . Quod offerebatur arguit peccata ; quod autem ſemper arguit imbecilli-

tatem. In Chriſto autem contra ſemel eſt oblatus.

(32) Quid verò, nos non quotidiè offerimus? Offerimus quidem; ſed ejus mortem revocamus in memoriam: & ipſa, Hoſtia, una eſt, non multæ. Quomodò una eſt, non multæ? Eumdem enim ſemper offerimus, non nunc alium, ſed ſemper eumdem. Quamobrem unum eſt Sacrificium. Quoniam multis in locis offertur, multine ſunt Chriſti? Nequaquam, ſed unus ubique Chriſtus: qui & hìc eſt plenus, & illìc plenus, unum Corpus. Quomodò ergo multis in locis oblatus unum eſt Corpus, & non multa corpora; ita etiam unum eſt Sacrificium.

Pontifex noſter ille eſt qui illam obtulit Hoſtiam quæ nos mundat: illam nunc quoque offerimus, quæ tunc fuit oblata, quæ non poteſt conſumi. Non aliam hoſtiam ſicut tunc Pontifex, ſed eumdem ſemper facimus, vel potiùs Hoſtiæ ſui Sacrificii facimus recordationem.

(33) *Serm. 30. de prodit. Judæ.* Ex nunc ille preſtò eſt Chriſtus: qui illam ornavit menſam, ipſe iſtam quoque conſecrat. Non enim homo eſt qui facit ut propoſita fiant Corpus & Sanguis Chriſti; ſed ille qui crucifixus eſt pro nobis, Chriſtus Sacerdotis ore verba proferuntur, Dei autem virtute conſecrantur & gratiâ. Hoc est, ait, Corpus meum. Hoc ipſo verbo propoſita conſecrantur. Vox illa ſemel quidem dicta eſt, ſed per ſingulas Eccleſia menſas uſque ad hodiernum diem, & uſque ad ejus adventum præſtat Sacrificio firmitatem.

(34) *Hom. 2. ad Pop. Antioch.* Elias autem

meloten Diſcipulo reliquit; Filius autem Dei aſcendens ſuam nobis Carnem reliquit. Sed Elias quidem exutus; Chriſtus autem & nobis reliquit, & ipſam habens aſcendit.

(35) *Lib.* 13°. *de Sacerdotio.* O miraculum! Qui cum Patre ſurſùm ſedet, in illo ipſo temporis articulo omnium manibus pertractatur.

(36) *Gaudentius, Tract.* 2°. *de ratione Sacramentorum.* In umbrâ legalis Paſchæ non unus Agnus occidebatur, ſed plures; ſinguli enim occidebantur per domos: nam ſufficere unus non poterat univerſis, quoniam figura erat, non proprietas Dominicæ Paſſionis. Figura etenim non eſt veritas, ſed imitatio veritatis . . . Ergo in hac veritate quâ ſumus, unus pro omnibus mortuus eſt; & idem per ſingulas Eccleſiarum domos in myſterio panis & vini reficit immolatus, vivificat creditus, Conſecrantes conſecrat conſecratus.

(37) *Iſid. Peluſ. Epiſt.* 109. *lib.* 1. In myſtica menſa communem panem proprium ipſius Incarnationis Corpus reddidit.

(38) *Aug. in Pſ.* 98 Suſcepit de terra terram, quia caro de terra eſt, & de carne hic ambulavit, & ipſam carnem nobis manducandam ad ſalutem dedit. Nemo autem illam carnem manducat, niſi priùs adoraverit. Inventum eſt quemadmodùm adoretur tale ſcabellum Domini, ut non ſolùm non peccemus adorando, ſed peccemus non adorando.

(39) Hoc verò quomodò poſſit fieri in homine quis intelligat? Quis enim portatur in manibus ſuis? Quomodò intelligatur in ipſo David ſecundùm litteram non invenimus, in

Chriſto autem invenimus. Ferebatur enim Chriſtus in manibus ſuis, quando commendans ipſum Corpus ſuum, ait: Hoc EST CORPUS MEUM. Ferebat enim illud in manibus ſuis.

(40) Quomodò ferebatur in manibus ſuis qui . . . accepit in manus ſuas quod norunt Fideles. Et ipſe ſe portabat quodam modo, cùm diceret: Hoc EST CORPUS MEUM.

(41) Nos de cruce Domini paſcimur, quia Corpus ipſius manducamus. *Enarr. in Pſ.* 100.

(42 *Enarr. in Pſ.* 125. In toto orbe terrarum pretium noſtrum accipitur: Amen reſpondetur.

(43) *Cyrill. Alex. lib.* 4°. *contra Neſtorium.* Manducamus nos, non quòd ipſam Divinitatem conſumamus: apage ab iſtâ impietate. Sed illam propriam Verbi carnem, jam vivificam effectam . . . Quemadmodum vivificum eſt illud ipſius Verbi Corpus, quod ſibi proprium fecit per veram unionem quæ & intelligentiam & ſermonem ſuperat; ſic nos quoque, qui illius ſanctæ Carnis & Sanguinis ejus participatione fruimur omninò vivificamur.

(44) Ipſi omnium Salvatori Chriſto & inter nos unimur... Concorporales etiam hoc modo ſumus; quoniam unus Panis, unum Corpus, multi ſumus; omnes enim de uno pane participamus. Colligat namque nos ad unitatem Corporis Chriſti quod eſt in nobis, neque eſt ullo modo diviſum.

(45) *Leo Magn. Epiſt. 60. ad. Anat. Epiſc. Conſt.* In Eccleſiâ Dei, nec rectа ſunt Sacerdotia, nec vera Sacrificia, niſi in noſtræ proprietate

naturæ verus nos Pontifex reconciliet, verus immaculati Agni Sanguis emundet. Qui licèt in Patris ſit dexterâ conſtitutus, in eâdem tamen carne, quam ſumpſit ex Virgine, Sacramentum propitiationis exequitur.

(46) *Serm.* 89. Sic ſacræ Menſæ communicare debitis, ut nihil prorsùs de veritate Corporis Chriſti & Sanguinis ambigatis. Hoc enim ore ſumitur, quod fide creditur; & fruſtrà ab illis Amen reſpondetur, à quibus contra id quod accipitur, diſputatur.

(47) *Elig. homil.* 15. *in Bibliot. PP. edit. Par.* 1689. Scitote veraciter & credite firmiter, quòd ſicut caro Chriſti, quam aſſumpſit in utero Virginis, verum Corpus ejus eſt, & pro noſtrâ ſalute occiſum; ita panis, quem tradidit Diſcipulis ſuis, & quem quotidiè conſecrant Sacerdotes in Eccleſiâ verum Corpus eſt Chriſti, nec ſunt duo corpora, caro quam aſſumpſit, & ille panis, ſed tantùm unum corpus: in tantum, quòd dùm ille frangitur & comeditur, Chriſtus immolatur & editur, & tamen unus & integer permanet.

(48) *Joann. Damaſ. lib.* 4°. *orthod. Fid. c.* 14. Corpus eſt verè unitum Divinitati, quod ex ſanctâ Virgine Corpus eſt; non quòd ipſum corpus adſumptum è cœlo deſcendit, ſed quòd ipſe panis & vinum tranſmutentur in Corpus Dei. Si verò modum requiris, quo res peragitur, ſufficit tibi audire quòd per Spiritum ſanctum, quemadmodùm & ex ſanctâ Deiparâ per Spiritum ſanctum ſibi ipſi, & in ſe ipſo carnem condidit. Nec ampliùs aliquid novimus, niſi quòd ſermo Dei verus eſt & efficax, & omnipotens, modus autem inſcrutabilis.

(49) Nec erit abs re & illud dicere, quòd quemadmodùm naturaliter panis per comeſtionem, & vinum & aqua per potum, in corpus & ſanguinem edentis ac bibentis tranſmutantur, nec ſunt alterum corpus, præter id quod erat priùs corpus ipſius : ſic propoſitionis panis, ac vinum & aqua, per invocationem & adventum Spiritus ſancti ſupernaturaliter tranſmutantur in Corpus & Sanguinem Chriſti ; nec ſunt duo, ſed unum & idem.

(50) *Tom.* 10. *Conc. Labb. p.* 378. Ego Berengarius corde credo & ore confiteor panem & vinum quæ ponuntur in Altari, per myſterium ſacræ Orationis & verba noſtri Redemptoris, ſubſtantialiter verti in veram & propriam ac vivificam Carnem & Sanguinem Domini noſtri J. C. & poſt conſecrationem eſſe verum Chriſti Corpus, quod natum eſt de Maria Virgine, & verum Sanguinem, qui de latere ejus effuſus eſt ; non tantùm per ſignum & virtutem Sacramenti, ſed in proprietate naturæ, & veritate ſubſtantiæ.

(51) *Lanfranc. Archiep. Cantuar. T.* 6. *Bib. PP. p.* 383. Omnes qui Chriſtianos ſe & eſſe & dici lætantur, veram Chriſti Carnem, verumque ejus Sanguinem, utraque ſumpta de Virgine, in hoc Sacramento ſe percipere gloriantur. Interroga univerſos qui latinæ linguæ, noſtrarumve litterarum notitiam perceperunt ; interroga Græcos, Armenos, ſeu cujuſlibet nationis quoſcumque Chriſtianos : omnes uno ore hanc fidem ſe teſtabuntur habere. Porrò ſi univerſalis Eccleſiæ fides falſa extitit, aut nunquam fuit Eccleſia Catholica, aut periit.

(52) *Marc. Epiſc. Eph. ſæc.* xv°. Re ipſâ

transmutari jam dona in ipsum prototypum illud Corpus & Sanguinem Dominicum.

TROISIÉME LETTRE.

On réfout une queſtion naturelle, & qui eſt un préliminaire eſſentiel. On y défend par occaſion le ſyſtême des Préexiſtans contre les Moléculiſtes.

L'Homme eſt la même perſonne dans tous les âges, non-ſeulement par le ſens de l'identité perſévérante de ſon ame, mais encore par le ſens d'identité de ſon corps. J'ai cru, Monſieur, établir le premier point dans le témoignage du ſens intime, & le ſecond dans l'analyſe des ſenſations. Ce dernier ouvrage eſt en état de paroître. J'y fais conſiſter l'identité du corps dans le germe développé, ayant la vie & la tenant également du pere & de la mere, lorſqu'il eſt parvenu à ce point de perfection que nous ignorons, & qui ſert d'occaſion au Créateur pour la création de l'ame. Ce corps primitif ou propre, ce fond identique, je le diſtingue de la matiere accidentelle, tranſſubſtanciée

par l'uſage des alimens ; & je l'appelle le corps prototype, d'après l'expreſſion d'un Evêque ſchiſmatique d'Ephèſe, que j'ai cité à la fin de ma derniere Lettre.

Vous y avez vu, Monſieur, parmi les citations dont cette Lettre eſt formée, que les Peres diſtinguent dans l'Euchariſtie le corps perſonnel à l'homme Dieu, toujours le même dans tous les lieux où l'on conſacre ou conſerve les Saints Myſteres ; qu'ils le diſtinguent, dis-je, de la matiere des dons qui y eſt tranſſubſtanciée, & qui eſt numériquement différente d'un lieu à un autre ; le pain que l'on conſacre en telle Egliſe, n'étant pas ſubſtanciellement le même qu'on offre dans une autre. Vous avez vu que les Peres reconnoiſſoient la tranſſubſtanciation naturelle des alimens que J. C. a pris dans le cours de ſa vie mortelle. Vous avez vu qu'ils croyoient que le Corps du Sauveur eſt le même qui naquit de la Vierge Marie ; & vous ne refuſerez pas de croire que le Corps prototype du Sauveur doit être pris du tems de la naiſſance du Sauveur. Vous conclurez encore avec moi de ces points de la créance des Saints Docteurs, qu'ils penſoient que le Dieu homme eſt

préſent identique en pluſieurs lieux par ſon Corps prototype. Or c'eſt ſous ces conditions que je dois réſoudre notre problême, & expliquer comment le même homme peut être rendu préſent corporellement en pluſieurs lieux à la fois. Il faut donc bien fixer d'abord l'idée du corps prototype dans tous les hommes.

J'ai la conſolation, Monſieur, de m'être rencontré avec un des plus grands Phyſiciens que la Hollande ait produit, & qui ne peut être comparé qu'avec votre Boërhaave, lorſque je cherchois les fondemens du ſens de notre identité corporelle. Je n'avois point lu l'excellent Livre intitulé, *l'Exiſtence de Dieu prouvée par les merveilles de la nature.* Je ne cherchois pas non-plus d'éclairciſſemens ſur la réſurrection des corps, & encore moins ſur l'Euchariſtie. Mais ayant reconnu que le fondement du ſens de l'identité corporelle étoit notre corps prototype, pris au tems de l'union perſonnelle, j'entrevis avec étonnement les lumieres que cette idée répandoit ſur ces deux grands Myſtères. J'y réfléchis aſſez long-tems, & je compoſai, avec aſſez peu de ſoin pour le ſtyle, le mémoire

„ des obſervations naturelles, une ſim-
„ ple hypothèſe ſuffiroit pour lui donner
„ le même poids & la même force dans
„ cette matiere; puiſque pour prouver
„ la poſſibilité de quelque choſe, on ne
„ demanderoit à celui qui l'aſſure, ſi
„ ce n'eſt qu'il trouve une hypothèſe qui
„ contienne la maniere dont cela ſe fait,
„ & qui ne renferme point de contra-
„ diction. Je ne crois pas qu'il y ait aucun
„ incrédule qui nie ceci, puiſque les
„ principaux de leur ſecte en convien-
„ nent. Ce diſcours apprécie, comme
vous le ſentez certainement, la valeur
de mon engagement avec vous, Mon-
ſieur : je vous prie de ne pas le perdre
de vue. Il entre enſuite en matiere.

„ I. Il n'y a point d'homme qui, outre
„ une ame, n'ait un corps, que nous
„ appellerons corps viſible, autant que
„ tout le monde le peut voir.

„ II. On peut nommer ce corps, par
„ rapport à ceux des autres hommes,
„ un corps particulier ou propre; puiſ-
„ que c'eſt par-là qu'un homme ſe diſ-
„ tingue des autres, & qu'il ne ſert qu'à
„ la compoſition de cette perſonne.

„ III. Ce corps viſible & particulier
„ ſouffre de fort grands changemens;

&

„ & ſelon la différence de l'âge, & ſelon
„ la conſtitution bonne ou mauvaiſe d'un
„ homme ou autrement, il diminue ou
„ il augmente en grandeur, il engraiſſe
„ ou il maigrit, il devient ou plus léger
„ ou plus peſant. Il eſt même poſſible
„ qu'une ſeule & même matiere puiſſe
„ appartenir au corps *viſible* d'un homme,
„ & enſuite à celui d'un autre. Par exem-
„ ple, ſi le ſang qu'on perd par une
„ bleſſure, ou autrement, tombe ſur la
„ terre, il pourroit ſervir de nourriture
„ à quelque plante ou fruit: il vient après
„ cela un homme qui mange ce fruit, qui
„ contribue à l'accroiſſement de ſon
„ corps. Cependant malgré tous ces chan-
„ gemens, le corps viſible de chaque
„ homme reſte toujours le même, c'eſt-
„ à-dire le corps de la même perſonne.
„ Il y a donc apparence qu'il faut que
„ dans nôtre corps *viſible*, qui ſouffre
„ tous ces changemens, il y ait quelque
„ choſe qui fait qu'on a raiſon de le
„ nommer le corps propre d'une même
„ perſonne: terme dont nous nous ſer-
„ virons dans le diſcours ſuivant, afin
„ de faire une diſtinction entre le corps
„ propre & le corps viſible de chaque
„ homme. «

J'interromps un moment votre Auteur, Monſieur, pour vous rendre raiſon de la difficulté que je fais de me ſervir de l'expreſſion qu'il choiſit; & la liberté que je prends d'exprimer par corps prototype ce qu'il appelle corps propre. La matiere accidentelle & paſſagere, extraite de la nourriture pour accroître ou réparer nos corps, leur eſt appropriée, dès qu'elle eſt diſtribuée ſur le plan de l'organiſation. Ainſi le corps viſible eſt toujours propre à telle ame en particulier; mais le corps viſible eſt bien diſtingué du prototype, en ce que celui-ci eſt le corps original auquel notre ame a été unie ſubſtantiellement dans tous les tems; & le premier eſt ce même prototype, augmenté par une matiere accidentelle.

„ IV. Ainſi il eſt évident par ce que „ nous venons de dire, qu'il y a une „ différence eſſentielle entre le corps „ propre & le corps viſible d'une per„ ſonne; puiſque dans ce dernier il y „ a beaucoup de parties qui peuvent s'y „ joindre & s'en ſéparer, & appartenir à „ d'autres corps viſibles. Mais pour le „ corps *propre*, il reſte conſtamment le

„ même, & il n'appartient qu'à la mê-
„ me perſonne.

„ V. Pour faire voir que ce n'eſt pas
„ nous qui avons inventé cette diſtinc-
„ tion entre le corps viſible & le corps
„ propre, & qu'elle n'eſt fondée que ſur
„ la vérité, il faut ſçavoir, & tout le
„ monde en convient, que, lorſqu'on
„ dit qu'un homme peſe 200 livres, on
„ ne doit entendre autre choſe par-là,
„ ſi ce n'eſt que ſon corps viſible eſt de
„ ce poids-là. Mais ſi on dit qu'un hom-
„ me eſt âgé de 80 ans, on ne ſçauroit
„ entendre cela que du corps *propre* de
„ cet homme: car on ne ſçauroit dire
„ que toute la nourriture qu'il a priſe
„ pendant les 10, 20 ou 30 dernieres
„ années de ſa vie, ait reſté dans ſon
„ corps viſible l'eſpace de 80 ans. "

J'ajouterai encore quelques mots; vous voulez bien me le permettre, Monſieur. Un vieillard dit en voyant un homme de 40 ans: Je vous ai vu bien enfant, vous n'étiez pas plus haut que cela. Mais l'homme de 40 ans dit auſſi: J'ai la même ame, j'ai le même corps dont ma perſonne étoit compoſée lorſque je n'avois que ſix ans, tems où je me ſouviens d'avoir été connu du bon vieillard pour

la premiere fois : & il dit cela d'après un ſentiment qui lui eſt naturel, comme il l'eſt à tout autre homme. De plus, le rapport de la filiation eſt conſtamment le même dans tout le cours de la vie, & ce rapport n'eſt fondé que ſur le corps que nous avons reçu du pere & de la mere : ce rapport étant conſtant, le fondement l'eſt auſſi. C'eſt du ſens de l'identité de mon corps qui ne m'abandonne à aucun âge, & au rapport de filiation par lequel ma perſonne complette eſt caractériſée un tel individu, que j'ai pris l'idée du corps prototype.

Pour ne pas vous fatiguer, Monſieur, par la longueur de la citation, j'abrégerai les autres articles dont Nieuwentit compoſe ſon ſyſtême. Dans le deuxiéme il obſerve que le corps propre eſt contenu dans le corps viſible. Dans le ſeptiéme il obſerve que le corps viſible eſt compoſé 1° de matiéres fluides, dont il fait l'énumération exacte : 2° de matiéres ſolides, que les Modernes, dit-il, réduiſent toutes à des nerfs & à des os. „ 3° Ajoute-t-il, chaque corps viſible, „ pendant tout le tems qu'il eſt animé, „ a ſes loix particuliéres : ainſi il y a des „ loix dans le corps humain, qui réglent

„ la digeſtion des alimens dans l'eſto-
„ mac, la ſéparation du chile d'avec
„ les matiéres groſſieres ou les excré-
„ mens, le changement du chile en
„ ſang, la ſéparation des humeurs, le
„ mouvement du ſang & la nutrition.
„ C'eſt par ces mêmes loix que le ſang
„ forme ici des os, là des nerfs & des
„ tendons, dans un autre endroit des
„ membranes, &c. Ce ſont ces loix qui
„ réglent la génération & la production
„ des corps. Selon ces loix nous voyons
„ que lorſqu'un homme, un chien, une
„ poule ou une carpe mangent un mor-
„ ceau de pain, il ſe change dans les
„ trois premiers en trois eſpèces de
„ chairs différentes l'une de l'autre, &
„ dans le dernier animal il devient un
„ poiſſon: le même aliment forme une
„ peau blanche dans un Européen, &
„ noire dans un Négre, il fait un hom-
„ me gras & un homme maigre. «

Dans l'article huit, il exclut les fluides de la conſtitution du corps prototype.

„ En effet nous voyons que le ſang di-
„ minue tous les jours par la ſépara-
„ tion des humeurs & par la tranſpira-
„ tion, & qu'il augmente tous les jours
„ en recevant de nouveau chile. Que

„ dira-t-on de ces grandes pertes de ſang „ que les hommes & les femmes font? „ J'en connois une qui dans très-peu „ d'années en perdit une quantité ſi „ conſidérable, que le poids du ſang „ qu'elle perdit, ſurpaſſoit de beaucoup „ celui de ſon corps: or de quelle ma- „ tiére que ce ſang fût compoſé, il eſt „ certain que ſon corps propre demeura „ abſolument le même.“ Il conclut à plus forte raiſon, que ni les humeurs, ni la graiſſe n'apartiennent pas au corps prototype, & „ qu'il n'y a preſque point de „ fluides qui ſoient néceſſaires à la com- „ poſition de ce que nous appellons le „ corps propre. “

Dans le IXme article, il ſoutient que les loix ne regardent point eſſentiellement le corps propre. Voici le Xme en entier.

„ X. Enfin on voit évidemment par „ tout ce que nous venons de dire, „ qu'un corps peut encore continuer „ d'être le corps propre d'une perſonne, „ quoiqu'il ſoit rempli d'humeurs & „ de ſucs tout-à-fait différens de ceux „ qu'il avoit autrefois; que ces fluides „ peuvent ſe mouvoir ſelon des loix „ entiérement différentes; & que mê-

„ me ces loix ceſſent entiérement, lorſ-
„ que le corps eſt mort. Nous ne devons
„ donc chercher le corps *propre*, que
„ dans les ſeules parties ſolides qui le
„ compoſent.

Dans l'onziéme article l'Auteur fixe le corps prototype ou propre, comme il l'appelle; & il laiſſe la liberté de conſiderer ce germe comme un principe qui n'eſt pas encore développé, ou bien comme un principe développé & augmenté par l'addition des particules étrangeres.

L'Auteur réſout les objections des Incrédules dans les quatre articles ſuivans, ſur la ſuppoſition que le corps *propre* ou prototype eſt le germe préexiſtant de chaque homme, lequel n'eſt ni développé, ni garni d'aucune matiére étrangére. „ Il ne faudroit autre choſe pour
„ faire reſſuſciter cette perſonne avec
„ ſon *propre* corps, ſi ce n'eſt que le
„ germe ſéparément des particules qui
„ le revêtent & le rempliſſent, ſe
„ conſervât, & que ſa ſubſtance ne ſouf-
„ frît aucune perte: il ſuffiroit après
„ cela que l'auteur de notre réſurrection
„ ne fit, après la mort, que le dévelop-
„ per, le revêtir, pour en former un

„ corps viſible avec la même matiére „ qui lui avoit appartenu auparavant „ durant ſa vie, lorſqu'il étoit viſible, „ ou du moins avec une autre matiére, „ telle qu'il lui plairoit. " Il ſemble que l'Auteur ſuppoſe ici qu'à la mort le germe ſe degageant de toute la matiére dont il étoit revêtu, ſe reſſerre & ſe remet au même état où il étoit au moment de la conception, qu'il n'étoit pas encore développé. Ce que je viens de tranſcrire eſt tiré de l'article XII. Les XIII. & XIV. ne contiennent que des développemens du Xme.

Le XIV. préſente le calcul de ce qu'un homme de 80 ans, peſant 160 livres, auroit tiré de la nourriture pendant ſa vie, en ſuppoſant qu'il n'en eût pris qu'une once par jour, pour réparer les pertes que cauſoit la tranſpiration. Il en eût employé ſucceſſivement 1825 livres; & comme il ne lui en reſteroit que 160, il en auroit donc diſſipé ſucceſſivement 1665 livres. » Le total de cette matiére „ (obſerve-t-il) lui étoit abſolument „ étrangere, & elle auroit auſſi bien „ pu ſervir à la compoſition du corps „ viſible de quelqu'autre homme que „ ce ſoit, qu'à celle du ſien.

Le XVme article eſt employé à étendre ſa réponſe aux impies, toujours dans l'hypothèſe où ce corps prototype eſt réduit au germe non développé: & le XVIme, à réfuter l'objection de ceux qui ſuppoſent qu'un cannibale ne s'eſt nourri que de chair humaine. „ Eſt-il impoſſible alors que le germe particulier de „ chaque perſonne (dévorée par l'anthropophage) . . . ſe ſépare de ces „ matiéres, & ſe rempliſſe de nouveau „ d'une maniére convenable? . . . Par „ cette même raiſon, le germe du cannibale pourra ſe conſerver tout ſeul, „ & ſe remplir d'autres matiéres dans „ le tems de la réſurrection; & il pourra reſſuſciter auſſi de cette maniére-là „ avec ſon propre corps. Car qui pourra nier qu'un homme, par exemple, „ qui aura vécu de chair humaine durant vingt années, & enſuite cinquante années avec du pain, ne conſerve „ dans ces deux cas-là ſon propre corps? „ De là vient que le corps de chaque „ perſonne reſte toujours le même corps, „ quoiqu'il ſoit rempli d'autres fluides. “

L'Auteur reprend au XVIIme article la ſeconde ſuppoſition: „ Que le corps

„ propre d'un homme ne conſiſte pas „ uniquement dans le germe tout ſeul, „ mais qu'il comprend outre cela une „ certaine portion de matiéres qui rem- „ pliſſent les tuyaux du germe, & qui „ s'y attachent. " Il donne encore deux exemples d'hommes qui ayant perdu leur embonpoint, & comme privés de chair, ſe ſont rétablis parfaitement; & il obſerve que ſous ces trois états c'étoit toujours dans chacun le même corps humain.

On voit dans le XVIIIme article, que ſa ſeconde ſuppoſition ne différe en rien d'eſſentiel de la premiere: car ce germe qu'il ſuppoſe ici garni de quelque matiére étrangére, n'eſt compoſé ſelon lui que de parties ſolides, „ que d'os & „ de nerfs qui compoſent les membra- „ nes; & les membranes compoſent les „ vaiſſeaux dont toutes les parties de „ notre corps ſont compoſées: & les „ vaiſſeaux, ſur-tout les fibres charnues, „ lorſqu'elles ſont privées de ſang & „ d'autres humeurs, font une ſi petite „ partie du corps viſible, qu'on a de la „ peine à les voir & à les toucher exté- „ rieurement dans une maigreur extrê- „ me, de ſorte que cela fait voir que

„ le véritable corps propre n'eſt prin-
„ cipalement compoſé que d'os. "

On doit donc s'attendre qu'il réſoudra les objections des Incrédules, en ſe ſervant de cette ſeconde ſuppoſition, comme il les a détruites en employant la premiere. Mais il faut bien obſerver qu'il donne au corps propre, au prototype, tout ce que nos corps contiennent de parties ſolides, & qu'il ſoutient que le corps n'eſt rendu viſible que parce qu'il ſe garnit de fluides qui lui ſont étrangers. Suivant cette idée, il ſoutient que rien du corps prototype d'un homme dévoré par un anthropophage n'eſt employé dans la conſtruction du barbare par lequel il a été mangé. Ecoutons l'Auteur. „ Or puiſque le corps propre
„ doit être diſtingué des humeurs ou
„ des fluides, & qu'il faut le conſidé-
„ rer à part, & puiſque tout ce qui ſert
„ de nourriture & d'aliment à un an-
„ thropophage, ne provient uniquement
„ que de la matiére qui ſert à la com-
„ poſition du corps viſible de la per-
„ ſonne dévorée ; il eſt clair qu'on peut
„ conclure de là, que, quoiqu'un can-
„ nibale eût dévoré pluſieurs centaines
„ de corps viſibles d'autres hommes,

„ il arriveroit, ſelon le cours ordinaire
„ de la nature, que les particules ſoli-
„ des étant depouillées de tous leurs
„ ſucs, les corps *propres* des perſonnes
„ dévorées ſortiroient du corps de l'an-
„ thropophage auquel elles ne pourroient
„ jamais s'unir : d'où il eſt aiſé de con-
„ clure qu'elles paroîtroient toutes ſé-
„ parées & entieres au jour de la ré-
„ ſurrection. "

Tel eſt, Monſieur, le ſyſtême de votre ingenieux & ſçavant Auteur. Il ne renferme effectivément rien de contradictoire, & ne préſente rien aux impies qu'ils puiſſent regarder comme impoſſible à la volonté toute-puiſſante. J'admire qu'un ſi grand homme ſoit demeuré fidele à la réforme, avec des principes qui doivent rendre odieux un des prétextes principaux dont ſe ſont autoriſés les premiers Réformateurs, pour faire ſchiſme avec tous les Peres de l'Egliſe, & avec les Egliſes de tous les ſiécles, dont ils ont voulu faire une ſociété ſuperſtitieuſe. Ils les appelloient reliquaires, *reliquiaris*. Comment Nieuwentit eût-il pu traiter de profanes les os de tant de Saints que vos devanciers ont brûlés dans tant de Villes de ce Royau-

me & ailleurs? Il y eût honoré une partie du corps prototype deſtinée à orner le ciel; cette partie, enveloppée à la vérité, dans une matiére étrangere, eût été à ſes yeux un diamant brut qui devoit un jour briller dans le temple éternel du Très-Haut: & il eût traité ceux qui brûloient les dépouilles des Saints comme des inſenſés qui tournoient en ridicule les eſpérances de la réſurrection, & traitoient ce que Dieu même doit rendre éternellement honorable, comme les Juges traitent les corps des ſcélerats échappés par la mort naturelle à la vindicte publique. Ces reſtes précieux qu'on traite avec tant de mépris parmi tous les Réformés, ſont chers aux Catholiques, parce qu'ils ſont chers aux ſaintes Ames qui jouiſſent de la vie de Dieu, qui aſpirent après le jour où elles doivent les revendiquer, & qui en nous les laiſſant ſur la terre, nous laiſſent quelque choſe qui manque encore à la plénitude de leur gloire. Voilà ce que la foi nous découvre ſous l'apparence de ces débris de l'humanité: elle eſt le principe de l'honneur que nous leur rendons.

J'ai eu l'honneur de vous prévenir,

Monſieur, que mes idées ſur le corps prototype différoient en quelques points de celles de Nieuwentit; & la cauſe de ces différences eſt la maniere dont l'un & l'autre nous avons conſidéré le même objet. Nieuwentit a remonté de la foi de la réſurrection au principe qui fait que nos corps continuellement periſſans, & continuellement renouvellés, nous paroiſſent identiques dans tous les âges à nous-mêmes & aux autres, malgré les diverſes variations auxquelles ils ſont ſoumis dans le cours de la vie. Et il a conclu que les traits ſolides de l'organiſation appartiennent à chaque humain ſpécialement & irrévocablement, & concourent à conſtituer la même perſonne de deux ſubſtances diſparates, de l'être ſpirituel qui ſe ſent toujours identique, & de la portion de matiére à laquelle il eſt uni, laquelle perſévere, mais ne ſe ſent point identique.

J'ai pris une route toute oppoſée. Je ſuis parti de l'idée que je m'étois faite de l'union de l'ame & du corps, que je fais conſiſter dans le ſentiment qu'a notre ame de la coëxiſtence & de la propriété de ſon corps individuel. J'ai dû fixer mes méditations au moment où ce

corps entre dans la proprieté d'une perſonne. Ce moment eſt inconnu ; c'eſt l'inſtant précis de l'union. Mais on convient généralement que l'embryon n'eſt animé que lorſqu'il eſt développé, qu'il a une certaine conſiſtence, & qu'il contient ce principe de ſon organique en quoi conſiſte la vie des plantes, peut-être celle des brutes. J'obſervai qu'alors une ſubſtance ſenſible, impériſſable de ſa nature, étoit créée pour être unie à ce petit corps déja vivant, & de maniere que les facultés actives ou paſſives & l'uſage de ces facultés dans l'ame devoient dépendre de la diſpoſition & du ſuc des organes du corps. Cette conſidération me mena loin. Le ſeul raiſonnement me conduiſit à penſer que la ſageſſe éternelle n'avoit créé une ſubſtance impériſſable qu'en faveur d'un corps impériſſable lui-même, & doué du même privilége commun aux parties élémentaires de l'or, de l'air, de l'eau, &c. pour égaler en un mot la durée du compagnon que Dieu lui avoit donné.

Je conſidérai de plus que le fond de ce corps, le germe de chaque homme que l'on conçoit ordinairement avoir réſidé dans notre premier pere, avoit déja

bravé les efforts du tems durant pluſieurs milliers d'années. Cette grande idée n'étoit néanmoins qu'une préſomption, mais une préſomption très-légitime. Mais elle ſeroit tirée de la ſphere des ſimples probabilités pour une perſonne qui ne ſçauroit pas ce que c'eſt que la mort, qui ignoreroit que tout homme y eſt aſſujetti; car tous les Philoſophes, juſques à ceux mêmes qui affectent le plus de doutes ſur la perpétuité de l'ame, conviennent que l'expérience ſeule donne à l'homme l'idée de la mort. La raiſon abandonnée à ſes ſeules reſſources nous fait donc au moins préſumer très-fortement que la ſageſſe éternelle n'a créé un ame immortelle que pour un corps organiſé de maniere à être immortel.

Mais pour vous, Monſieur, & pour moi, qui ſommes fidéles aux enſeignemens de la révélation, nous ne ſommes pas réduits à une ſimple préſomption. Nous ſommes convaincus que dans l'inſtitution primitive le corps auquel l'ame a été unie fut deſtiné à être le compagnon impériſſable de l'eſprit auſſi impériſſable. A la vérité cette premiere inſtitution eſt changée par l'introduction

du péché dans le monde. La mort eſt un terme fatal auquel la vie conduit rapidement. *Mais du moins ce corps auquel mon ame a été jointe, & qui dans la premiere économie de la création devoit durer autant que mon être ſpirituel, ce corps ne doit être diſſous & privé de la vie, qu'au moment où la ſentence portée contre tout homme ſera exécutée ſur moi. Il perſévére identique; & c'eſt le fondement de cette identité perſonnelle, que je ſuis en moi, par rapport à mon corps.*

Même dans la certitude où nous ſommes de mourir un jour, la préſomption ſimple dont j'ai parlé, détachée de la révélation, ſuffit pour nous faire inſinuer par la raiſon, pour nous faire preſſentir que la ſéparation de notre ame d'avec ce corps pour lequel elle avoit été créée immortelle, n'eſt que paſſagere, n'eſt que pour un tems. Sur-tout ſi les idées morales de la juſtice divine ſe réuniſſent aux obſervations qu'on vient de voir ſur l'union de l'ame & du corps.

La révélation rend le fait certain. Elle nous apprend que l'ordre primitif n'eſt interrompu que pour un tems, que la ſéparation de notre ame d'avec notre corps aura ſon terme commun à toute

l'eſpece humaine. Je conclus de cette vérité, qu'*à la réſurrection, le déſeſpoir des méchans & l'eſpoir flatteur des bons, l'ame ſera réunie avec le même corps pour lequel elle avoit été créée, auquel elle eût été continuellement unie ſans le péché, & dans lequel elle a mérité ou démérité.* Me voilà donc parvenu par la méthode ſynthétique au même point où Nieuwentit avoit été conduit par l'analyſe. Il n'y a rien en cela qui nous diviſe de ſentiment. En l'un & l'autre nous nous ſommes ſervis réciproquement; rien ne prouvant mieux la vérité d'un réſultat, que lorſqu'il eſt le même, ſoit que l'analyſe ou la ſynthèſe y ayent fait parvenir.

Mais voici le point de diviſion. Qu'étoit le corps prototype au moment de l'union? Nieuwentit héſite ſur deux partis différens. Eſt-ce le germe pur non développé? eſt-ce ce même germe développé & fortifié par quelque matiere étrangere? Mais ſoit que l'on opte pour l'un de ces deux cas, il veut que le germe ſoit conſidéré indépendamment de tout fluide. Il ne lui accorde donc le titre de corps propre ou de prototype, qu'autant qu'on imagineroit qu'il eſt mort, qu'il n'a aucun principe vital; ce

qui contredit toutes les idées communes. Car on penſe univerſellement que l'union de l'ame & du corps n'eſt formée que lorſque le germe eſt développé, qu'il vit, que le cœur y eſt au moins en mouvement & en fonction, & que le cerveau intérieur a déja pris quelque forme. Quoiqu'on ne ſçache pas les conditions préciſes qui occaſionnent la création de l'ame, nous n'entrevoyons pas le moindre prétexte de contredire en ce point une opinion univerſelle.

Le premier parti que Nieuwentit propoſe, a un inconvénient particulier : il contredit un des caractères de la perſonne, la filiation. Le germe ne peut appartenir qu'à l'un des deux Auteurs de notre être. Un homme pourroit-il être appellé le fils d'un individu dont il ne tiendroit aucune portion de ſon exiſtence ?

J'ai pris l'homme au moment où par la création de l'ame l'animal vivant déja eſt devenu une perſonne complette. Que le fond du corps ſoit un germe préexiſtant, créé dans le premier homme ou dans la premiere femme, ou que ce corps ſoit formé de nouveau dans le ſein de la mere, ni l'un ni l'autre cas ne dérange rien à mes vues. Le corps auquel

l'ame eſt unie, eſt également formé du fond contribué par le pere & par la mere : il appartient également à l'un & à l'autre de nos Auteurs. Lorſqu'il eſt parvenu à un dégré de perfection connu du ſeul Créateur, il eſt l'occaſion de la création & de l'union d'une ame ; & le tout qui réſulte de cette grande opération, eſt dès-lors une perſonne complette, & pour toujours le fils de tel & telle. Ce corps eſt le prototype qui ſert de fondement à l'identité corporelle, que nous ne pouvons pas dire que nous ne ſentons pas. C'eſt ce corps qui devoit croître juſqu'à un certain point, en ſe garniſſant ſucceſſivement d'une matiére étrangere ; qui, parvenu à ce point, diſſipe continuellement du fonds acquis, & acquiert toujours de nouveau. Et ce ſujet dans la premiere inſtitution devoit être impériſſable.

Quoique l'identité perſévérante des corps prototypes ne ſuppoſe point le ſyſtême des germes admis preſque par tous les grands Obſervateurs de la nature, & en particulier par Nieuwentit, j'avourai ingénuement que je ne peux m'en déprendre ; parce que c'eſt le ſeul intelligible & le ſeul qui puiſſe être

ppuyé par les phénomenes qu'on ob-
erve dans les végétaux & dans les
iſeaux, dont les œufs nous permettent
e ſuivre le travail de la nature après
'opération ſecrette de la fécondation.
'Auteur, ou plutôt le reſtaurateur du
yſtême des molécules organiques, ne
ejette celui des germes que ſur une
ppoſition qu'aucun Philoſophe n'a ad-
niſe & n'a pu admettre, c'eſt-à-dire ſur
a ſuite infinie de générations dans le
enre animal; comme ſi, par exemple,
l y avoit eu dans Adam une ſuite réel-
ement infinie de germes, leſquels de
énération en génération devoient re-
ouveller ſucceſſivement les habitans
aiſonnables de la terre durant toute
'éternité. Il n'a pu prêter cette idée
xtravagante aux défenſeurs du ſyſtême
les germes, qu'autant qu'ils les auroit
oupçonnés d'être peu fidéles à la révé-
ation. Il ne croit pas lui-même que le
eu qu'il imagine dans les molécules
rganiques, pour peupler ſucceſſive-
nent la terre, doive former une ſuite
ternelle de générations de l'homme;
& il ne le croit pas, puiſque la révé-
ation lui apprend que le monde eſt fait
our finir à un jour limité. C'eſt pour-

tant le ſeul moyen dont il puiſſe ſe prévaloir pour ſoutenir l'impoſſibilité des germes préexiſtans ; & il s'en eſt effectivement prévalu. Mais bien-loin de ſuppoſer que le ſyſtême des germes annonce une ſuite infinie de générations ; au contraire ceux qui ſoutiennent cette hypothèſe, en inferent que la nature nous fait preſſentir que le monde doit avoir une fin, puiſqu'on ne peut ſuppoſer que le nombre des générations, renfermées dans le premier homme, ait été poſitivement illimité. Voilà la ſeule induction que la foi & la raiſon, de concert, invitoient notre Pline moderne à tirer du ſyſtême des germes.

J'ai été obligé de vous prévenir, Monſieur, par cet éclairciſſement ; parce que vous auriez pu ſoupçonner que la liberté que je laiſſe de donner ou de ne pas donner pour premiers traits ducorps prototype un germe préexiſtant, inſinue que je me rends aux raiſonnemens d'un nouvel Apologiſte du Pline moderne, ou du moins qu'elles m'ont ébranlé. Or il n'en eſt rien, je vous aſſure. Tout ce qui m'a frappé dans cet écrit, eſt 1°. l'Epître dédicatoire à un Mathématicien du premier ordre, & qui, je penſe, eſt aſſez défin-

téreſſé ſur le ſuccès du ſyſtême des molécules organiques : 2°. l'imputation que l'Apologiſte me fait d'avoir compoſé mes lettres à un Américain, par envie. Et de quoi ? Ai-je jamais aſpiré aux poſtes de mon adverſaire ? Par jalouſie. Et de quoi ? Fourniſſions-nous la même carriere ? Eh ! pourquoi ne pas penſer que je n'ai pris le parti d'écrire que par amour pour la vérité, pour laquelle on ſçait bien que j'ai une ſorte de paſſion ? On ſçait auſſi que je déteſte les perſonnalités. 3°. Je ſurprends un Auteur dans une infinité de mépriſes importantes pour la Phyſique & pour la Métaphyſique. On le défend ſur ſa foi & ſur ſa maniere ſupérieure d'écrire. Et, vous le ſçavez, Monſieur, j'ai écrit en homme convaincu & de la foi & de la bonne foi, en homme plein d'admiration pour la nobleſſe & la ſublimité du ſtyle de ce célebre Ecrivain, qui n'avoit pas beſoin d'une plume étrangere pour ſe défendre.

Je ne fais ni un crime ni un mérite, à l'Apologiſte, de l'amitié & de l'admiration qu'il témoigne pour M. de B*** ; parce que ce dernier mérite des applaudiſſemens, & que je ſçai qu'il a

toutes les qualités ſociales qui fondent l'amitié entre des perſonnes d'un vrai mérite. Mais il attaque le ſyſtême de Nieuwentit que j'entreprends d'examiner avec vous, Monſieur, & que j'ai adopté il y a long-tems. Probablement des engagemens que j'ai pris avec le Public, trop forts pour mon âge, ne me permetront pas de répondre en forme à l'Apologiſte. Il me ſemble que je peux ici le réfuter ſommairement, ſans ſortir de mon ſujet; parce qu'en défendant la doctrine des germes préexiſtans, je défends le fond du corps prototype de tous les hommes, celui du nouvel Adam ſeul excepté: & je le puis d'autant mieux que cette eſpece de digreſſion me ramenera tout naturellement à l'objet que je ſemble écarter pour un moment. Qui d'ailleurs peut juger plus ſainement que vous, Monſieur, entre ce nouvel adverſaire & moi?

Premiérement vous conviendrez d'un avantage du ſyſtême des germes ſur celui des molécules organiques. On ne peut objecter l'impoſſibilité contre le premier, je l'ai prouvé: & on peut s'en prévaloir contre le ſecond. Ce ne ſeroit pas aſſez qu'on eût taillé toutes les pierres qui doivent

doivent entrer dans la conſtruction du Temple magnifique de Sainte Geneviéve, ſur le projet de M. Soufflot, ce digne rival de Raphaël, ſi une puiſſance extérieure ne tranſportoit pas les matériaux, & ne les arrangeoit conformément au plan. Cette puiſſance doit donc être une intelligence, ou du moins doit être dirigée par une intelligence. Les molécules organiques, moulées auſſi parfaitement qu'on voudra dans les moules intérieurs, dont ni le Maître ni le Diſciple n'ont pu donner la moindre idée; ces molécules, aſſemblées dans un endroit, ont donc beſoin qu'une intelligence les place chacune ſuivant ſa deſtination. Une force aveugle, qu'on appellera, ſi l'on veut, attraction, aſſimilation, & qu'on fera réſider chez elle, ne ſera pas plus intelligible que ne l'étoient les formes plaſtiques de nos vieux Scholaſtiques. Cette force attractive ou aſſimilante ne fait pas connoître à une molécule le muſcle, ou le nerf, ou le vaiſſeau auquel elle doit appartenir; cette force ne lui donne pas le ſouvenir de l'organe où elle a été moulée; cette force ne lui fait pas connoître le lieu du réſervoir où ſont les molécules qui

avoient été moulées près d'elle, & qui doivent lui être réunies ; cette force n'appelle point ces molécules mêlées parmi un million d'autres dans le réſervoir où toutes ont été rejettées. Or, conçoit-on que de telles forces aveugles puiſſent concourir à former un corps humain, tandis qu'on ne peut imaginer que cent mille hommes ſe rangent dans un ordre régulier de bataille, quoique ce ſoient des êtres intelligens, qui ſe connoiſſent les uns les autres, dont chacun peut appeller ou aller chercher ſon camarade ? On ne peut, dis-je, concevoir que cent mille hommes ſe rangent d'eux-mêmes dans un ordre régulier de bataille, s'ils ne ſont pas commandés par un Général expérimenté & par des Officiers habiles. Et quelle différence énorme entre le plan d'une bataille & celui du corps humain ! Quelle énorme différence entre le plan de l'Egliſe de Sainte Geneviéve & le deſſein du corps humain !

Jettez, je vous ſuplie, un moment les yeux ſur les premieres planches de l'exiſtence de Dieu, prouvée par les merveilles de la nature ; vous n'y verrez, Monſieur, que l'ébauche groſſiere

du deſſein ſur lequel le corps humain a été formé : cependant cette ébauche a ſervi à Nieuwentit, pour prouver invinciblement l'exiſtence de Dieu, par la ſageſſe ſuprême que ſuppoſent évidemment & cet immenſe deſſein & l'exécution de ce deſſein. Votre Phyſicien développe avec ſagacité les ſyſtêmes des artéres, des veines, des muſcles, des nerfs, des glandes, des os, &c. autant que tout cela peut être connu par l'uſage de nos yeux, il en montre l'enſemble.

En voyant ces merveilles on ſe récrie avec les cieux, avec toute la nature, avec tous les obſervateurs : Que le Seigneur eſt grand ! que ſa ſageſſe eſt infinie ! En cela on a grand tort vis-à-vis des partiſans des molécules organiques. Vous penſez en petit, diroient-ils ; vous devriez vous récrier : O puiſſance admirable de ces molécules incapables de connoiſſances, inſenſibles à leur propre exiſtence, ne pouvant connoître un plan, & qui s'arrangent aveuglément, pour exécuter fidélement le plus grand, le plus incompréhenſible des deſſeins de la Sageſſe infinie : ô forces aveugles ! auſſi ſages dans la pratique, que le Créateur dans la théorie, vous avez l'art de vous

arranger enſemble ſans vous connoître les unes les autres, ſans vous voir, ſans vous entendre, ſans avoir la moindre connoiſſance du plan que vous rempliſſez, comme Dieu même vous eût arrangées, s'il eût été de ſa dignité d'en prendre la peine. . . . N'argumentons point contre ces Meſſieurs; allons à eux en leur préſentant des planches anatomiques, ou ces piéces imitées en cire, & repréſentant les divers ſyſtêmes des parties organiques. Demandons-leur ſi ces imitations groſſiéres ne ſuppoſent pas une grande intelligence de la part des hommes qui les ont faites: ils rougiront du parallele auquel nous les inviterons tacitement; & au lieu d'admirer dans l'homme l'ouvrage des tenebres, ils y adoreront la ſuprême Sageſſe, & concevront enfin que leur ſyſtême eſt impoſſible.

Secondement, une choſe peut nous paroître impoſſible & exiſter réellement; j'en tombe d'accord: Nieuwentit, & tout ce qu'il y a de Phyſiciens, & moi le plus mince de tous, nous ſommes vaincus, ſi ces Meſſieurs ont vu des molécules organiques s'arranger elles-mêmes de maniére à former un ani-

mal propre à reproduire dans une longue ſuite de générations des êtres ſemblables à eux. Ils ont vu, diſent-ils, dans du jus de viandes rôties, des animalcules au microſcope. Mais ces animalcules étoient-ils chacun une molécule organique? Non: ces Meſſieurs n'oſent aller juſques-là. Chacun de ces animalcules, l'ont-ils vu ſe former de molécules? Non: mais ils prétendent qu'il faut bien qu'ils ayent été produits par le concours fortuit de ces atômes. Fortuit? Et pourquoi? Ces atômes indeſtructibles à l'action même du feu, avoient été moulés dans le veau dont ils ont fait partie. Ils ont donc dû former une longe de veau en petit, & non pas un animalcule complet. Ce ſont peut-être effectivement de petites longes de veau auxquelles ils ont vu des mouvemens ſpontanées.

J'imagine, Monſieur, que ce badinage vous paroîtra très-ſerieux: mais ne badinons plus. J'ai été fort occupé du microſcope durant dix ans dans mes heures d'amuſement. J'en avois d'excellens, j'ai été dreſſé à me défier des erreurs d'optique, par feu Monſieur de Reaumur. J'ai répété avec lui & avec

Monſieur Briſſon qui vit encore, & que l'Académie Royale a adopté parmi ſes membres, honneur qu'il a juſtement mérité; j'ai répété, dis-je, cette expérience prétendue de Monſieur Needham. Jamais nous n'avons pû rien voir de ſemblable aux prodiges que nous annoncent ces Meſſieurs. J'avois tenté pluſieurs fois la même expérience en mon particulier, elle ne m'a jamais réuſſi. J'ai voulu la réitérer à Rome dans des jours très-chauds du mois de Juillet, j'ai encore échoué. Sur ces épreuves, j'ai nié hautement & publiquement cette expérience, & je la nie encore. J'avoue que ceux qui citent ces expériences, ſont incapables d'en impoſer; mais ils ſont très-capables de mal voir, je ſoupçonne leurs yeux, & point du tout leur bonne foi. Si un Sçavant exercé au microſcope comme Monſieur Duhamel, eût eu la bonté de vérifier leurs expériences, & ſi elles lui euſſent réuſſi, je pardonnerois à l'Apologiſte de s'en prévaloir encore. Mais après des dénégations auſſi formelles & auſſi publiques de ma part, j'avoue que je ne peux comprendre comment il oſe encore s'en prévaloir aux yeux du public.

Il revient auſſi aux animalcules de Leuwenhock. Chacun de ces animalcules eſt-il une moléçule organique? Je le prie de prendre garde à ce qu'il me va répondre. S'il le dit formellement, j'en inférerai que toutes les moléçules organiques ſont toutes faites ſur des moules parfaitement ſemblables dans le corps humain, puiſque tous ces animalcules ont la même forme. Dira-t-il que chaque animalcule viſible au microſcope, eſt compoſé de moléçules vivantes inviſibles? Je lui objecterai qu'il ſuppoſe ce qu'il ſe propoſoit de prouver, & je ferai revenir la même difficulté: car ces moléçules organiques moulées dans le corps humain, au lieu de s'arranger ſur le plan des organes d'où ils ſont ſortis, ont oublié ce plan, prennent toutes une forme conſtamment ſemblable, celle de petits corps ovales. Et je lui demanderai s'il faut d'abord que toutes les moléçules qui doivent concourir à former le corps d'un enfant ſoient ovales, comme il faut que les élémens du ſel marin ayent la forme de cubes, pour former un grain ſenſible de ſel?

C'eſt effectivement un des argumens favoris de ces Meſſieurs, que les formes

conſtantes qu'affectent les ſels : & pour réponſe à ce bel argument, je les prie de comparer l'œil d'un homme ou d'une mouche, à un grain de ſel marin.

Je ſerois en droit de traiter tout auſſi cavaliérement les inductions qu'on tire de la doctrine des anciens Scholaſtiques ſur les inſectes produits par la corruption. On ne voit point, diſent les Moléculiſtes, que ces inſectes écloſent d'œufs, ou ſortent vivipares d'une mere. C'étoit l'argument des Anciens, pour prouver que les vers qu'on trouve dans les fruits, ces vers qui ſe transforment en nymphes, enſuite en mouches, dont pluſieurs ſont d'une beauté admirable, & acquiérent ſous cette forme la fécondité ; les Anciens prétendoient auſſi prouver de la même maniére, que les vers qui corrompent plutôt la viande, qu'ils ne ſont le fruit de la corruption, & qui fourniſſent les mêmes merveilles, ſont encore le travail de la corruption. Et l'on oſe produire ces *radotages*, qu'on me paſſe le terme, dans un ſiécle qu'on ſoutient plus éclairé que celui de Louis XIV. Dans ce beau ſiécle, je parle du dernier, cet argument négatif qui avoit impoſé à toute l'antiquité, a

été convaincu de faux. Que vaut-il donc aujourd'hui ? Ces Philoſophes qui n'ont point vu ni les œufs, ni les meres des inſectes que nous obſervons dans les eaux corrompues, nient qu'ils ayent été engendrés : & nous, parce que ni les Moléculiſtes, ni nous n'avons jamais vu des molécules organiques vivantes ; parce que ni eux, ni nous, n'avons jamais vu groupper des molécules organiques vivantes, nous nions qu'aucun animal ait été formé de tels élémens. Nous ſommes donc au pair. Mais nous qui avons vu les mouches qui dépoſent leurs œufs dans les fruits, ſur le dos des vaches, dans le cerveau d'un cerf, dans le fondement des chevaux, dans la viande, & qui ſçavons que l'ignorance de ces faits a précipité tous les anciens dans des erreurs groſſiéres, nous ne concluons point que les inſectes provenans des infuſions n'ont ni pere ni mere, de ce que nous ne les voyons ſortir ni d'un œuf, ni d'une mere. Si les Moléculiſtes avoient obſervé de ces divers animaux autant que je l'ai fait, ils en parleroient avec la plus grande admiration. Le ſeul ver protée, qui eſt tantôt un globe régulier, tantôt irrégulier, tantôt en forme d'œolipile, quel-

que fois comme une navette, d'autres fois ayant deux cornes en forme d'Y, & deux cornes terminées par une roue qui paroît tourner avec une rapidité inconcevable; dans l'intérieur duquel on voit un viscere avec les mouvemens de systole & diastole; ce seul ver, dis-je, les désabuseroit: & ils concevroient aussi aisément le miracle fabuleux d'Amphion, que la formation d'un tel animal par le concours fortuit & aveugle de ces atômes qu'ils appellent molécules organiques vivantes.

Je l'ai dit dans mes Lettres * à un Américain: les insectes sont le désespoir des Moléculistes. Je leur présente ce petit bateau formé d'œufs que la femelle du cousin a lancé dans l'eau. Ces œufs contiennent, dans le système de ces Messieurs des molécules organiques vivantes, moulées dans le corps du cousin. Pourquoi en éclôt-il donc un ver aquatique, au lieu d'un cousin qui ne peut vivre que dans l'air. De ce ver qui pompoit l'air par des tubes placés au derriere, sort un autre ver qui respire par deux petites cornes en forme de cornet sur la tête, & qui a autant de difficultés à descendre dans l'eau, que l'autre en a à y monter.

* Voyez la huitiéme Partie de ces Lettres.

Les molécules organiques, vivantes moulées, dans le premier ver travaillent ſur un nouveau modéle, & ont encore oublié celui où elles ont été moulées. Enfin de cette ſeconde forme qui n'a de vie que dans l'eau, ſort un couſin pour qui l'eau eſt mortelle. Voilà encore nos molécules moulées en défaut. Elles oublient tout ce qu'elles ont été ſous la ſeconde forme. Mais elles y gagnent, elles ſont devenues bien habiles; témoin ce dard qui ſert en même temps & de lancette & de pompe & de trompette; témoins les aîles & les muſcles qui les font jouer, & les ſix pattes, & les yeux que les ténébres même n'empêchent point de chercher & de trouver l'endroit favorable pour pomper le ſang; nos corps étant pour eux des phoſphores qui jettent aſſez de lumiere pour les éclairer & les guider dans les petites cruautés qu'ils exercent contre nous.

Les vers qu'on reproduit en les coupant, donnent encore un grand embarras aux Moléculiſtes. Comment imaginent-ils que les molécules organiques moulées dans la queue d'un ver dont on a retranché la partie antérieure, abondent vers la cicatrice, réforment la partie

antérieure dont ils n'avoient pu prendre de modéle dans la queue ?

C'eſt leur triomphe, me direz-vous, Monſieur, que ces animaux qu'on reproduit, quand on les veut détruire en les coupant. Non pas les vers dont je parle : il y a long-tems que j'ai défié ces Meſſieurs d'expliquer ces phénomenes par leur ſyſtême; & ils ſeroient tout auſſi embarraſſés s'ils avoient à expliquer comment les dents renaiſſent en nous à la place de celles qui ſont tombées. Mais les Polypes à bras, ces animaux équivoques, & qui, je puis l'affirmer avec la plus grande confiance, leur ſont totalement inconnus, ce ſont ces Polypes, dis-je, qui leur paroiſſent décider en leur faveur. Chaque Polype, diſent-ils, eſt compoſé d'animaux ſemblables à lui. C'eſt un fait que je prends la liberté de leur nier. Mais ſuppoſons-le. Que s'en ſuivroit-il ? Que le corps humain eſt compoſé de petits corps humains? Ce ſeroit bien la voie la plus ſimple, diſent nos Moléculiſtes. Aſſurément, répondrai-je, un bâtiment dont les pierres ſeroient de petits bâtimens ſemblables en petit au premier, ſeroit la maniere de conſtruire la plus ſimple qu'on pourroit imaginer. Et un cheval

formé de petits chevaux inviſibles, ſeroit l'animal le plus ſimplement conſtruit. On eſt convenu, répliqueront-ils, que le corps humain n'eſt point compoſé de petits corps humains. On a bien fait, répondrai-je. Mais puiſque cela n'eſt pas, dites-moi, je vous prie, quelle Analogie vous trouvez entre la formation d'un polype & celle de l'homme?

Qu'ils ne parlent point de faits. Toute la nature dépoſe pour le ſyſtême des germes préexiſtans. La nature ne fait que déballer & développer les feuilles, les fleurs, les fruits, les pepins, les noyaux, les graines. L'Apologiſte n'a qu'à lire, pour s'en aſſurer, le peu de phénoménes que Nieuwentit a raſſemblés ſur la reproduction des végétaux dans le Chapitre viij de ſon ſecond Livre. A la vérité ce grand homme n'adopte point le ſentiment de ceux qui penſent que les plantes ſéminales contiennent toutes celles qui en naiſſent. Mais il décide qu'on n'en peut démontrer l'impoſſibilité. Ce n'eſt qu'un ſyſtême, je l'avoue avec lui. Et ce n'eſt que cela, parce qu'on peut imaginer que dans le ſyſtême de chaque plante le Créateur a ménagé des occaſions, ſur leſquelles il travaille à neuf le

bouton, les feuilles, les fruits de la plante, & les ſemences. Voilà le ſeul ſyſtême raiſonnable qu'on puiſſe oppoſer à celui qui ſuppoſe que toutes les plantes & tous les animaux ont été créés le même jour, & que depuis celui où il dit lui-même qu'il s'eſt repoſé, il ne ſe fait plus que des développemens. Tous deux ne renferment aucune contradiction Mais quelle ſimplicité ! Quelle analogie avec l'hiſtoire de la création dans le ſecond ! Ce dernier n'a contre lui qu'une ſorte d'effroi de l'imagination, en conſidérant la petiteſſe de tous ces germes renfermés les uns dans les autres, & tous contenus dans Adam. Mais il ſuffit d'avoir lu le ſecond Chapitre du troiſième livre de l'Exiſtence de Dieu, pour en impoſer à l'imagination.

Il vous eſt facile d'en faire l'épreuve, ſi vous voulez vérifier un petit calcul, qui n'eſt point trop fort pour vous, Monſieur, ni pour ceux que je combats ici, & que je tire de Nieuwentit. Ce Phyſicien admettoit touchant la lumiere le ſyſtême oppoſé à celui de Deſcartes. C'eſt-à-dire qu'il ſuppoſoit avec Newton l'émiſſion de la lumiere du corps lumineux. Suppoſition la plus favorable aux

phénomènes, & dont, au moins, il n'eſt pas poſſible de démontrer l'impoſſibilité. D'après cette hypothèſe Nieuwentit prouve que dans une ſeconde *il ſort d'une chandelle allumée mille fois mille millions plus de particules de lumiere, que la terre ne contient de grains de ſable : il en ſort même beaucoup plus.* Mais tenons-nous-en là. Ainſi pour avoir la quantité de ces parties de lumiere durant une ſeconde, il faut multiplier par 1, 000, 000, 000, 000, le nombre des grains de ſable. Et ce nombre de grains il l'exprime par l'unité ſuivie de trente-un zéros, ou par trente-deux figures. Par 1.... 031.

Suppoſons, 1°, que la quantité de matiere employée dans tous les germes contenus en Adam égaloit la quantité qu'une chandelle dépenſe en lumiere durant l'eſpace d'une ſeconde, dans l'intervalle de deux battemens d'artère.

2°. Otons ſept figures des 1, 000, 000, 000, 000; c'eſt-à-dire, diviſons ce nombre par dix millions. Le quotient ſera 100, 000; que ce quotient exprime les années que doit durer le monde.

3°. Des trente-deux figures exprimant le nombre des grains de ſable, retranchons-en dix-neuf; il en reſtera treize,

ou mille fois mille millions. Ainſi le magaſin des germes contenus dans Adam, malgré ſon énorme petiteſſe, fourniroit pour chaque année des cents mille que nous donnons de durée au monde, mille fois mille millions de germes. Et chaque germe contiendroit autant de parties égales à un globule de lumiere, qu'il y a d'unités dans un nombre exprimé par 1... 025, par 1 ſuivi de vingt-cinq zéros.* Quantité plus que ſuffiſante pour fournir à l'organiſation la plus compliquée.

Il faut remarquer que Nieuwentit fonde ſes calculs ſur le diametre des plus petits inſectes vus au microſcope, ſur des diviſions non poſſibles, mais faites dans la nature. Ainſi la vue même aidée du microſcope nous éclaire bien au-delà de la ſphere de notre imagination qu'elle réduit au ſilence.

D'ailleurs je rappelle les Moléculiſtes aux obſervations de l'incubation des œufs, en finiſſant avec eux. N'eſt-ce pas

* Des deux produiſans qui formoient la ſomme des globules de lumiére qu'une chandelle répand en une ſeconde, Nous avons retranché à l'un 7 figures, à l'autre 19. Et le produit de ces figures retranchées donne 1, 025.

une bonne preuve que la formation d'un poulet eſt un développement, qu'il ne faille qu'un certain dégré de chaleur pour mettre le petit animal dans toute ſa perfection. Ils verront d'abord un petit point rouge, ayant les mouvemens de ſyſtole & de diaſtole, & ils le prendront pour le cœur : ils verront ſucceſſivement des appareils d'artères & de veines paroître inſectes, & ils concluront que cette opération eſt due à l'action du cœur; & ils ne penſeront pas, comme le prétend l'Apologiſte de M. de B***, que les molécules organiques ont commencé leur ouvrage, en lui donnant d'abord pour baſe les organes qui diſtinguent la poule du coq. Il y a certainement plus d'analogie entre la formation du poulet & celle de l'homme, qu'entre la maniere dont les polypes ſont produits, & la maniere dont le corps de l'homme eſt conſtruit.

Tout Phyſicien ſaiſira, du premier coup d'œil, l'analogie de l'état de l'Embryon humain avec celui de l'oiſeau dans l'œuf. Et cette analogie m'a guidé, quand je méditois ſur le corps prototype de l'homme. Je rentre dans mon ſujet, comme vous voyez, Monſieur, j'ai con-

çu que ceux qui veulent que Dieu crée une ame pour diriger les mouvemens ſpontanées & néceſſités qu'ils ſuppoſent dans un poulet, ne prétendroient pas qu'il opère cette merveille dès que le point rouge, qui eſt le cœur, eſt en action, qu'ils voudroient que le corps du poulet fût entiérement formé, & fournît des nerfs en état de ſe prêter aux volontés de cette ame. De même j'ai cru devoir ſuppoſer que le travail de l'Embryon ſe faiſant ſucceſſivement comme celui du poulet, le petit corps devoit être entierement développé & fourni de ſang, pour donner au ſouverain Auteur de toutes choſes l'occaſion de créer l'ame humaine. Je regarde donc le ſang, qu'on ſçait être eſſentiel à la vie de l'homme, comme également eſſentiel au corps prototype. Et voilà en quoi je me trouve le plus oppoſé à Nieuwentit.

Je ſuis perſuadé que Nieuwentit penſoit comme moi, que l'ame n'eſt unie au corps que lorſque le ſang y circule : mais il aura jugé que le fluide qui donne la vie, quoiqu'un préalable eſſentiel à l'union, étoit néanmoins, par rapport à nos corps, ce qu'eſt le vent à l'égard de l'orgue. L'air ſous la forme

de vent eſt néceſſaire, afin que l'inſtrument joue : mais il n'eſt pas néceſſaire, il n'eſt pas même poſſible que ce ſoit numériquement le même air. Je pourrois ſubſtituer les poumons à cet exemple. J'ai toujours eu bien de la peine à comprendre que le ſang ne fût qu'un fluide étranger, quoique néceſſaire au corps prototype. On juge communément que c'eſt une préparation chymique, quoique naturelle, du chile extrait des alimens. Quelle chymie ! En une ſeconde, par l'action d'une chaleur qui n'eſt pas exceſſive par rapport à celle que le chile même y apporte, ſe fait la transformation du chile en ſang, de quelques alimens que ce chile ſoit extrait ; opération à laquelle les procédés [illegible] étudiés n'ont pu conduire nos plus habiles Chymiſtes. Le cœur ne met-il donc dans ce grand ouvrage que la chaleur & la compreſſion ?

On verra dans l'analyſe des ſenſations, que j'ai diſtingué un fluide véhicule du ſang propre, & le ſang propre, ces globules qu'on obſerve lorſqu'on veut vérifier le fait de la circulation du ſang dans un têtard au microſcope. J'ai regardé ces globules ſur le pied de machi-

nes deſtinées aux fonctions des matrices & des fibres en même tems, comme des machines propres à pomper le chile, en le ſéparant d'abord de la lymphe & des autres humeurs qui y étoient mêlées. Sur cette idée, la transformation du chile en globules de ſang dans une ſeconde, ne préſente aucune difficulté : le chile depouillé des humeurs eſt travaillé dans ces machines tandis qu'il circule. J'ai connu que par ce travail les eſprits & la matiére nutritive étoient préparés, & cela peut-être dans un grand nombre de révolutions de la circulation. Leur travail étant fini, ils filtrent la matiére nutritive, ils la diſtribuent en fils de différentes eſpéces, leſquels s'entrelaſſ[illegible]ns les tiſſus des différens organes, en fortifioient les fils originaux, peut-être de la même maniére qu'on fortifieroit un bas, ſi n'étant qu'à deux fils on trouvoit néanmoins le ſecret de garnir chaque maille, en entortillant chacun des deux fils dont elle étoit compoſée, d'un fil nouveau ou plus ſimplement encore, en enduiſant en dedans & en dehors le filet que je ſuppoſe être un tiſſu. Et comme les os & peut-être d'autres tiſſus exigent des formes parti-

culiéres dans la matiére nutritive deſtinée à les réparer, la partie de cette matiére propre à cela trouve des iſſues ou des filieres dans ces matrices, propres à lui donner la figure convenable. Ce n'eſt pas le lieu de développer mes penſées ſur la maniére dont nos corps croiſſent ou ſont nourris : cela nous écarteroit trop de notre objet.

Le ſang propre eſt donc compoſé de machines très-organiques, à mon avis, & ce n'eſt pas le globe fuſible qu'on voit au microſcope ; celui-là eſt lui-même compoſé d'autres globules. C'eſt chaque élément de ces globes ; & cet élément échappe probablement à la force que le microſcope ſupplée à la limitation de nos yeux. Vous concevez, Monſieur, que ces matrices étant vuidées ſont repompées par les veines, pour être rechargées dans le cœur. Leur opération, pour ſe délivrer, ſe fait ſelon les apparences au paſſage des artéres dans les veines : il me ſemble que c'eſt le ſeul endroit propre à l'opération de la nutrition, & on ſent bien que c'eſt dans les anaſtomoſes des veines capillaires.

Dès qu'on regarde chaque élement du ſang propre comme un organe très-ſça-

vamment conſtruit, on eſt porté à ſuppoſer que le germe préexiſtant en eſt garni; ou que des deux coopérateurs à la production d'un individu, celui qui ne fournit pas le fond du corps prototype, celui qui ne fournit pas le germe, lui ajoute le germe du ſang, la petite maſſe où eſt contenu tout le fond des globules qui doivent être employés dans le cours de la vie humaine, pour fabriquer la matiére nutritive: & c'eſt probablement le cœur où ce fond précieux eſt dépoſé. Quand il eſt néceſſaire, il s'en détache comme de petites grappes propres lorſqu'elles ſeront dévelopées & garnies, à former une globule ſenſible. Ainſi ſont réparées les grandes pertes que nous faiſons de ce fluide précieux, ſoit par des ſaignées & des accidens équivalens, ſoit lorſque les globules étant trop ſubdiviſés, leurs parties ſe trouvent propres à enfiler des routes deſtinées à la ſecrétion des différens fluides.

Le peu que j'ai l'honneur de vous communiquer, Monſieur, ſuffit pour vous faire ſaiſir ces vues ſyſtématiques au-delà du point où je les ai portées, quoique je les aie pouſſées aſſez loin, j'avoüe qu'elles doivent être réduites au rang des hypothè-

ſuffit qu'elles ne renferment

aucune incompatibilité. La quantité de globules qu'il faut y ſuppoſer ne vous embarraſſe pas plus que le nombre de germes des feuilles qu'on ſuppoſe dans un petit chêne d'un an, pour fournir à des ſiécles. Or le fond du ſang vous paroîtra tout auſſi eſſentiel au corps prototype, que les feuilles le ſont aux plantes.

Voilà, Monſieur, ce que jai cru devoir ajouter au ſyſtême de Nieuwentit, pour fournir à la réſurrection non-ſeulement le ſolide admirablement conſtruit du corps prototype, mais encore le fond de ce fluide eſſentiel à la vie, & qui dans la premiere deſtination de l'homme ne devoit ſouffrir ni de perte ni d'altérations dans la révolution éternelle des ſiécles futurs. Chacun reprendra donc alors non-ſeulement ſon corps propre, mais auſſi le fond du ſang, proprement dit, néceſſaire pour le jeu éternel du corps renouvellé. Et je préſume que cette petite correction, au ſyſtême de votre compatriote, ne vous déplaira pas.

Il y a encore trois autres différences entre le ſyſtême de Nieuwentit & le mien. Premiere : Votre Phyſicien ne veut pas que les loix qui décident de la

nutrition & des autres mouvemens en quoi conſiſte la vie, appartiennent au corps prototype. J'ai penſé & je penſe encore autrement. Seconde : Il paroît ſuppoſer que les corps prototypes demeurent dans leur intégrité, & ſe reſſerrent comme ils l'étoient avant leur développement ; enſorte qu'ils ne ſont ni corrompus ni diſſous dans la terre, ni réduits en cendre dans le feu où les Romains faiſoient conſumer les corps de leurs parens. C'étoit l'idée que les Anciens avoient de l'étui de matiere étérée qu'ils donnoient à l'eſprit. Cette ſuppoſition eſt contredite par le retranchement des bras & des jambes, auquel l'homme eſt aſſujetti. En perdant une jambe, on perd une partie du corps prototype. L'indeſtructibilité du corps prototype n'eſt point du tout néceſſaire au deſſein de Nieuwentit. Il craint que le Cannibale, qu'il ſuppoſe s'être nourri toute ſa vie de chair humaine, ne rende pas aux ames de ceux qu'il a dévorés, le corps qui leur avoit été uni, & qui conſtitue leur perſonne. Mais les corps prototypes de ces infortunés n'ont paſſé dans le corps du Cannibale, que comme matiere accidentelle : il peut donc

donc en être privé, ce barbare, ſans rien perdre de la matiere qui étoit propre à ſa perſonne. Ainſi à la réſurrection les ames de ces infortunés trouveront réunis dans leur corps prototype ces mêmes parties dont le barbare s'étoit engraiſſé. Quand on connoît la Toute-Puiſſance comme Nieuwentit la connoiſſoit, on n'eſt point embarraſſé ſur la maniere dont elle réunira la pouſſiere d'une jambe laiſſée à Conſtantinople, avec la pouſſiere du tronc & des autres membres, éparpillée en France. Troiſieme : Nieuwentit ne s'explique pas nettement ſur la réſurrection de la chair, expreſſément profeſſée dans le Symbole : il ſemble l'exclure en ne faiſant conſiſter le corps prototype que dans les os. La chair, ce plexus de vaiſſeaux qui deviennent ſenſibles lorſqu'ils ſont pleins, eſt ſelon moi eſſentielle au corps prototype.

Je puis maintenant réunir tous les caracteres du corps prototype. C'eſt un tel corps organiſé pour les fonctions d'une intelligence, tenant & la matiere numérique dont il eſt compoſé, & la vie, de tel pere & de telle mere; muni du germe du ſang, proprement

dit, dont une partie développée & imprégnée de ſuc nourricier circule où les eſprits animaux agiſſent déja; conſtruit ſur des principes par leſquels il devoit être immortel, s'il ne fût pas ſurvenu des déſordres dans la nature. Il a été uni à une ame immortelle, créée pour lui, qui en a acquis la propriété à perpétuité par les loix primitives de ſon union, au moment de cette union même; & la propriété paſſagere des matieres employées à en étendre les dimenſions, & à le garnir par l'uſage des alimens qu'il doit prendre ſucceſſivement dans cette vie.

Puiſque le corps prototype, tel que nous venons de le définir, eſt le ſeul ſur lequel l'ame ait acquis des droits éternels au moment de l'union, lui ſeul eſt donc le fondement de l'identité corporelle que nous ſentons.

Mais cette identité exige-t-elle que la quantité de matiere employée dans le corps prototype ſoit toujours la même? C'eſt une queſtion très-délicate, qui nous reſte à approfondir; elle exige quelques obſervations, & de profondes réflexions ſur ces mêmes obſervations. Je les diſtribuerai, ſi vous voulez bien

me le permettre, Monſieur, en diverſes claſſes; & je les traiterai très-ſuccinctement.

Premiere obſervation. Dans le regne végétal, un Marronnier d'Inde que j'ai vu planter il y a cinquante ans, eſt aujourd'hui pour moi le même arbre que j'ai vu planter. Cependant quelle diſſipation s'eſt faite de la matiere numérique dont il étoit compoſé dans le tems de la plantation! Tant de feuilles, tant de fleurs, tant de fruits qu'il a pouſſés depuis ce tems-là: il ne lui en reſte que les filets qui ſervoient de tige intérieure à tout cela, & qu'il faut diſtinguer des pédicules extérieurs deſtinés à être détachés avec les feuilles, les fleurs & les fruits qu'il portoit: & ces filets intérieurs ont formé les fibres ligneuſes. Cependant tout cela faiſoit partie de la matiere numérique dont le germe préexiſtant du Marronnier étoit réellement compoſé. La premiere année qu'il a commencé à pouſſer, il contenoit toutes ces feuilles, toutes ces fleurs, tous ces fruits, comme les gans ſont pliés dans les noix à Blois.

Seconde obſervation. Il en eſt à peu près de même de notre corps. Combien avons nous perdu, à un certain âge, de

globules du ſang préexiſtant de ces filieres-matrices deſtinées à préparer & à diſtribuer le ſuc nourricier ? Ces filieres-matrices faiſoient pourtant une partie de la matiere numérique employée dans le corps prototype au moment de l'union.

Troiſieme obſervation. Un homme à qui l'on a coupé les deux bras & les deux jambes, a certainement perdu quatre membres du corps prototype, & en eux quatre portions conſidérables de la matiere numérique dont il étoit compoſé : il ne ceſſe pas d'être identique, ni pour lui-même, ni pour nous, & quant à l'ame & quant au corps.

Quatrieme obſervation. Une écreviſſe à laquelle ſes ennemis ont dévoré une patte de devant, en pouſſe une pareille par le développement d'un appareil contenu dans ſon germe préexiſtant. Dans la patte qui lui a été retranchée, elle a perdu une partie de la matiere dont ſon corps prototype étoit compoſé ; cependant l'animal eſt devenu complet, & c'eſt le même animal.

Cinquieme obſervation. Dans la ſuppoſition admiſe par tous les Philoſophes, que Dieu eût réduit en un clin d'œil

toute la matiere dont l'Univers eſt formé, à la millionieme partie de ce qu'il eſt, en conſervant le même nombre de corps qui étoit auparavant, & toujours dans la même proportion entr'eux, & à l'égard de la maſſe réduite; il eſt évident que mon corps ſeroit réduit à la millionieme partie de ce qu'il étoit, & mon corps prototype auſſi. Les corps prototypes des enfans dont l'ame viendroit d'être créée le moment d'avant ce changement miraculeux, ſeroient auſſi réduits à la millionieme partie de la matiere numérique dont ils étoient compoſés. Cependant ces enfans ne deviendroient pas de nouvelles perſonnes complettes; ils continueroient d'appartenir au même pere & à la même mere, puiſque le fond numérique de matiere qui leur reſteroit, viendroit de l'un & de l'autre, & que leur vie ne ſeroit que la continuation de celle qu'ils avoient reçue de leurs auteurs. Moi-même je me trouverois conſtamment la même perſonne; j'aurois le ſens d'identité de mon corps, tel que je l'avois auparavant: car je n'aurois aucun moyen de m'appercevoir du changement prodigieux qui ſeroit arrivé dans le monde, parce que

je ne connois pas les corps par leur grandeur abſolue, mais par leur grandeur relative. Cela n'a pas beſoin d'explication plus ample pour un homme comme vous, Monſieur.

Sans doute l'énorme petiteſſe d'un élément de la lumiere dans ce monde réduit, ne vous impoſera pas, Monſieur, de maniere à vous faire maître des doutes ſur la légitimité de cette ſuppoſition. Vous poſſédez le génie philoſophique à un trop haut dégré. Vous ſçavez qu'au moins la matiere eſt diviſible à un point d'indéfini qui nous permet d'étendre nos hypotèſes en ce genre autant qu'il nous plaira, ſans être obligés d'entrer dans la queſtion de la divisibilité de la matiere à l'infini, qui eſt le déſeſpoir de l'eſprit humain.

Ne me permettrez-vous pas, Monſieur, de conclure de ces cinq obſervations, qu'il n'eſt point eſſentiel à l'idée de l'identité du corps, que toute la matiere employée au corps prototype ſubſiſte identique? Il ſuffit qu'une portion de cette matiere numérique, appartenante également au pere & à la mere, conſerve la même organiſation que la maſſe totale avoit reçue, & continue les mouvemens

eſſentiels à la vie, qui lui avoient été communiqués. Ce réſultat eſt un préalable abſolument néceſſaire au ſyſtême que je dois vous expoſer.

Agréez les ſentimens avec leſquels je ſuis très-parfaitement, Monſieur, &c.

QUATRIÉME LETTRE.

Eſt-il poſſible qu'un homme ſoit préſent corporellement en pluſieurs lieux diſtans l'un de l'autre?

L'Ame, vous en êtes convaincu, Monſieur, n'a point de préſence locale, elle n'eſt placée nulle part; n'ayant point de ſuperficie, elle n'a point d'aſpect, elle ne peut être ni environnée ni contenue. Elle a cependant une eſpéce d'immenſité: elle eſt préſente non-ſeulement à la totalité du corps qui lui eſt propre, mais encore à chacune des parties qu'on appelle ſenſibles. Le ſens de la vue la rend préſente à de grandes diſtances du lieu où réſide ſon corps, ſoit ſur la terre, ſoit dans les cieux.

Cependant le corps auquel elle eſt

unie, fixe pour elle un local dans ce monde, & des diſtances à l'égard des corps près ou éloignés du ſien. Ainſi la queſtion que je me propoſe, exige pour préalable la ſolution de ce problême métaphyſique : *La même ame pourroit-elle être unie à deux corps différens & diſtans l'un de l'autre* ?

Ce problême paroîtra très-facile à réſoudre, ſi l'on fait attention que l'ame étant préſente au ſommet de la tête où elle ſent qu'on arrache bruſquement un cheveux, & au pied où elle ſent du froid, quoique ces deux parties ſoient diſtantes de cinq pieds ; un homme qui a perdu une jambe, ſent de la douleur au de-là des limites de ſon corps actuel, à une diſtance de ce corps, je veux dire au gros doigt du pied qu'il n'a point. L'ame de l'eſtropié eſt donc préſente à ſon corps, & à un lieu diſtant de ce même corps, comme elle l'eſt au pied qui lui reſte. Elle a par conſéquent comme deux réſidences diſtantes l'une de l'autre de plus d'un pied.

L'ame de l'eſtropié ſent la goutte où ſeroit ſon pied, s'il étoit encore partie vivante de ſon corps : elle ne l'éprouve pas où eſt ce pied. Mais s'il eût plu au Créa-

teur d'ajouter aux loix de l'union cette autre loi, que l'ame reſteroit toujours unie à la portion numérique de matiere dont ſon corps prototype eſt compoſé, elle ſe ſentiroit de tout ce qui arriveroit à un membre retranché de ſon corps. En conſéquence de cette loi, notre eſtropié réſidant à Paris, & ayant laiſſé ſon pied droit à Conſtantinople, ſentiroit les macérations, les préparations, les injections que feroit à ce pied un Médecin auſſi habile que le Docteur Heriſſant dans l'art de donner un air de vie aux cadavres. S'il venoit dans l'eſprit de ce Médecin de faire jouer ce pied, comme les enfans s'amuſent à faire fermer ou ouvrir la patte d'un coq d'inde coupée par le cuiſinier, l'eſtropié réſidant à Paris auroit conſcience de tous les mouvemens qu'on imprimeroit à ſon pied, & ſon ame auroit cette conſcience à Conſtantinople. On ne voit aucune incompatibilité dans la ſuppoſition de cette loi, ni de la part de l'ame, ni de la part du corps, ni du côté des notions que nous avons de l'union de ces deux ſubſtances.

Il ne répugne donc point à la raiſon, que Dieu uniſſe deux corps différens & éloignés l'un de l'autre à la même ame.

L'unité peut être rompue entre le corps & l'un de ſes membres, enſorte qu'ils ne faſſent pas le même continu, & qu'ils ſoient ſéparés par de très-grands intervalles, ſans que l'union de l'ame avec l'un & l'autre ſoit diſſoute. L'ame de notre eſtropié diroit dans ſon corps à Paris, du pied demeuré à Conſtantinople : Mon corps eſt à telle diſtance de mon pied droit ; comme la nôtre dit : Le haut de ma tête eſt à telle diſtance de la plante de mes pieds. Elle diroit, (l'ame de l'eſtropié) : mon pied droit n'eſt éloigné que de deux cens pas du Château des ſept tours, & mon corps en eſt diſtant de pluſieurs centaines de lieues : comme mon ame penſeroit que le ſommet de ma tête eſt à ſix pieds du plafond de mon cabinet, & que la plante de mes pieds en eſt éloignée de onze. Eſſayez, Monſieur, tout ce que la métaphyſique fournit de plus ſubtil contre ces hypothèſes, & vous ſerez convaincu qu'elles ne renferment pas la moindre contradiction.

Mais la ſolution du problême métaphyſique n'eſt pas celle du problême phyſique qui fait l'objet de ce chapitre. Il ne ſuffit pas, pour réſoudre celui-ci,

l'être parfaitement convaincu qu'il n'implique point que notre ame ait une préſence locale, pareille à ſa préſence dans ſon corps, à deux endroits de la terre très-éloignés l'un de l'autre; il faut examiner s'il eſt poſſible que le même homme fût préſent corporellement en pluſieurs lieux différens & éloignés.

La choſe ſeroit très-facile, ſi je pouvois avecquelque ſorte de bonne foi me prévaloir des principes du Métaphyſicien Anglois qui n'a que trop de vogue parmi nous & dans toute l'Europe. Comment n'avez-vous pas preſſenti que cette philoſophie me donnoit toute l'aiſance poſſible pour me tirer de l'embarras où vous me croyez réduit par votre défi? Je le diſois dans l'endroit même qui a piqué ſi vivement votre curioſité. Cette Philoſophie renferme » des principes à la faveur deſ-
» quels on pourroit hazarder tout ce
» qu'il y a de plus incompréhenſible. «
Je diſois plus haut: » Il eſt arrivé par
» un trait bien ſingulier de la Provident-
» ce, que les mêmes hommes qui trou-
» vent de l'impoſſibilité dans la tranſ-
» ſubſtantiation, décident qu'il ne répu-
» gne pas que la matiére puiſſe penſer,
» croyent qu'on peut dépouiller la ma-

» tiére de l'étendue, & tirent de la » Toute-puiſſance les preuves préten- » dues de tous ces dogmes inconceva- » bles, pour ne rien dire de plus. « Effectivement pour ceux qui conviennent que la matiere nous eſt inconnue, qu'elle n'eſt pas même une ſubſtance, qu'elle n'eſt peut-être que notre façon d'appercevoir; que peut préſenter d'incompatible le Dogme Catholique ſur l'Euchariſtie? Locke a penſé que ſi Socrate & le Mogol avoient la même ſuite de ſenſations, Socrate & le Mogol ſeroient la même perſonne. Sur cette belle idée, ne nous ſeroit-il pas facile de dire, en avouant même que les corps ſont des ſubſtances, que ſi le corps du Mogol & le mien ont les mêmes dimenſions, les mêmes traits, la même ſtructure intérieure & extérieure, le corps du Mogol & le mien ſont le même corps en deux endroits de la terre diſtans de pluſieurs milliers de lieues, comme ſon ame ſeroit la même que la mienne, ſi la ſienne avoit eu la même ſuite de penſées & de ſenſations que j'ai eues dans tout le cours de ma vie juſqu'à préſent? Mais je néglige ces avantages, perſuadé, comme je le diſois dans ma douziéme Lettre

à un Américain, » qu'on ne doit ni ré-
» former la nature ſur les Myſtères, ni
» les Myſtères ſur la nature. « Certaine-
ment, Monſieur, vous convenez de cette maxime.

Je ne négligerai pas de même des phénomenes auxquels nos Philoſophes affectent de joindre la plus grande importance, quoiqu'ils roulent (ces faits) ſur les plus petits animaux que l'homme mépriſe le plus, il eſt néceſſaire pour achever de raſſurer l'imagination révoltée par la ſeule énonciation du problême, de chercher dans la nature dont les procédés ſont ſi variés, quelques exemples propres à nous familiariſer avec l'idée de la poſſibilité du problême. Les inſectes qu'on reproduit en les coupant, me ſemblent très-propres à cet uſage: on s'en eſt ſervi faſtueuſement, tout mépriſables qu'ils ſont aux yeux de celui qui ne philoſophe pas, pour expliquer le myſtère de la nature le plus profond; je veux dire, celui de la génération des animaux. Vous paroîtroient-ils trop vils pour figurer dans la matiére grave que nous traitons? Examinons ces phénomenes dans le préjugé qui donne aux animaux des ames ſenſibles & réduites à

des volontés ſpontanées. Nous pouvons employer ce préjugé, quoique je le juge très-ſuſpect ; mais néanmoins nous ſçavons que la fauſſeté n'en eſt pas démontrée, & cela nous ſuffit.

On coupe en deux un de ces vers blancs ſi communs dans nos jardins ; & chacune des parties devient un animal complet. Dieu avoit créé une ſeule ame pour ce ver : après l'opération il en faut deux. Car nos Moléculiſtes ne ſoutiendroient pas que l'ame a été partagée avec le corps, & diſtribuée dans les deux parties de la matiére numerique qui lui avoit été appropriée. J'ai demandé aux Moléculiſtes, ſi Dieu qui ne crée des ames que ſur les occaſions préſentées par les effets naturels de la génération, a fait une loi par laquelle il s'engage à fixer l'ame déja créée dans la partie antérieure du ver, & à en créer une nouvelle pour la partie poſtérieure toutes les fois que par hazard ou par une volonté réfléchie un jardinier couperoit en deux un de ces animaux.

Le cas ſeroit plus embarraſſant pour le mille-pied ; car on le coupe, dit-on, en trois parties, l'antérieure, la queue, & un tronçon ; & chacune des parties

reproduit ce qui lui manque. Il faudra donc, dans le ſyſtême des Moléculiſtes, que l'ame à laquelle la totalité du ver étoit appropriée, reſte à la partie antérieure, & que deux autres ames s'approprient ce qui a été enlevé à la premiere. Mais cette idée ſeroit bien étrange. Comment s'imaginer que Dieu crée des ames ſur d'autres procédés que ceux qu'il a établis généralement dans la nature, ou ſur les fantaiſies des hommes? Ne ſeroit-il pas plus ſimple de penſer, dans le ſyſtême où nous voulons bien nous renfermer, que toute la matiére numérique du ver ayant été appropriée à la premiere ame, & ſes parties diviſées ne perdant pas la vie, lui demeurent conſtamment unies? Comme dans cette hypothèſe un ver eſt une vraie perſonne, les trois nouveaux corps complets de vers ne ſeront qu'une même perſonne, & ſeront le fils, non de l'homme qui auroit fait l'expérience, mais du ver qui auroit engendré celui qui avoit été coupé: les trois corps conſerveroient la vie que le total avoit reçue, & reſteroient unis à la même ame.

Qu'on portât dans de la terre une moitié du ver Achée, coupé en deux, à la

Chine, la même ame préſideroit au corps qui demeure à Paris, & en recevroit des ſenſations: elle préſideroit en même tems au corps parvenu à la Chine, & en recevroit des ſenſations. Car cette ame étant ſpirituelle comme la nôtre, n'a pas proprement de local, eſt incapable d'être circonſcrite: par ſon union avec un corps, elle eſt préſente à tel endroit de la terre: par ſon union avec deux corps diſtans de pluſieurs milliers de lieues, elle ſeroit préſente à deux endroits à la fois.

Ceux qui croyent que le Polype à bras n'eſt qu'un ſeul animal, (c'eſt celui qu'on trouve plus communément ſur la lentille aquatique,) ne peuvent lui refuſer une ame telle qu'ils l'accordent aux plus gras quadrupèdes. Car cet inſecte eſt très-induſtrieux dans ſes procédés & donne les plus forts indices d'une volonté du moins ſpontanée. Il ſçait quitter l'endroit obſcur d'un poudrier de verre où on l'a mis en obſervation, ſe donner la forme de globule pour traverſer l'eau, ſe fixer au pavois où la lumiere eſt plus abondante: il ſçait ſaiſir ſa proie avec ſes bras, l'entortiller; & quoique cette proie péſe cent fois plus

que lui, (tel qu'une eſpèce de ver rouge qu'il aime beaucoup, & qui a trois fois ſa longueur; tel encore que le puceron branchu, armé de cornes très-propres à donner de l'embarras à ſon ennemi,) cependant avec ſes bras qui ne ſont que des filets fort longs & fort menus, il vient à bout de pouſſer ſa proie dans l'entonnoir que l'on prend pour ſon eſtomac; & il le rejette par ſon eſpéce de bouche, lorſqu'il en a tiré toute la ſubſtance : le touchez-vous, il ſe met ſur le champ en forme de globule; le tirez-vous de l'eau, il prend la même forme, & ſemble retirer ſes bras dans la capacité. Ces procédés exigent une ame ſpontanée dans l'eſprit de ceux qui prennent de telles manœuvres, raiſonnées en apparence, pour des indices conſtans de la réſidence d'une ame dans les animaux.

Nos Moléculiſtes croiront-ils que Dieu a fait une loi pour créer des ames aux parties qu'on retrancheroit d'un de ces animaux, & une loi qui ne devoit avoir d'exécution qu'au dix-huitième ſiécle, où MM. Trembley & Bonnet devoient mettre les inſectes à tant d'épreuves? Depuis qu'on a découvert que les tronçons même des petits bras de

ces animaux deviennent des polypes parfaits, comme je l'avois prédit à feu M. de Reaumur quelques années auparavant, on peut faire cent polypes d'un ſeul.

Voilà donc quatre-vingt-dix-neuf ames que Dieu s'eſt obligé de créer au dix-huitième ſiècle, au gré de deux célébres Phyſiciens. A qui une pareille idée peut-elle venir dans la tête? Ne ſeroit-il pas plus ſimple d'imaginer que les cent parties de la matiere numérique employée dans le ver reſteroient unies à la même ame à laquelle elles avoient été appropriées, puiſqu'elles vivent de la vie dont jouiſſoit toute la petite maſſe au moment de l'union?

Si l'on rejette ce parti moins étrange aux yeux de l'eſprit, on s'engagera dans des difficultés qui me paroiſſent inſurmontables. On coupe l'animal dans toute ſa longueur en quatre parties. A laquelle de ces parties l'ame premierement créée ſera-t-elle affectée? On fait plus. On termine cette opération vers le milieu du corps de l'animal. Ainſi rien n'eſt retranché, mais il ſe forme quatre têtes. Ainſi l'on a fait un hydre véritable, n'ayant qu'une ſeule queue & quatre têtes. La queue reſtant entiere & étant vivante

n'appartient-elle pas à l'ame à laquelle elle a été appropriée d'abord? Faudra-t-il imaginer que les quatre lanieres, qui font partie de ſon corps, qui vivent encore de la vie qui a occaſionné la création de cette ame, ne ſont plus à elle, & que le ſouverain Etre a créé quatre ames pour ces quatre têtes? Je ne me laſſe point de le répéter. Il eſt plus ſimple de penſer que la même ame préſide au total de l'hydre. Je conclus de toutes ces obſervations, qu'il n'eſt point abſurde que la même ame préſide aux cent polypes qu'on a faits en coupant un ſeul polype, & que cette ame ſoit préſente corporellement à pluſieurs lieux diſtans les uns des autres; puiſqu'il n'eſt point abſurde que le Polype ait une ame comme les autres animaux.

Je vous avouerai, Monſieur, que je ne vois pas qu'un Polype ne ſoit qu'un animal; encore moins que ce ſoit un animal compoſé de petits Polypes ſemblables à lui. Mes obſervations m'ont conduit à penſer que c'eſt une ruche mobile & organiſée, habitée par de très-petits inſectes, d'une forme tout-à-fait différente de celle de leur habitation, un million de fois plus merveilleuſe que

la ruche des Abeilles. Ce n'eſt pas le tems de vous développer cette penſée. Cependant les inductions que je tire d'une ſuppoſition que je crois fauſſe, ne me ſont point enlevées. Premiérement, parce qu'il n'eſt pas impoſſible que Dieu ait formé un animal unique, qu'on pourroit diviſer en pluſieurs parties qui deviendroient des animaux complets, comme celles de l'Achée, comme celles du Mille-pied, dont on peut porter la diviſion juſqu'au nombre de dix ou douze, & peut-être plus. Secondement, parce que mon opinion prête tant d'induſtrie à ces petits grains qu'on voit prendre la couleur des nourritures qu'on leur donne, & que je crois être les habitans de la ruche, & dont j'ai vu les petits dards; il faut, dis-je, leur ſuppoſer tant d'induſtrie, & un concert ſi parfait, ſi ſçavant, ſi compliqué, ſi ſupérieur à celui des Abeilles, que je ſuis perſuadé qu'on aimeroit mieux encore penſer que le Polype eſt un animal unique, mais formé de maniére à être reproduit par la diviſion, que d'admettre mon ſyſtême, où ces petits animaux preſqu'inviſibles ſeroient certainement les plus admirables de la nature. C'eſt ce qui m'empêche de

publier mon Mémoire ſur ces animaux.

De plus, fût-on obſtiné à m'enlever cette reſſource celles que j'ai tirées des phénomènes de l'Achée & du Mille-pied, me reſteroient encore, & elles me ſuffiroient. Or ces Phénomènes ſont inconteſtables. J'ai gardé, je l'ai dit ailleurs, la moitié poſtérieure d'un Achée 101 jours expoſée à l'air ſur la terre dans un vaſe à fleurs. Non-ſeulement elle vivoit, mais elle étoit très-vive; pour peu qu'on la touchât, elle s'entortilloit de mille maniéres, juſqu'à ſe mettre en lacs d'amour. Elle avoit ſouvent des criſes de fureur étonnantes; & jamais elle ne ſe fit de tête. Je fis un petit trou dans la terre un ſoir; je couvris de terre cette queue vivante: elle ſe dégagea la nuit, & je la trouvai le matin expoſée à l'air & dans un autre endroit. Si les vers ont des ames, certainement cette queue en avoit une: la partie antérieure s'étoit ſuppléé une queue; elle vivoit dans un autre pot à fleurs. L'ame commune étoit donc préſente en deux lieux différens.

Une ame unie à un corps organiſé conſtitue certainement une perſonne. Une ame reſtant unie à la même matiére

numérique organiſée, pour laquelle elle avoit été créée, eſt la même perſonne. La quantité numérique n'eſt pas néceſſaire pour l'identité perſonnelle. Vous l'avez vu, Monſieur, à la fin de ma derniere Lettre. Donc deux vers faits d'un ſeul coupé en deux, étant chacun compoſé d'une portion de la matiére numérique unie à l'ame du tout, ſi leur organiſation eſt une ſuite de la vie du premier animal, ils ſeroient la même perſonne réſidante en deux lieux différens; elles auroient la même vie dans la continuation de la premiére union; & quoique ces deux vers fuſſent quant au repos compoſés de deux parties numériquement différentes, on pourroit dire néanmoins qu'ils ont l'identité perſonnelle.

Vous jugerez peut-être, Monſieur, que ce n'eſt pas aſſez d'avoir trouvé des phénomènes dans la nature, où il eſt raiſonnable de penſer que le corps d'un inſecte étant partagé en deux parties qui continuent de vivre, l'ame réſide dans les deux parties, & ſe trouve par elles en des lieux différens. Vous jugerez que ce n'eſt pas aſſez que cette idée paroiſſe plus ſage que celle qui aſſujettiroit le ſouverain Être à créer autant d'ames

qu'il plairoit à l'homme de retrancher de parties à tel inſecte. Vous exigeres qu'on pût mettre l'homme à ces mêmes épreuves auxquelles on ſoumet ces inſectes, ſous prétexte que c'eſt le ſeul des animaux que nous ſçachions certainement être une ſeule perſonne complette par l'union de deux ſubſtances diſparates, l'eſprit & la matiére. Tant que nous raiſonnerons dans l'opinion de l'ame des bêtes, nous raiſonnerons ſur des phénomènes douteux.

S'il eſt vrai cependant, comme je crois l'avoir prouvé dans le témoignage du ſens intime, que toutes les ames des hommes ſont égales, parce que dépouillées de toutes ſenſations accidentelles, chacune d'elles eſt réduite au ſens de ſon exiſtence individuelle, perſévérante, identique; il eſt conſtant que l'ame qu'on donnera à la bête, deſtituée également de toute ſenſation accidentelle & paſſagére, ſera auſſi réduite à ſe ſentir exiſter identique: & par conſéquent il ſera démontré qu'on ne peut ſuppoſer dans les bêtes des ames d'une autre nature que la nôtre. Il s'enſuivra en même-tems que tout ce que j'ai cru devoir dire de l'inſecte dont on peut faire plu-

ſieurs corps, dans la ſuppoſition qu'il eût une ame ; je ſerois en droit de le dire de l'homme même, ſuppoſé que Dieu traitât ſon corps comme nous agiſſons à l'égard de ces eſpéces d'animaux. C'eſt-à-dire que, dans la ſuppoſition qu'un corps humain fût partagé en deux corps vivans, l'ame en vertu de la loi de l'union, ne perdroit point la propriété de toute la matiére numérique pour laquelle elle avoit été créée ; elle animeroit ces déux portions ſéparées & diſtantes l'une de l'autre, comme elle les animoit avant la ſéparation, quoiqu'elles fuſſent alors ſéparées, comme le pied l'eſt de la tête par une portion conſidérable du corps, lorſqu'il conſervoit toute ſon intégrité. Le problême dont nous nous occupons eſt donc réſolu pour l'homme même par les réſultats des phénomènes que nous ont préſenté les inſectes, dans la ſuppoſition qu'ils euſſent une ame.

Vous ne ſerez pas encore raſſuré, Monſieur, par cette obſervation. Vous conviendrez que ſi la tête & une jambe étoient ſéparés du tronc d'un homme, & continuoient de vivre, vous ne trouveriez nulle difficulté à penſer que l'ame reſteroit

reſteroit unie à la tête & au pied; qu'à la juger préſente à ces deux parties, lorſqu'elles étoient ſéparées par le tronc du corps, avant qu'elles en fuſſent retranchées. Mais vous objecterez que ces mêmes Phénoménes qu'on vérifie dans les animaux, ne le ſont point dans l'homme; que ſi la tête d'une guêpe & ſon corps ſéparés vivent durant vingt-quatre heures en des lieux éloignés l'un de l'autre, il n'en arrive pas de même à un homme à qui on auroit tranché la tête.

On ne peut en diſconvenir. J'avouerai même de plus que l'idée que je me ſuis faite du problême, objet unique de cette Lettre, ne ſeroit pas rempli, quand bien même il arriveroit que la tête tranchée à un homme, & le tronc vivroient ſéparés durant un certain tems; quoiqu'il fût vrai, dans ce cas, que l'ame ſeroit préſente corporellement en deux lieux ſéparés par un grand intervalle. Car il me ſemble qu'on ne pourroit pas dire dans cette hypothèſe, que la perſonne humaine complette ſeroit préſente à pluſieurs lieux à la fois; au lieu que les deux parties d'un ver étant devenues des corps de vers complets, la perſonne complette de l'animal ſeroit

réellement préſente en divers lieux.

Il faut donc ſuppoſer que les diviſions quiſeroient faites du corps prototype humain, produiroient deux corps complets, formés tous deux de la matiere numérique à laquelle l'ame avoit été unie, & qui appartenoit originairement au pere & à la mere, (vivans ces deux corps) de la vie due aux mouvemens imprimés dans le ſein de la mere, ayant les mêmes organes. Je ne voudrois pas même imaginer que cette diviſion fût faite ſur le modéle de l'expérience du ver. C'eſt-à-dire que je ne voudrois pas ſuppoſer que le corps humain fût coupé par le milieu ; & que le Créateur ſuppléât à chaque partie ce qui lui manque ; parce que chacune des parties, devenue un corps complet humain auroit une moitié de ſa matiére numérique qui n'auroit point été unie à l'ame ; qui n'appartiendroit pas au pere & à la mere, qui n'auroit pas été organiſée dans le ſein de la mere, qui n'y auroit pas reçû la vie. Ainſi aucune ne ſeroit le corps perſonnel de l'homme qui auroit été ainſi diviſé. Car les nouvelles reproductions ne pourroient pas être regardées comme des développemens de parties préparées naturellement pour cet

effet dans le corps humain, comme on voit clairement que la tête que reprend la partie poſtérieure d'un ver, eſt le développement d'un appareil organique, préparé naturellement dans le premier ver pour cette opération merveilleuſe.

Quel procédé imaginerons-nous donc pour remplir mon idée ? Il eſt tout indiqué dans la derniere Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Vous y avez vû, Monſieur, que ſi Dieu réduiſoit le corps humain à la millioniéme partie de ce qu'il eſt, en conſervant le jeu organique qu'il a reçû du pere & de la mere ; cet homme, tout l'Univers étant réduit dans la même proportion, ſe ſentiroit la même perſonne quant à l'ame & quant au corps. Hypothéſe qui nous a fait juger que le volume numérique de la matiére employé dans notre corps prototype n'eſt point eſſentiel à l'identité de la perſonne complete.

Simplifions l'hypothéſe. Imaginons que la réduction n'eſt faite qu'à la moitié du corps prototype, le reſte de l'Univers étant auſſi réduit à moitié. Dieu dépendra donc de la perſonne la moitié de la matiére numérique unie à l'ame au commencement. Et l'autre partie doit être

compoſée des ſubſtances fournies par le pere & par la mere. Mais la diviſion ne doit pas être faite en deux maſſes, comme celle du ver. Ce doit être un dédoublement complet, de chaque organe, & de chaque partie d'organe, & même des matrices filiéres du ſang. C'eſt-à-dire, par exemple, que chaque fibre du cœur eſt partagée en deux fibres égales; que l'effet de cette diviſion eſt, que toutes les fibres de cette merveilleuſe machine ſont des deux parts diſtribuées de la même maniére qu'elles l'étoient auparavant; auſſi-bien que les petits vaiſſeaux, les nerfs, &c. auſſi dédoublés; enſorte que des deux parts le cœur a la même figure, la même conſtruction intérieure, le même jeu, que le total avoit, & ces deux cœurs auroient leur ſyſtole & diaſtole par la ſuite du mouvement & de la vie, imprimée au total dans le ſein de la mere. Il en ſeroit de même de toute partie organique du corps prototype, tant petite qu'elle ſoit, fut-ce un point muſculaire de la rétine.

Vous embraſſez certainement, Monſieur, & l'enſemble & les détails de cette hypothéſe; vous voyez qu'entre les deux corps il n'y a nulle différence, & qu'il

n'y en a point non plus d'un de ces corps avec le premier, à l'exception de la quantité numérique, qui n'eſt point eſſentielle au corps perſonnel : vous concevez même que lorſque j'imaginois le corps réduit à ſa millioniéme partie, je ſuppoſois que la réduction avoit été faite ſur le plan que je viens de tracer ; car ſi cela n'eut pas été ſuppoſé, je n'aurois pu dire, comme j'ai fait, que la vie reçue dans le ſein de la mere eût été conſervée dans le corps réduit, ni que l'ame qui y reſtoit unie, pût avoir la conſcience de l'identité de ſon corps, elle en auroit un nouveau & nouvellement organiſé.

Mon problême eſt donc réſolu. Voilà le même homme complet, le fils des mêmes peres & meres, préſent en deux lieux différents l'un de l'autre. C'eſt le même homme complet.

1°. Parce que chacun de ces corps eſt perſonnel à l'ame, elle a été unie à la matiere numérique dont il eſt compoſé, elle a été créée à l'occaſion de l'organiſation & des mouvemens en quoi conſiſte la vie ; cette organiſation & ces mouvemens ſubſiſtent les mêmes ainſi que l'union, il n'y a aucune raiſon ſuffiſante qui

décidât le Créateur à continuer l'union de l'ame à l'un de ces corps plûtôt qu'à l'autre ; & il y en a de la continuer avec tous deux, parce que tous deux ſont compoſés de la matiere numérique qui lui étoit appropriée (à cette ame) pour l'éternité ; ſuppoſé que le déſordre du peché n'eût pas troublé l'ordre primitif, l'ame, ſuppoſé que l'un des deux corps fût détruit, conſerveroit dans celui qui reſteroit organiſé la conſcience de l'identité de ſa perſonne, quant à l'ame & quant au corps. Elle la conſerveroit donc dans tous les deux.

Secondement, la compoſition organique ſeroit la même dans les deux corps, qu'elle étoit avant la diviſion ; & dans chacun d'eux elle aura eu ſon principe dans le ſein de la mere.

Troiſiémement, les mouvemens en quoi conſiſte la vie, ſeront de part & d'autre la continuation de ceux qui ont été imprimés au corps prototype dans le ſein de la mere.

Quatriémement, le germe préexiſtant faiſant le fond du corps primitif, & ayant été dédoublé de la même maniere que j'ai dit, & diſtribué dans chacun des deux corps, fortifiera encore l'idée de

l'identité perſonnelle de ces deux corps ; c'eſt-à-dire, que le germe quoique dédoublé conſtituera encore la même perſonne.

Cinquiémement, le caractère de la filiation eſſentiel à la perſonne, ſera identique dans l'un & l'autre corps.

Sixiémement, ſi cette opération miraculeuſe a été faite dans un homme de trente ans, il conſervera les cicatrices des playes qu'il avoit reçues ; Car malgré la ſucceſſion de la matiere accidentelle, les cicatrices reſtent toujours. J'ai à la main droite la marque d'un fer chaud, que ma gouvernante m'appliqua mal-adroitement, il y a au moins cinquante-huit ans. Cet homme dira dans chacun de ces corps, j'ai eu tant de ſaignées dans mes trente premieres années, en voilà encore les marques. Ces yeux ont vu telle choſe ; ces oreilles ont entendu tels diſcours. Il y a dans mon cerveau les ſignes qui ſervent à me rappeller ce que j'ai vu, ce que j'ai appris à l'âge de vingt ans. Enfin je ſuis le même quant à l'ame & quant au corps, qui ai appris à lire dans mon enfance, qui me ſuis inſtruit en telle langue, & en telle

ſcience. Je ſuis le fils, & tel fils, d'un tel pere & d'une telle mere.

Septiémement, quoique ces deux corps fuſſent nourris d'alimens différens, l'identité perſonnelle entr'eux n'en ſouffriroit rien, non plus qu'elle ne ſouffre dans un homme qui ayant vécu vingt ans en France très-voluptueuſement, en paſſeroit vingt aux Indes à ne ſe nourrir que de ris. Car la matiere accidentelle ne fait rien à l'identité perſonnelle.

Huitiémement, le même homme par une ſuite de l'opération que nous ſuppoſons, pourroit réſider en même-tems à Rome & à Paris, il diroit ici je vois actuellement telle choſe à Rome. Il diroit à Rome je vois actuellement telle choſe à Paris, tandis que je vois à Rome toute autre choſe. Ainſi un homme dont l'œil eſt appliqué à une lunette, voit de cet œil la lune très-grande & très-près de lui, & de l'autre voit ce même aſtre très-éloigné & beaucoup plus petit; ces deux manieres de voir le même objet n'ôtent rien à l'unité de l'ame, pas plus que la viſion de mille objets tout à la fois.

Neuviémement enfin, il ſera vrai que les deux fonds de matiere employés à ces deux corps ne ſeront pas identiques, qu'il

ſeront numériquement différents ; mais l'identité perſonnelle ne ceſſera pas pour cela, parce que tous deux ayant été appropriés à l'ame au moment de l'union, contribueront à faire le même *moi*, continueront la vie du même *moi*; & que ſi l'on ſuppoſoit laquelle on voudroit de ces portions détachées de l'ame, l'ame avec l'autre ſeroit la même perſonne identique, même quant au corps perſonnel.

Telle eſt, Monſieur, la ſolution que je donne au problême que j'avois à réſoudre. Souffrez que je vous ſomme à mon tour de déclarer publiquement, ſi vous y trouvez rien qui repugne à la Toute-Puiſſance, ou à la ſaine phyſique. L'union de l'ame & du corps appartient certainement à cette ſcience. Toutes les inductions qu'on peut tirer de cette union ſont donc phyſiques, quand même elles ſeroient tirées d'une hypothèſe miraculeuſe, un mouvement miraculeuſement conſervé, n'eſt pas moins une choſe phyſique.

Ajoutons par maniere de corollaire la réflexion ſuivante, que je vous prie, Monſieur, de ne pas perdre de vue.

Dès qu'il ne répugne point que le même homme ſoit rendu préſent corporellement, en pluſieurs lieux, par le dédoublement

complet de ſon corps, l'eſprit humain
voit point de terme au delà duquel ce
préſence corporelle ne pût être mu
pliée, puiſqu'il ne voit point de terme
delà duquel la progreſſion du dédou
ment ſoit impraticable au Tout-Puiſſa
Je n'ai pas beſoin de vous faire obſerv
Monſieur, que j'entends par dédou
ment complet celui que je viens d'ex
quer: le même homme étant préſent
deux lieux différens, chacun des d
corps peut être encore diviſé en deux,
ainſi à l'indéfini. Remarquez bien qu
ne dis pas à l'infini, de peur de ble
ceux qui ne peuvent ſe familiariſer a
la diviſibilité de la matiere à l'infini.
le genre d'indéfini dont je parle, par
connoiſſances groſſieres & ſuperficiel
que nous avons de la diviſion actuelle
la matiere, eſt néanmoins preſqu'imm
ſe. Pour vous convaincre de cette ſo
d'immenſité, & je me perſuade que v
n'avez pas beſoin de l'être ; je vous r
pellerois volontiers une ſeconde fois
calculs du ſecond chapitre, troiſiéme
vre de Nieuwentit. Mais le commun
Lecteurs a beſoin qu'on lui épargne
calculs compliqués. Prenons un exem
commun, & qui ſoulage l'imaginati

en l'exerçant, & en lui épargnant des opérations arithmétiques. On ſçait la quantité d'or qu'il faut employer pour ſurdorer un fil d'argent, qui iroit de Paris juſqu'à Lyon : que le cercle de ce petit cylindre, ait ſimplement une demie ligne de contour, imaginons que toute ſa ſurface eſt compoſée de petits anneaux d'or, d'un dixiéme de lignes de largeur. Combien de ces anneaux faudroit-il pour remplir par leur largeur le chemin de Paris à Lyon. Mais chacun de ces anneaux eſt compoſé de cinq petits quarrés d'un dixiéme de ligne chacun, faites à diſtinguer à la vue. Qu'on l'examine (chaque petit quarré) à un microſcope très-fort, qui multiplie dix mille fois une ſuperficie ; nous verrons alors dix mille quarrés égaux au premier ; & dans le côté eſt un dixiéme de ligne. Chaque anneau ſera donc compoſé de cinquante mille petits quarrés ; qu'il faudra multiplier par autant de dixiéme de lignes que 100 lieuës en contiennent, pour avoir la ſomme des parties d'or ſenſibles au microſcope. Or chacun de ces petits quarrés pourroit contenir un inſecte ayant des membres, un fluide répondant au ſang, & des eſprits animaux. Ici,

l'imagination commence à ſe confondre. Mais l'eſprit voit encore au-delà.

J'ai l'honneur d'être.

CINQUIÈME LETTRE.

Uſage du Problême précédent, pour remplir le défi du Journaliſte Hollandois.

VOus le preſſentez à merveille, Monſieur; la ſolution du problême précédent leve tout ce qui a le plus d'apparence d'abſurdité dans la Doctrine des Catholiques ſur l'Euchariſtie. La tranſſubſtantiation n'a rien de révoltant, quand on eſt perſuadé du dogme de la Préſence réelle; & c'eſt je penſe le cas où ſe trouve le P. Courrayer. Comment a-t-il donc pu appeller ſtupide le dogme de la tranſſubſtantiation? Dès qu'il eſt convaincu que J. C. eſt préſent dans le S. Sacrement: parce que le Corps du Sauveur y eſt réellement contenu, quelle difficulté trouve-t-il à imaginer que le pain eſt tranſſubſtancié au Corps de l'Homme-Dieu par une opération miraculeuſe, toute différente de celle qui incorpore en nous la nourriture que nous

prenons ; mais dont l'effet eſt le même que celui de la nutrition. Les corps prototypes des hommes ſe revêtiront ainſi de matiére accidentelle, dans le ſyſtême de Niewentit. Peut-être ſeront-ils les maître de transformer à leur gré, l'air, l'éther même, ou toute autre matiére groſſiére, ſans avoir beſoin de la faire paſſer par les procédés qu'exigent l'uſage des alimens, leur diverſes préparations dans nos viſcéres, & leur tranſſubſtantiation à nos corps.

Ne portons point dans le myſtére le ſyſtême auquel notre problême nous a conduit. Portons au contraire dans le ſyſtême tout ce que les Peres nous enſeignent touchant l'Euchariſtie. C'eſt la loi que je me ſuis faite, lorſque j'ai annoncé mon dénouement au Public. Et cette loi, j'ai eu l'honneur de vous en prévenir, Monſieur, détermine les limites du champ où je dois remplir le défi que vous m'avez préſenté.

Suppoſons que le Créateur a accordé à un Prophéte reconnu pour tel dans le monde, le privilége de ſe rendre préſent à pluſieurs lieux à la fois, ſelon que cet homme inſpiré le voudra. A l'occaſion de la volonté de cet heureux mortel,

ſon corps ſera dédoublé. Une partie de la matiére numérique qui lui eſt appropriée, partira avec une rapidité égale, ou même ſupérieure à celle que nos Philoſophes modernes ſuppoſent dans les globules de lumiere dardés par le Soleil. En un clin d'œil reſtant à Paris ; il eſt préſent à Rome. Et s'il lui plait d'être en même-tems à Madrid, à Conſtantinople, à Stokolm, à Pekin, en Amérique, de nouveaux dédoublemens le ſerviront à ſouhait. Étendons cette idée aux divers uſages qu'il voudra faire de ſon admirable privilége.

I. Cet homme miraculeux a des amis dans les diverſes parties de l'Europe. Leur ſalut éternel lui eſt confié, & dépend de ſa médiation, & de leur confiance en lui. Ils en ſont convaincus ; il ne doit plus les revoir de long-tems ; & pour adoucir l'amertume que doit leur cauſer une longue abſence, il imagine un moyen d'être préſent à leurs repas quand ils le voudront. Il en fait confidence à l'un d'eux, en le chargeant de communiquer ſon ſecret à tous les autres. « Mon amitié pour vous, lui » dira-t-il, plus vive que ne peut être » celle de tout autre homme, eſt en

» même-tems plus ingénieuſe &
» plus puiſſante. Je veux réaliſer en vo-
» tre faveur, le déſir ſingulier des amis
» de Job. Vous ſçavez que j'ai le pri-
» vilége de me reproduire en pluſieurs
» lieux. Dieu même s'eſt obligé de ſer-
» vir tous mes déſirs à cet égard. Or,
» je déſire non ſeulement d'être avec
» vous, quand vous le ſouhaiterez,
» mais de m'unir à vous de la maniére
» en même-tems la plus pure & la plus
» intime, en éprouvant néanmoins votre
» confiance en moi. Prenez du pain,
» dites que c'eſt mon Corps, & mon
» Corps s'y trouveraauſſi-tôt, mais ſous
» les voiles du plus grand Myſtére. Je
» ſerai réellement & corporellement
» dans vos mains. En mangeant ce qui
» vous paroîtra du Pain, vous mangerez
» mon Corps, & vous vous en nourri-
» rez. Car ce Pain ſera tranſſubſtantié
» en ma chair; comme la nourriture
» commune eſt tranſſubſtantiée en votre
» Corps, mais par un procédé miracu-
» leux. Et cette matiére accidentelle-
» ment tranſſubſtantiée en ma chair,
» demeurera telle pendant tout le tems
» que j'aurai deſtiné à réſider corporel-
» lement en vous. Ce tems écoulé, je

» me retirerai & je me déſapro-
» prierai de cette matiére accidentelle-
» ment tranſſubſtantiée en moi, pour
» en nourrir votre chair propre; ce qui
» a été ma chair accidentellement, ſera
» donc tranſſubſtantié en vous devien-
» dra votre chair propre. Vous voyez
» que je ſerai réellement en vous; &
» vous ſerez réellement en moi, dans
» cette ſorte d'immenſité corporelle que
» mon privilége me donne quand je
» veux. Vous romprez ce qui vous pa-
» roîtra du Pain, & vous ne romprez
» pas mon Corps. Soit que j'aye autant
» de préſences corporelles dans ce Pain,
» qu'il y a de points ſenſibles; ſoit que
» me prêtant à la volonté que vous
» aurez de rompre ce Pain, je me re-
» produiſe dans les parties diviſées. Je
» ne m'explique point là-deſſus.
» Mais je ſerai tout entier ſous chaque
» partie diviſée; cette unité de mon
» Corps perſonnel, communiquée à tous
» mes amis, doit leur rappeller qu'ils
» doivent être un entr'eux & avec moi;
» puiſque par le ſecret que je vous
» donne, ils ſont tous en moi, & moi
» en eux.

» Vous pouvez conſerver ce pain pour

» en uſer dans le beſoin ; & ſur tout dans » le cas d'une mort prochaine, il me ſera » bien doux, & il le ſera pour vous de » m'unir intimément à vous dans ces der- » niers momens, où je puis vous être » plus utile devant le Créateur. Pour » moi je me fais un grand plaiſir d'être » votre pain, & de vous témoigner par » cette grande merveille combien je » vous aime.

II. Le Prophête prévoit une peſte dont le genre humain ſera infecté, il ſçait qu'il n'en préſervera ſes amis, que ſous la condition de ſe dévouer pour eux à la mort & à de cruels tourmens : & il eſt réſolu de ſacrifier ſon ſang pour les dérober à ce terrible fléau : il en prévient l'ami qu'il inſtruit, en lui donnant un nouveau gage de ſon amour. » Une peſte » horrible » lui dit-il » va dévaſter toute » la terre, je ne puis vous faire excep- » ter de cette calamité générale qu'en » donnant mon ſang pour vous : j'en fais » le ſacrifice au Tout-Puiſſant, & pour » gage de ma parole, vous prendrez le » vin, en diſant que c'eſt mon ſang qui » ſera répandu pour vous ; mon corps ſe » trouvera à la place du pain, & le vin » ſera tranſſubſtantié en mon ſang ;

» comme le chile pompé par des ma-
» trices dont le corps humain eſt fourni,
» eſt tranſſubſtantié dans le ſang propre
» & en ſépare le véhicule ; & ce qui a été
» tranſſubſtantié paſſagerement en mon
» ſang, le ſera dans le vôtre, lorſque je
» ceſſerai d'être préſent en vous. Tout
» cela ſera en même-tems l'exercice de
» votre foi, & un gage de l'immortalité
» de votre corps, après la réſurrection.
» Sous le pain mon corps ſera vivant &
» aura du ſang, mais le pain ſera ſpé-
» cialement tranſſubſtantié en ma chair,
» ſous le vin mon corps vivant ſe trou-
» vera auſſi, mais le vin ſera ſpéciale-
» ment converti en mon ſang.

» Votre foi ſeule m'y reconnoîtra ſous
» les apparences du pain & du vin : je
» ferai ſur les organes extérieurs de vos
» ſens, les mêmes impreſſions que le
» pain & le vin y euſſent fait, s'ils euſſent
» reſtés en nature. Ce ne ſera pas en
» opérant dans votre cerveau, comme il
» arive dans les ſonges, où le ſens inté-
» rieur des eſprits vous préſente des
» phantômes, vous les fait paroître ſous
» telle couleur, vous y fait trouver telle
» odeur, tel goût, vous les fait palper,
» vous les fait peſer ; l'Auteur de la lu-

» miere la fera rejaillir, comme le pain
» & le vin l'euſſent reflechi. L'odeur &
» le goût ſeront produits en vous, parce
» que de la matiére tranſſubſtantiée en
» mon corps, ſe détachera ſucceſſive-
» ment, en m'en deſappropriant des
» petites parties propres à agir ſur les
» muſcles du nez, ou ſur les houppes
» nerveuſes de la langue & du palais,
» comme euſſent fait le pain & le vin,
» s'ils euſſent reſtés dans leur nature. «.

III. Le Prophète pourra donner l'uſage de ce bienfait au delà de ſa mort, ſuppoſé que Dieu le reſſuſcite; & il lui eſt révelé qu'il reſſuſcitera quelques jours après ſa mort, & qu'il doit être tranſporté dans le Ciel. Il pourſuivra les enſeignemens qu'il donne à ſon Diſciple.

„ Ne vous allarmez point de ma mort.
„ je dois reſſuſciter; & quoique réſidant
„ dans le Ciel, je ne vous laiſſerai point
„ orphelins; je réſiderai corporellement
„ avec vous par le Myſtère de mon
„ corps & de mon ſang. Je continuerai
„ quand vous le voudrez, cette union in-
„ time dont je vous ai enſeigné le moyen.
„ Immolé pour vous par un ſacrifice
„ unique, je le perpétuerai ce même
„ ſacrifice, en continuant de vous nour-
» rir de la Victime immolée, & vous le

„ perpetuerez vous-même d'une manie-
„ re qui ſera agréée du Très-Haut, tou-
„ tes les fois que ferez du pain & du vin
„ ce que je vous ai enſeigné. Extérieu-
„ rement les apparences du pain & du
„ vin ne ſeront que la figure de mon ſa-
» crifice, intérieurement ce ſera la victi-
„ me ſacrifiée.

„ Quel tendre ſouvenir de ce que
„ j'aurai fait pour vous, ne ſera pas ré-
„ veillé par l'uſage de ce pain & de ce
„ vin myſtérieux. Vous direz en vous-
„ même; il a donné ſa chair & ſon ſang
„ pour m'en nourrir. Ce corps immor-
„ tel, eſt le gage, le germe, & le mo-
» dèle de la réſurrection du mien. Dieu
» l'avoit fait naître pour moi, je reçois
» dans ſon corps, tout ce qu'il a fait
» pour moi, c'eſt le même qui nâquit
» en tel tems, le même qui a fait tant
» de choſes pour moi dans le cours de
» ſa vie, les cicatrices de ces playes y
» ſont quoiqu'il ſoit dans la gloire. Je
» me nourris de toute ſa vie paſſagere
» en ce monde, de ſa mort, & de ſa
» vie glorieuſe & immortelle.

» Ne vous allarmez pas de la petiteſ-
» ſe du lieu où je me concentre pour
» vous, ce n'eſt pas le volume de ma-

» tiere qui fait le corps de l'homme,
» c'eſt l'organiſation & le jeu de la ma-
» chine. Sous la main de Dieu, un corps
» humain fait de la millioniéme partie
» de la matiere dont eſt compoſé l'inſe-
» cte qui ne paroît qu'un point, où rien
» n'eſt diſcernable au microſcope le plus
» fort, pourroit être auſſi parfait, auſſi
» bien fourni des organes qui ſervent
» notre intelligence, que le corps de ſix
» pieds le mieux conſtitué. Ne vous ſcan-
» daliſez pas non plus des inſultes aux-
» quelles je m'expoſe, & ne craignez
» point la corruption pour moi: mon
» corps eſt incorruptible; quelque mal-
» propre que ſoit un lieu, j'y vois, j'y
» adore Dieu, & j'en jouis dans ce lieu
» même, où Dieu eſt; ma gloire qui
» n'eſt qu'un foible rejailliſſement de la
» ſienne, ne peut ſouffrir le moindre
» dépériſſement non plus que la ſienne.

Toute cette ſuite de ſuppoſitions, vous vous en appercevez, Monſieur, eſt purement ſocinienne, je l'ai choiſi exprès, pour prouver que ceux même qui nient la Divinité du Sauveur, ne ſont pas autoriſés à rejetter la Doctrine Catholique de l'Euchariſtie, ſous prétexte de l'abſurdité qu'ils croyent y apperce-

voir. C'eſt ainſi que j'aurois confondu le ſocinien à qui j'avois communiqué le mémoire qui a donné occaſion à votre défi. Il avouoit que J. C. s'il étoit Dieu, eût pû inſtituer l'Euchariſtie ſur le plan de dédoublement complet que je propoſe; il n'y voyoit rien, qui repugnât, ni à la Toute-Puiſſance Divine, ni aux connoiſſances humaines; & cet aveu ne pouvoit être que forcé de la part d'un François naturaliſé Anglois, très-ſpirituel, & très-ſçavant. « Mais ajoûtoit-il, je ne » reconnois pas la Divinité de J. C. » & je crois que ce plan ne peut être » rempli par un homme, quelque pûr, » quelque ſaint qu'on puiſſe le ſuppoſer.» Le Socininien, comme je l'ai rapporté dans la préface du *témoignage du Sens intime*, ne me donna pas le tems de développer la réponſe courte que je lui fis. Et c'eſt ce dévelopement que viens de vous expoſer.

Je vous l'avoue, Monſieur, je ne trouve nulle incompatibilité, ni phyſique, ni Métaphyſique dans cette hypothèſe. *Convenez-en de bonne foi, &

* Le miracle eſt dans le doublement du corps perſonnel de cet homme, mais il n'eſt pas en ce que ſous chaque dédoublement, c'eſt le

devant le Public ; puiſque vous m'avez traduit à ce Tribunal impartial. Cette hypothéſe renferme tous les caractéres que les Peres ont donnés à l'Euchariſtie, tous ceux que l'Égliſe Catholique reconnoît dans cet auguſte Myſtére. Je ne puis preſſentir ſur ce point, ni un déſaveu de la part des Docteurs Catholiques, ni une dénégation de la part des Proteſtans même. Je ſuis donc autoriſé à conclure que j'ai rempli votre défi ; que le P. Courrayer n'a pas dû flétrir par le nom odieux de ſtupide, le dogme de la Tranſſubſtantiation, & que tous ceux qui le rejettent ſous prétexte des contradictions qu'ils entrevoyent entre ce Myſtére & les notions du corps humain, ſont convaincus d'avoir précipité leur jugement, & d'avoir fait ſchiſme avec les Égliſes de tous les tems, faute d'avoir approfondi la queſtion autant que la raiſon le

même homme complet, fils des mêmes auteurs ; puiſque ce dernier point eſt une ſuite de l'union primitive de telle ame, avec telle portion numérique de matiére organiſée par le concours du pere & de la mere, puiſque le Créateur ne fait pas une nouvelle union de l'ame à chaque partie dédoublée ; puiſque ce dédoublement n'empêche pas que ſous chaque corps à perſonne humaine ne ſoit complette.

permettoit, & pour s'être imaginé que ce qu'ils ne pouvoient concevoir, ni expliquer, étoit réellement inconcevable, & inexplicable.

Je vous renouvelle les aſſurances, &c.

SIXIÉME LETTRE.

On invite le Proteſtant à comparer le ſyſtême au Dogme Catholique de l'Euchariſtie. On fait valoir deux préjugés contre la Réforme.

LA ſimplicité de la foi m'a obligé, Monſieur, à concentrer dans un Prophéte tous les grands caractères de l'Euchariſtie, pour ne pas me mettre dans le cas de ceux qui ſcrutent l'intime de la Majeſté Divine, au riſque certain d'être opprimés. Quand même j'oſerois me flatter d'avoir découvert le moyen que l'amour ingénieux & fort puiſſant du Sauveur lui a fait choiſir, pour remplir, même ſur la terre, tant que l'Egliſe durera, le titre d'Emmanuel ou de Dieu avec nous, je ſerois pourtant convaincu que je n'en aurois pu donner qu'une eſquiſſe très-légere & très-imparfaite;

imparfaite, & que les reſſources infinies de la Sageſſe Divine renferment d'autres plans, propres à remplir ſon objet. Mais le Myſtére adapté à un pur homme & dans les idées Socinienes, perdra à vos yeux tout ce qu'il a de majeſtueux, d'attrayant, & de conſolant pour les hommes.

Vous obſerverez que notre vie ſur la terre étant deſtinée à mériter un ſort éternellement heureux, le tems d'épreuve fût-il de pluſieurs milliers de ſiécles, ſeroit toujours diſproportionné, étant comparé à une ſi grande récompenſe; & qu'ainſi, quelque dégré de juſtice qu'acquerre un homme, il n'en peut trop acquérir pour lui-même; il ne peut s'en procurer une ſurabondance, pour la répandre ſur d'autres hommes, la leur rendre propre, leur tenir lieu de mérite perſonnel. Si la foi nous apprend que la fidélité d'Adam auroit fixé pour l'éternité le ſort de tous ſes deſcendans, on entrevoit du moins dans ce décret impénétrable, qu'Adam, par ſa qualité de pere, devoit communiquer ſes droits acquis à ſes enfans, & les partager avec lui. Cette idée eſt analogue aux notions naturelles des relations réciproques des peres & des enfans. Mais qu'un pur

homme mérite un ſort éternel pour ſes amis, que ſon dévouement pour eux, à la mort, les purifie de leurs crimes, les revête de la juſtice; que la participation réelle à ſa chair & à ſon ſang les rende agréables à Dieu, & ſoit pour eux un gage de l'immortalité, c'eſt ce que vous n'admettriez pas plus volontiers, Monſieur, que n'auroit fait votre Grotius, ce grand Homme, ſi digne de l'admiration de toute l'Europe, qui a ſi bien mérité de ſa patrie, & à qui il manque chez vous une ſtatue auprès ou plûtôt au-deſſus d'Eraſme.

Elevez votre ame. Elle eſt aſſez grande, Monſieur, pour atteindre aux idées les plus ſublimes. Ce que je n'oſe faire, vous pouvez, vous devez le tenter. Je n'ai pas la hardieſſe d'appliquer mon ſyſtême à la divine Euchariſtie, de peur de confondre ſacrilégement mes petites vûes avec celles de Dieu. Je ſuis élevé à croire aveuglément à la parole par laquelle toutes choſes ont été faites. Vous, Monſieur, quoique dans la même diſpoſition, vous croyez devoir réduire les paroles de l'Homme-Dieu à un ſens myſtique & ſpirituel, parce que vous penſez qu'il n'a pû exécuter ce que porte

le ſens naturel de ces paroles, non par impuiſſance de ſa part, mais par l'impoſſibilité de la choſe même. Cette impoſſibilité eſt levée, vous venez d'en convenir, j'en ſuis certain. Donc vous pouvez prendre à la lettre les paroles de la Conſécration. De plus ce que Dieu dit être, eſt tel qu'il le dit; ſi ce qu'il annonce, pris à la lettre, ne renferme pas en même-tems l'exiſtence & la non-exiſtence de la choſe annoncée, vous devez donc croire, ſi vous penſez que le ſyſtême que je propoſe eſt le ſeul qui rempliſſe le ſens littéral de la parole toute-puiſſante, que Dieu l'a rempli.

Sur ces principes, comparez, Monſieur, la foule des vûes ſublimes que préſente l'Euchariſtie, inſtituée par l'Homme-Dieu, aux idées qui naiſſent de l'inſtitution de ce même Myſtére, ſuppoſé inſtitué par un pur homme. Dans cette derniere hypotèſe, quelle pauvreté! quelles petites vûes! quelle humiliation dans l'homme qui ne participe à la ſainteté, à la ſtabilité éternelle dans la juſtice & dans la félicité, à la réſurrection glorieuſe des corps, que par les mérites d'un autre homme comme lui! L'homme ſeroit donc avili, dégradé par

l'union de ſa chair avec celle d'une pure créature. L'amour même du Prophéte ſeroit humiliant, par la ſupériorité qu'il a ſecteroit ſur ſes ſemblables. Aimer cet homme, comme ſource de la juſtice & de la félicité, ne ſeroit-ce pas idolâtrer? Les Sociniens eux-mêmes en conviendroient.

Mais ſuppoſez qu'il ait plû à Dieu de réaliſer mon ſyſtême, que d'idées ſublimes s'élevent dans votre ame. L'Homme-Dieu s'incorpore à l'homme, & l'homme lui eſt incorporé. L'Homme-Dieu unit l'homme à ſon ame, à ſa Divinité, aux trois Perſonnes Divines. Son amour remplit la figure du Sacrifice pacifique de la Loi ancienne, puiſque la victime eſt la nourriture de ceux qui l'offrent. La juſtice découle dans l'homme de ſa vraie ſource; l'immortalité de ſon principe... Oh! grandeur ineffable de l'homme rétabli, ſupérieure à celle de l'homme innocent! Oh! prodige de l'amour Divin! Oh! gage précieux de l'union éternelle avec Dieu!

Comparez, Monſieur, ce ſyſtême que aurez diviniſé, aux caractères que les Peres donnent au Saint-Sacrement, vous

n'y trouverez que de l'énergie, & pas la moindre exagération.

Dans ce ſyſtême, le corps perſonnel à J. C., celui qui a été formé dans le ſein de la Sainte Vierge, & uni dans l'inſtant de la conception à l'ame & à la Divinité, non comme nous, dont l'union n'eſt contractée qu'après des progrès de développement, qui dès le premier inſtant, quoique très-petit, étoit l'homme complet, jouiſſant de la plénitude de la raiſon & de toutes les facultés de l'ame (*vir*), qui n'a dû perdre rien de ce qu'il a apporté au monde à ſa naiſſance miraculeuſe, & s'eſt tranſſubſtantié les alimens qu'il a pris depuis dans le cours de ſa vie, en demeurant identique dans tous les âges, à la mort, après la réſurrection; qui a ſouffert, qui eſt mort, qui a été enſeveli, qui eſt reſſuſcité, qui eſt monté aux Cieux, qui y réſide juſqu'au dernier avênement, ce même corps perſonnel au Sauveur eſt celui que nous recevons dans l'Euchariſtie.

Dans ce ſyſtême vous réfuteriez les Gnoſtiques par la vérité de la Chair & du Sang de J. C. dans l'Euchariſtie, comme ils ont été confondus par les hommes Apoſtoliques, par Saint Ignace,

par Saint Irénée, par Tertullien. Avec ce dernier Pere vous diriez à ces hérétiques que, comme la nourriture, en ſe tranſſubſtantiant à nos corps, n'en prendroit pas la figure, ſi elle n'étoit pas répartie & diſtribuée ſelon le plan d'une organiſation très-réelle ; de même ſi J. C. n'avoit pas un vrai corps humain dans l'Euchariſtie, le pain ne pourroit pas prendre ſa figure, étant tranſſubſtantié le vin ne pourroit pas prendre la forme du Sang.

Dans ce ſyſtême vous compareriez l'efficace Divine qui opere l'Euchariſtie, à la Toute-Puiſſance déployée dans la création du monde, au moment de l'union hypoſtatique du Verbe, & vous ſuiviez la Doctrine de Saint Juſtin, de Saint Ambroiſe, des deux Cyrilles, de Saint Jean de Damas.

Dans ce ſyſtême vous ſoutiendriez aux Ariens, qui prétendoient que le Verbe n'étoit qu'une union morale avec ſon Pere ; qui ſe prévaloient de l'union ſpirituelle de nos ames avec l'ame du Rédempteur, dans le Sacrement ; vous leur ſoutiendriez ce que ces hérétiques n'ont jamais oſé conteſter ; qu'outre l'union ſpirituelle par la foi & la charité avec

l'Evêque de nos ames, l'union Euchariſtique eſt réelle & corporelle; & qu'ainſi J. C. comparant l'union entre ſon Pere & lui, à celle qu'il contracte avec les Fideles dans le Sacrement, compare deux eſpeces d'unions réelles & naturelles. Vous n'employeriez pas d'autres termes que ceux que j'ai cités, d'après Saint Hilaire & Saint Cyrille de Jéruſalem; & vous diriez avec Saint Chryſoſtôme, que nous ne nous uniſſons pas à J. C. dans les Saints Myſtéres, par le ſeul lien ſpirituel de la charité, mais dans la réalité, *ipſâ re*.

Dans ce ſyſtême vous ſoutiendriez avec ce dernier Pere l'unité du Sacrifice de la Croix, perſévérante par toute la terre, en oppoſition avec la multitude des victimes chez les Juifs.

Dans ce ſyſtême vous reconnoîtriez avec ce Pere que l'Euchariſtie conſerve l'unité au Corps du Sauveur; que par l'union Sacramentelle nous devenons le Corps de J. C., non pluſieurs corps. Car, quoique ſelon l'hypotèſe que vous feriez valoir, la matiere numérique que J. C. ſe tranſſubſtantie en tel lieu, ne ſoit pas la même qu'on reçoit dans un autre, c'eſt pourtant le même corps

humain. Car, diriez-vous, ſuppoſé que le petit corps avec lequel je ſuis né, fût mon corps prototype, & que par des dédoublemens tels que ceux de notre hypotèſe, la matiere de mon corps prototype fût diviſée en un million de portions différentes, & qu'il plût au Créateur de les détacher toutes de la propriété de mon ame, en détruiſant l'organiſation humaine, excepté une ſeule, laquelle de ces parties il voulût choiſir pour y conſerver la même organiſation, & la même ſuite de mouvemens & de vie, & l'union avec mon ame feroit de moi la même perſonne complete que j'étois auparavant. Tel eſt l'eſprit du ſyſtême. Donc concluriez-vous, en vous renfermant toujours dans la même hypotèſe, partout où eſt l'Euchariſtie c'eſt le même corps humain du Sauveur; le même, parce que la matiere numérique dont ſon corps prototype eſt compoſé, eſt celle qui a été unie à l'ame & à la Divinité du Seigneur. Le même, parce qu'il a la même organiſation qu'il a reçue dans le ſein de ſa mere, & en naiſſant. Le même, parce qu'il vit de la continuation de la même vie qu'il a reçue dans le tems de la conception & de la

naiſſance du Sauveur. Le même, parce que c'eſt le corps perſonnel du Sauveur, & qu'on ne peut dire que l'humanité ſainte de J. C. ſoit une autre individuellement ſur la terre qu'elle eſt dans le Ciel; ni que la Perſonne du Verbe ſoit multipliée, non plus que l'homme entier. Sur ce plan J. C. n'eſt point diviſé, il eſt tout entier dans le Ciel, il eſt tout entier ſur la terre; puiſque dans la ſuppoſition fauſſe qu'un ſeul des corps Euchariſtiques reſtât uni à l'ame du Sauveur, & à la Divinité, ce ſeroit le même homme complet & parfait, la perfection du corps humain conſiſtant dans l'organiſation & non dans la maſſe. La diverſité numérique du pain & du vin, tranſſubſtanciés au Corps & au Sang du Sauveur, ne fait pas divers corps perſonnels à J. C., non plus que la diverſité entre la matiere accidentelle dont mon corps étoit garni il y a cinquante ans, & celle dont il eſt fourni préſentement, ne fait pas de mon corps perſonnel un corps différent de celui que j'avois il y a cinquante ans. Vous obſerverez encore que la fraction & la diviſion des ſymboles ne diviſe pas non plus le Corps du Sauveur.

Dans ce ſyſtême vous reconnoîtrez en

J. C. cette immenſité corporelle que ſa préſence en pluſieurs endroits lui donne, dans laquelle nous ſommes réellement contenus, quand nous recevons l'Euchariſtie, & dans laquelle nous ſommes un ſeul corps avec le Sauveur, & entre nous; comme les Peres ont pris également les paroles du Sauveur dans un ſens réel & littéral, quand il nous annonce que par la participation de l'Euchariſtie, il demeure en nous, & que nous demeurons en lui.

Dans ce ſyſtême, vous reconnoîtrez avec les PP. que le pain & le vin ſont changés, l'un au Corps, l'autre au Sang du Prêtre-Victime, de maniére néanmoins que cette diverſité de tranſſubſtantiation n'empêche pas que J. C. ne ſoit préſent tout entier ſous chacun des ſymboles. Et nous nous en nourriſſons réellement ſuivant l'expreſſion de J.C. & des PP. puiſque, ce qui a été tranſſubſtantié en ſon Corps & en ſon Sang, eſt auſſi, quand il retire ſa préſence, tranſſubſtantié en notre chair & en notre ſang.

Enfin, dans ce ſyſtême, vous diſtinguerez une union ſpirituelle, qui vient de la vertu du Sacrement; qui fait le diſcernement entre ceux qui en font un

ſaint uſage pour la vie, & ceux qui en font un uſage ſacrilége, pour la mort. L'union ſpirituelle eſt repréſentée par notre union corporelle avec le Médiateur. Ce Sacrement étant en même-tems & le gage & la figure de notre union éternelle avec Dieu & avec J. C. dans l'autre vie, étant la figure réelle du lien ſpirituel qui unit les ames des fideles entr'elles dans Notre Seigneur.

A cette occaſion je vous prierai d'obſerver, Monſieur, qu'il en eſt des objections que vous prétendez tirer du ſens figuré & ſpirituel dans lequel il faut prendre pluſieurs expreſſions de l'Écriture Sainte, comme des paſſages que les Ariens & les Sociniens employent pour prouver que le Pere eſt plus grand que J. C. Dans le vrai, ce ne ſont point des objections, puiſque de part & d'autre ce ſont des vérités qui ſont partie du dogme que nous ſoutenons, & qui ſont relatives à ce dogme. Il y a certainement une participation ſpirituelle à la mort du Sauveur, à ſon Corps & à ſon Sang; & c'eſt préciſément même un effet du Sacrement; & en même-tems une choſe figurée par la réalité du Sacrement. De même le Dieu-Homme par ſon hu-

manité eſt ſoumis à ſon Pere, eſt dépendant de lui; & le regarde comme plus grand. *Pater major me eſt.* Or peut-on appeller des objections contre un dogme, des vérités renfermées dans ce dogme même?

Tr. Dogm. l'Euchariſt. P. 265.

Je ne crois pas que l'Abbé du Guet eût rangé ce ſyſtême parmi ceux, qui ſelon vous, Monſieur, *ont échoué miſérablement;* & qui ſelon lui ſont convaincus de fauſſeté. Il étoit très-bien fondé à dire de tous ceux qu'on à hazardés juſqu'ici: » Ils ont tous un défaut eſſentiel, » qu'aucun artifice ne ſçauroit cou» vrir, parce qu'aucun d'eux ne conſer» ve ce qui eſt eſſentiel dans l'Euchariſ» tie, conſidérée, comme Sacrifice, ou » comme Sacrement, en ne conſervant » pas la vérité du Corps unique de J. C. » crucifié & immolé pour nous. »

C'eſt effectivement le défaut de l'hypotèſe qu'il accabloit du poids de l'autorité de l'Ecriture & de la Tradition. Dans ce ſyſtême on ſuppoſoit que le pain étoit organiſé ſur le modéle de celui de J. C. Etoit-ce remplir l'idée de la Tranſſubſtantiation? On vouloit que ce corps organiſé fût uni hypoſtatiquement à l'ame & à la Divinité de J. C. c'étoit

une nouvelle Incarnation : c'étoit ſuppoſer autant de nouvelles Incarnations qu'il y a d'Hoſties conſacrées ſur la terre : c'étoit multiplier la victime, & ce n'étoit pas nous faire recevoir le Corps immolé ſur la Croix.

Je peux donc mettre ſous vos yeux les divers points de cenſure de l'Abbé du Guet, ſans craindre qu'il en rejailliſſe quelque choſe ſur le ſyſtême que je propoſe. Le texte que je vais citer eſt un peu long, mais malgré ſa longueur il n'eſt point prolixe, & je ne peux rien en retrancher, parce qu'il eſt précis. Ce ſçavant Homme venoit de réunir ſous un point de vue les caractères que Saint Paul donne au Sacrifice de J. C. dans le dixiéme Chapitre de l'Épitre aux Hébreux. Ibid. p. 23

» Comment oſe-t-on après cela diviſer l'unité du Sacrifice de J. C. en diviſant l'unité de l'Hoſtie, & en ſubſtituant à l'unité de ſa Chair immolée pour nous une fois, un nombre infini d'autres corps, dont aucun n'a été cloué pour nous à la croix, & dont aucun n'a répandu le ſang qui a expié nos pechés ? Si ces hoſties qu'on ſubſtitue à celle qui a tout reconcilié, ſont

» réellement d'autres hoſties, elles ſont
» ſuperflues, bien-loin d'être néceſſaires.
» Elles font injure à la premiere, dont
» elles rendent l'efficace incertaine, &
» dont elles partagent au moins le mé-
» rite. Elles prouvent contre elles-mê-
» mes leur inutilité ou leur imperfection,
» puiſqu'on ſuppoſe qu'elles ſont le ſu-
» plément de la premiere, qui par con-
» ſéquent eſt imparfaite, & dont néan-
» moins elles ne ſçauroient être qu'une
» dépendance & une ſuite. Elles nous re-
» jettent dans la même réitération que
» S. Paul regarde comme un défaut dans
» les Sacrifices de la Loi. Elles anéan-
» tiſſent le caractère incommunicable
» de l'unique Hoſtie & de l'unique obla-
» tion qui a rendu parfaits pour toujours
» ceux que J. C. a ſanctifiés. Et elles
» ajoutent un nouveau défaut à la réite-
» ration des mêmes victimes de l'an-
» cienne Loi, parce que ces victimes
» étoient parfaitement ſemblables en
» tout, puiſqu'elles étoient immolées de
» la même maniere que celles qui les
» avoit précédées, au lieu que la Chair
» propre de J. C. a été ſeule attachée à la
» Croix, & qu'entre toutes les autres
» qu'on oſe lui ſubſtituer, il n'y en a

» aucune qui ait été ſacrifiée pour notre » ſalut.

» Aucun de ces corps n'a été conçu » par le Saint Eſprit dans le ſein de la » Sainte Vierge. Aucun n'a été circoncis » pour nous. Aucun n'a été préſenté au » Temple pour nous. Aucun n'eſt cette » ſemence précieuſe, promiſe à la fem- » me, qui devoit écraſer la tête du ſer- » pent, en conſentant à mourir pour » nous. Aucun ne tire ſon origine d'A- » dam, & ne peut être propre par con- » ſéquent à le ſauver, ni ſa poſtérité. » Aucun ne ſert à unir le nouvel Adam » au premier. Aucun n'eſt propre à rem- » plîr le deſſein que Dieu a eu, en » voulant que ſon Fils, non-ſeulement » prit une chair ſemblable à la nôtre, » parce que nous ſommes compoſés de » chair & de ſang; mais que ſa chair » eût la même origine que la nôtre; » & qu'elle deſcendît de celle d'Adam, » & de celle d'Abraham, comme les » Prophetes l'avoient prédit.

Tels ſont, Monſieur, les motifs de la cenſure que l'Abbé du Guet porta contre le ſyſtême ſur lequel on lui avoit demandé ſon avis. Ils ſont légitimes, & j'y ſouſcris de tout mon cœur. Mais ils

ne tombent point ſur mon hypothèſe. Elle n'eſt pas non plus dans le cas de l'argument de preſcription que ce Théologien oppoſe à tous les ſyſtêmes ſur l'Euchariſtie qui lui étoient connus. Voici cet argument.

» Quelque hardis que ſoient les auteurs des nouveaux ſyſtêmes ſur l'Euchariſtie, (& je ſçai qu'il y en a de pluſieurs ſortes) il y a une barriere qui eſt invincible & inſurmontable pour tous : il y a une preſcription contre eux qui eſt générale, & qui eſt en même-tems déciſive. Et cette barriere, ou cette preſcription, eſt que la chair de J. C. dans l'Euchariſtie, & ſelon l'écriture & la tradition de l'Egliſe univerſelle, eſt la chair même qui eſt née de la Sainte Vierge, qui a été immolée pour nous ſur la croix, qui eſt reſſucitée, & qui eſt maintenant aſſiſe à la droite du Pere. Aucun nouveau ſyſtême n'a ce caractere de vérité. Aucun par conſéquent ne mérite d'être examiné, & il n'y en a aucun à qui ſur ce principe légitime, on ne ſoit en droit de dire Anathême. »

Cet extrait contient les conditions

que doit avoir un ſyſtême ſur l'Euchariſtie, ſans leſquelles il mérite l'anathême ; le mien les remplit exactement ; vous en conviendrez, je penſe, & vous ne craindrez point pour moi l'anathême dont on menace les téméraires contre leſquels le ſçavant Abbé s'éléve.

Ce docte Abbé étendoit l'anathême ſur le ſçavant Moine qui avoit imaginé le ſyſtême cenſuré. Il vouloit que les Supérieurs refuſaſſent les Sacremens à leur Religieux, juſqu'à ce qu'il eût condamné, & retracté publiquement ſon opinion. C'étoit ce me ſemble, de la part d'un Théologien, qui tout lumineux qu'il étoit, convenoit n'avoir ni degré ni autorité, c'étoit, dis-je, aller un peu loin, & un peu vîte. Le Religieux ne regardoit certainement ſon opinion, que comme un ſyſtême qui pouvoit être faux; il ne croyoit pas le dogme de la tranſubſtantiation ſur la vérité de ſon ſyſtême ; mais ayant reçu le dogme de l'autorité de l'Egliſe, il l'embraſſoit de cœur & d'eſprit ſur cette autorité. Ce n'eſt pas un crime d'avoir cherché à l'expliquer, ni même de s'être trompé en l'expliquant, pourvu qu'il fût dans la diſpoſition ſincere de retenir la foi de Egliſe, quel que fût le ſort de ſon ſyſ-

voit point eu le deſſein d'expoſe
que la tradition nous enſeigne
ce Myſtére. Le Concile uſa d
tempéramment, & faute d'y fai
tion, tous les Catholiques qui
des ſyſtêmes en cette matiére,
jours reſtés en deçà de la prof
foi qu'exigea l'Égliſe de Berang
tres au-contraire en attaquant
nions téméraires, ont outré la
des PP. où plûtôt l'ont dépaſſée
chercherois pas un exemple b
Quoi qu'il en ſoit, parmi nou
même ſur les objets de la f
qu'une foibleſſe humaine, ta
s'attache à l'unité, & que l'
donne ſon jugement particulier
rité. Par cette ſoumiſſion fi
tient même à la vérité qu'on
Parmi les Proteſtans, toute

l'Eſprit-Saint me manifeſte, dit le Calviniſte, exclud la préſence réelle du Corps du Seigneur dans l'Euchariſtie. Le Luthérien en dit autant en ſoutenant le dogme contraire. L'un des deux ſe trompe, & attribue ſon erreur à l'Eſprit de vérité.

Je crois, Monſieur, avoir fourni la carriére que vous m'avez ouverte. Je ne vous donne point mon ſyſtême, pour en faire l'objet de votre foi. Dieu m'en préſerve, mais pour vous amener à penſer, que ſi un génie auſſi borné que le mien, imagine un moyen de lever tout ce qui vous paroît abſurde dans les eſpéces de Phénoménes que la foi Catholique reconnoît dans l'Euchariſtie; ſi j'ai prouvé à la raiſon la poſſibilité de ces mêmes Phénoménes, vous n'avez plus aucun prétexte de réduire tout ce que l'Évangile nous enſeigne du Sacrement de nos Autels, au ſeul ſens figuré; aux idées d'une union morale, & ſpirituelle avec le Corps de J. C. telle que la Foi réchauffée par la Charité peut le faire contracter. Voila tout ce que je me crois en droit d'exiger de votre bonne foi. Croyez-donc le Myſtére : non parce que je vous l'ai expliqué; ce ſeroit un

miſérable motif de crédibilité : Mais croyéz à la parole du Tout-Puiſſant; croyez à ceux que J. C. a rendu dépoſitaires non ſeulement de la Lettre des Écritures, comme la Synagogue; mais de leur ſens véritable. Reconnoiſſez en eux l'influence du Saint Eſprit, toujours dominant ſur l'unité, (vous l'accordez à chaque particulier de votre Communion,) & vous reconnoîtrez l'autorité de l'Égliſe; & vous croirez ce que tous les Saints Peres ont crû; tout ce qu'ils ont enſeigné, avec un concert parfait.

Quel préjugé contre votre Communion en particulier, Monſieur! Elle eſt convaincue d'avoir fait ſchiſme avec l'Egliſe de tous les tems par les mêmes motifs qui fit déſerter par tant de Diſciples la Société du Sauveur. *Comment celui-ci nous donnera-t-il ſa Chair à manger*, diſoient ces Diſciples incrédules. J. C. ne leur préſenta pas une exemple qu'ils puſſent prendre dans un ſens figuré, pour les mettre ſur la voie d'interpréter bénignement ce qu'il leur avoit enſeigné de l'Euchariſtie; il ne leur demanda pas comment ils avoient entendu le témoignage de St. Jean-Baptiſte, lorſ-

que ce Saint précurſeur montroit le Meſſie, en diſant Voilà l'Agneau de Dieu ; ce qui eût fixé les Diſciples infidéles au ſens figuré ; mais il les renvoya au fait très-réel de ſon Aſcenſion. Ecoutez encore, je vous prie, l'Abbé du Guet développant admirablement la réponſe du Sauveur. Le texte eſt long, mais il eſt beau.

» C'étoit cette difficulté que J. C. Tr. D
» avoit prévue, lorſqu'il diſoit aux Ca- P. 229.
» pharnaïtes ſcandaliſés de ce qu'il aſſu-
» roit que ſa Chair étoit vraiement vian-
» de, & ſon Sang vraiment breuvage.
» Cela vous ſcandaliſe-t-il? Que ſera-ce
» donc, ſi vous voyez le Fils de l'Hom-
» me monter où il étoit auparavant. Il
» vouloit parler de ſon Aſcenſion dans
» le Ciel, & de la diſtance qu'elle met-
» troit entre lui, & la terre. Vous trou-
» vez mes paroles dures, lorſque je
» dis, que ſi l'on ne mange ma Chair,
» & ſi l'on ne boit mon Sang, on n'aura
» point la vie, & vous vous éton-
» nez qu'on puiſſe les écouter. Mais vous
» ne voyez qu'une partie de la difficul-
» té, & celle même qui eſt la moins
» oppoſée à la vrai-ſemblance. La plus
» étonnante difficulté, & celle qui eſt

» plus capable d'étonner la raiſon, eſt » que ma Chair ſoit mangée par mes » Diſciples, lorſque je ſerai monté dans » le Ciel & c'eſt cela même que je vous » prédis & qui arrivera. Diſputez au » lieu de croire : trouvez mes paroles » dures, au lieu de les regarder comme » les paroles de vie ; je n'abbaiſſerai » pas mes myſtéres, juſqu'à les mettre » de niveau avec votre raiſon. Au lieu » de vous ſatisfaire ſur les difficultés » qui vous arrêtent, je vous en propoſe » de nouvelles que vous ne ſçauriez pré- » voir. J'ajoute au miracle de la » manducation de ma Chair celui de » rendre ma chair auſſi réelle entre les » mains des hommes, qu'elle le ſera » à la droite de mon Pere. Jugez après » cela ſi vous êtes prudens de préférer » vos raiſonnemens à ma puiſſance & » à ma bonté ».

Ces Diſciples n'étoient par certainement perſuadés de la Divinité de J. C. ſa Toute-Puiſſance auroit diſſipée leurs doutes & calmé leur anxiété. Ils avoient commencé à ſe ſcandaliſer de ce que le Sauveur avoit déclaré qu'il étoit le Pain deſcendu du Ciel. » N'eſt-ce pas là Je- » ſus fils de Joſeph dont nous connoiſ-

» ſons le pere & la mere? Comment » donc prétend-il être deſcendu du Ciel? J. C. leur reproche formellement leur incrédulité. Mais puiſqu'ils le regardoient comme un pur homme, il n'eſt pas étonnant qu'ils ayent été indignés, lorſqu'ils lui entendoient prononcer que leur ſort pour la vie éternelle dépendoit de leur confiance en lui, & qu'il devoit les reſſuſciter au dernier jour. Il eſt encore moins étonnant qu'ils ayent été outrés, lorſqu'il ajoutoit, que le Pain deſcendu du Ciel étoit ſa Chair même qu'il devoit donner pour la vie du monde, qu'elle eſt véritablement une nourriture (*Cibus*). Que ſon Sang eſt véritablement un breuvage (*Potus*). Mais que des hommes convaincus de la Divinité de J. C. doutent que ſa parole toute-puiſſante ait pu exécuter ce qu'il dit formellement; qu'ils refuſent de ſouſcrire ſimplement à la confeſſion préciſe de S. Pierre, établie non ſur la connoiſſance de la poſſibilité du Myſtere que ſon divin Maître propoſoit, mais ſur le caractere de Fils de Dieu, qui donnoit la Toute-Puiſſance à ſon Maître. En vérité, Monſieur, cela paſſe l'étonnement: & je m'en rapporterois ſur ce point à un

Turc, à un Bonze, & qui plus eſt à un Lettré de la Chine. Je le répéte, quel préjugé contre la prétendue réforme de Calvin. N'eſt-ce qu'un préjugé, s'il eſt prouvé que les paroles de N. S. priſes à la lettre, n'expriment rien d'impoſſible, & qui ne puiſſe être juſtifié par une hypothèſe, où rien ne ſe contredit, où tout eſt aſſorti aux caractéres que nous reconnoiſſons dans le corps de l'homme entant qu'il eſt perſonnel à l'homme.

Raprochez, Monſieur, de ce préjugé celui dont j'ai eu l'honneur de vous faire part dans ma premiere Lettre; celui qui naît de l'éducation chrétienne, rendue impraticable dans votre Réforme pour les enfans & pour les ſimples. J. C. ordonne à ſes Diſciples de laiſſer venir les petits enfans à lui. Votre Réforme les écarte de la ſource de la vie. » Vous ne » pouvez encore croire au Médiateur, » leur dit-elle, » votre raiſon n'eſt pas en» core formée, votre ignorance eſt trop » profonde; attendez que vous ayez ac» quis aſſez de lumieres pour vous prou» ver l'authenticité & la Divinité des » Livres des Juifs, & de ceux qu'on ap» pelle les Apôtres; alors vous y verrez » clairement que J. C. eſt le Meſſie promis

» mis aux Juifs, qu'il eſt Dieu & Hom
» me, qu'il vous a rachetés de ſon Sang;
» que par le Baptême, il vous a fait En-
» fans de Dieu, & ſes Cohéritiers. Juſ-
» ques-là contentez-vous d'apprendre par
» cœur ce que nous ſçavons de l'Evêque
» de nos ames. » Tel eſt le précis du plan d'éducation que l'éloquent Saurin donnoit publiquement parmi vous aux Peres de famille. Votre Jean-Jacques Rouſſeau au milieu des Catholiques même, va encore plus loin. Il ne veut pas qu'on parle aux enfans de l'Etre ſuprême, pas plus que des revenans, & des loups-garoux. Cruels! Que faites-vous? Vous précipitez dans la mort, vos enfans que J. C. a revivifiés. Vous ne leur permettez pas de ſuſpendre leur jugement ſur l'autorité paternelle qui vous eſt acquiſe par la nature, ſur les fruits de vos mariages, & vous voulez qu'ils héſitent à reconnoître l'autorité Divine de l'Auteur de leur nouvelle naiſſance pour le Ciel; qu'ils méconnoiſſent Dieu leur Pere, J. C. leur Frere, leur Rédempteur, leur Médiateur ſans lequel il eſt *impoſſible de plaire à Dieu:* A quelle miſère deſeſpérante livrez-vous la plupart des hommes? Partagés entre les beſoins de la vie naturel-

le, & les ſoins de la vie civile, incapables de ſaiſir les loix d'une ſaine critique, & de les appliquer aux monumens & aux faits propres à conſtater l'authenticité & la divinité des Livres Saints, & qui demandent autant d'étude qu'il en faut pour former un ſçavant Miniſtre; ces hommes ſimples, auxquels l'Evangile eſt ſpécialement annoncé, couleront leur vie, mourront ſans avoir adoré, ſans avoir aimé le Médiateur, & par conſéquent ſans avoir honoré Dieu. Vous les mettez donc irrémiſſiblement ſous l'anathême prononcé par S. Jean contre ceux qui n'aiment pas N. S. J. C. Vous les fixez dans la mort où demeurent ceux qui ne croyent point en lui, ſelon un de ſes Oracles exprès; vous les déclarés incapables de participer à la vie éternelle, & de jouir des droits ſur le Ciel, que vous leur avez conférés en leur adminiſtrant le Saint Baptême. N'êtes-vous pas vous-même, je le dis en frémiſſant, & mon horreur naît de la Charité & non de la haine: N'êtes-vous pas ſous la malédiction prononcée par Notre Sauveur ſur ceux qui ſcandaliſent les plus petits enfans.

Pardonnez-moi, Monſieur, cette apo-

he aux Miniſtres de votre Commu-
. Elle eſt un peu véhémente, mais
ɛſt fondée ſur la pure parole de Dieu
e & ſur des textes qui ne ſont ſuſ-
ibles d'aucune interprétation tant ils
formels. J'ajoute une obſervation
intéreſſante à mon avis, ſur la for-
que devroit avoir l'inſtitution chré-
ıe dans les Egliſes Proteſtantes, &
ɜ conſidération mérite d'être traitée
: quelqu'étendue. Dans les principes
Réforme, chaque enfant doit être un
, non-ſeulement le Juge de l'authenti-
& de la Divinité des Écritures, mais
ɔre l'arbitre ſouverain entre votre
nmunion & l'Egliſe Romaine. Il eſt
c de la bonne foi de vos Miniſtres de
culquer aucune prévention dans l'eſ-
de ce Juge, de ne lui inſpirer aucune
reur des dogmes de cette Egliſe, & de
: apprendre ſimplement que les Chré-
ıs ſont diviſés par rapport à certains
;mes ſur leſquels il faudra qu'il ſe dé-
e lorſqu'il ſera capable de former une
iſion. En agir autrement ce ſeroit vio-
eſſentiellement la Juſtice : puiſque
ɔn eux, le choix des articles de Foi,
ils font apprendre à l'enfant n'eſt que
ɔviſionnel, & doit être un jour ſoumis

à ſa déciſion particuliere. Et cette injuſtice ſeroit d'autant plus criante, qu'on abuſeroit de l'âge où l'homme n'a nulle reſſource pour ſe mettre à l'abri de la prévention, & de la ſéduction, où il ne peut être décidé ſur rien que par l'autorité faillible ou infaillible ; mais où il eſt infailliblement décidé par l'autorité quelle que ſoit celle qu'on exerce ſur lui. En ſe renfermant dans les bornes que l'équité exige des Miniſtres, l'enfance ſeroit exempte de toute préocupation contre les différentes Communions; elle ne jouiroit d'aucun point de la révélation ; mais à cet égard elle n'auroit aucune erreur. Voilà pour la premiere inſtitution, pour celle du premier âge. Lorſque l'enfant ſera parvenu à l'âge, & qu'il aura acquis les connoiſſances, qui le rendront propre à prendre ſon parti ; vos Miniſtres peuvent encore l'aider dans ſes recherches. Mais quelle eſpéce de ſecours éxige d'eux la bonne foi. Ces ſecours ſe réduiſent à faire connoître au jeune homme les piéces du procès qu'il doit juger. Ils doivent donc lui faire lire l'inſtitution de Calvin, & l'expoſition de la Doctrine Catholique de M. Boſſuet pour le mettre d'abord

au fait du fond du procès, en reſpectant & non en prévenant l'influence particuliere du St. Eſprit, qui ſeule, ſelon eux, doit fixer le jugement du jeune homme. Il ſeroit néceſſaire que ces deux livres fuſſent traduits dans la langue de chaque Pays Proteſtant, ſi le Juge ne ſçavoit ni le latin, ni le françois. Autrement ils ne pourroit juger que d'après le précis qui lui ſeroit fait de ces livres, par des miniſtres qu'il ſçauroit très-prévenus; & ſon Jugement dépendroit uniquement de la bonne foi de ſes Miniſtres. Il ſe décideroit ſur une autorité faillible, & douteuſe, & qu'il reconnoîtroit pour telle. Il manqueroit par conſéquent à l'eſprit de la réforme. Et croiroit ſur le témoignage humain, comme ſur la déclaration formelle du St. Eſprit; ce qui ſeroit certainement une impiété.

Après ces préliminaires vos Miniſtres devroient mettre entre les mains du jeune homme, les ouvrages de vos plus habiles Controverſiſtes, avec les Préjugés Légitimes, les Calviniſtes convaincus de ſchiſme, l'Unité de l'Egliſe, la Perpétuité de la Foi, l'Hiſtoire des Variations, & l'excellent ouvrage du Pere Véron,

qui a précédé tous ceux-là, & auquel il ne manque que la diction. Et tout cela devroit être traduit dans une langue connue du jeune homme, par les raiſons que je viens de déduire. Je propoſe cette immenſe diſcuſſion ſur ce principe du ſens commun; que celui qui doit juger une conteſtation doit examiner ſcrupuleuſement les piéces produites de part & d'autre, & les comparer ſans prévention. Voilà pour la ſeconde inſtitution, pour celle qui doit décider.

Vous ne pouvez nier, Monſieur, que l'inſtitution Chrétienne, telle que je la propoſe, ne ſoit conforme aux principes de Saurin, à ceux de Jean-Jacques Rouſſeau, & au défaut d'autorité infaillible que vous reconnoiſſez dans le corps de vos Paſteurs. Elle doit être différente, ſelon les âges; pour l'enfance & pour le tems deſtiné, moins à étudier, qu'à rendre propre à l'étude, doute abſolu des objets de la Religion Chrétienne; pour le tems exercé à l'art de la critique & de la bonne dialectique, examen ſérieux & impartial des diſputes de religion qui ont fait naître diverſes Sectes.

La premiere, celle qui concerne l'âge d'ignorance, ou les vingt premieres années de notre vie, eſt contraire aux droits acquis aux enfans ſur le Ciel, puiſqu'elle rend douteux pour eux, leur origine céleſte, leur deſtination pour l'éternité, & les obligations dont ils ſont chargés en conſéquence de ces droits; puiſqu'elle les met hors d'état d'offrir à Dieu les prémices de leur liberté, par celui ſans lequel il eſt impoſſible de rendre un culte agréable au Pere Céleſte. Elle ne convient donc point dans l'Egliſe Romaine, parce que cette Egliſe étant la mere des enfans par le St. Baptême, a droit de les élever dans la ferme perſuaſion de leur origine, & de leur deſtination céleſtes, dans la foi, dans la confiance abſolue au Rédempteur; comme les meres par l'ordre naturel & civil, ont le droit d'élever les enfans dans la perſuaſion de leur nobleſſe, & dans le reſpect qu'ils doivent naturellement à leurs auteurs. Pour l'âge où l'on ne peut être décidé que par l'autorité, où l'on a des devoirs & un culte à rendre, où la raiſon commence a poindre, où la liberté ſe développe. Pour l'âge qui pour pluſieurs eſt le ſeul temps où ils puiſſent

mériter la vie éternelle par J. C. il eſt évident que l'autorité eſt le ſeul ſuplément à ce qui manque aux lumiéres & au raiſonnement ; & que l'Égliſe qui tient pour maxime, que celui qui ne croit pas au Médiateur ſera condamné, doit conduire à la foi par l'autorité, ceux qui ſont incapables d'y parvenir par la voie de la diſcuſſion & de l'examen. Mais le culte dû à Dieu ne peut être hazardé; l'autorité propre à conduire les enfans & les ſimples, & qui leur apprend à adorer le Médiateur, doit donc être divine & infaillible. Et c'eſt ce qui manque de votre aveu à votre Égliſe. Vos Paſteurs n'ont point reçu de J. C. le droit divin d'enſeigner toutes les Nations ; ils n'ont que le droit naturel de diſputer & de convaincre par la force du raiſonnement. Que ſont donc les ſimples parmi vous, que deviennent les perſonnes non lettrées ; également ineptes à ſaiſir, & à appliquer les loix d'une ſaine critique; ou qui n'ont ni le tems ni les moyens de ſe former à ce genre pénible d'étude. Que devient le plus grand nombre? Ou de purs Téiſtes, des inconvaincus, ou des adorateurs de l'Homme-Dieu, ſur la confiance qu'ils ont en l'autorité purement humaine de leurs Paſteurs. C'eſt-

à-dire des idolâtres du vrai Dieu.

La seconde institution, celle qui ne convient qu'au petit nombre de jeunes gens qui ont fait avec succès de bonnes études, & sont en état de juger de la vérité de la Religion, & de discuter les prétentions des diverses sociétés Chrétiennes; cette seconde institution n'est pas nécessaire dans la Religion Romaine, où les plus érudits, selon le précepte du Seigneur doivent être dociles comme le sont les petits enfans. Elle n'est pas même proposable au grand nombre, pour qui de pareilles discussions sont trop fortes. Et même celui qui croit, & qui est propre à cet examen, n'y peut chercher que le plaisir qu'un jeune homme de qualité prend à examiner les titres de son ancienne Noblesse.

Ces deux sortes d'institutions ne sont donc essentielles qu'à vos Eglises Réformées. Mais ont-elles jamais été pratiquées? Vos Ministres, & les Peres de familles n'ont-ils pas élevé dans tous les tems les enfans dans les préventions les plus odieuses contre la Religion Romaine. Ils ont donc violé les principes de leur réforme, & le droit naturel; & ont manqué à la premiére institution. La

ſeconde a néceſſairement été viciée par la premiére. Jamais vos Miniſtres n'ont conſeillé à leurs éléves de ſe dépouiller de tous préjugés pour comparer avec impartialité les ouvrages des Controverſiſtes des deux communions. Jugez, Monſieur, ſi nos Miniſtres François, notoirement coupables de cette prévarication, n'ont pas mérité d'être expulſés de ce Royaume? Jugez s'ils ont bonne grace à demander d'y être rétablis?

De ce fait, je veux dire de la prévarication des Miniſtres en France, en un point eſſentiel à la réforme, reſulte la pleine juſtification des ordres que nos Rois ont donné tant de fois aux Proteſtans d'envoyer leurs enfans s'inſtruire dans les Écoles Catholiques, pour contrebalancer les préventions dont ils étoient imbus dans la maiſon paternelle. De votre côté, on a crié, à l'injuſtice, à la vexation, à l'uſurpation ſur les droits naturels de l'autorité paternelle. Où eſt l'injuſtice? On vous contraint, dis-je, à mes compatriotes Réformés, de réparer l'iniquité que vous commettez contre les principes même de votre Religion. On rétablit vos enfans dans le droit que vous leur donnez de décider avec im-

partialité de la communion dans laquelle ils doivent faire leur ſalut, vous les avez imbus de préjugés. Nos Rois veulent que vous les mettiez à même d'en vérifier la juſtice ou l'injuſtice ; & ils le veulent en s'autoriſant des principes de votre Réforme. Ils veulent que vos enfans ayent la premiere inſtitution Chrétienne, ſelon l'eſprit de cette même réforme. Et ils s'eſtimeroient trop heureux, s'ils étoient univerſellement ſecondés par des Paſteurs zèlés, & éclairés, pleins de la doctrine des Livres que je viens de vous indiquer, fidéles ſur-tout aux excellens principes de l'expoſition de la Doctrine Catholique du grand Boſſuet. De quel droit voudriez-vous empêcher que vos enfans appriſſent proviſionnellement le Cathéchiſme de l'Égliſe Catholique, comme ils apprennent proviſionnellement celui de votre Communion. Vous abuſez cruellement de l'autorité paternelle, refuſerez-vous à nos Rois le droit de vous renfermer dans l'uſage légitime de cette autorité.

Vous me demanderez comment vous en abuſez. J'ai prévenu cette queſtion ; quand je vous ai reproché que vous ſéduiſiez d'avance ceux que vous deſtinez

à juger des points controverſés entre votre Égliſe & la nôtre. Voilà votre injuſtice contre l'Égliſe Romaine : quand je vous ai reproché que vous éleviez vos enfans dans le doute du caractère, des droits, reçûs dans Baptême ; des obligations qui en réſultent, & de la Divinité de leur Rédempteur ; dans l'obligation même de ne rien croire de tout cela ; en leur annonçant néanmoins que celui qui croit en J. C. a la vie, & que celui qui n'y croit pas ſera condamné. Voilà votre injuſtice contre vos enfans.

Pardonnez, Monſieur, ces triſtes & fâcheuſes réflexions à mon zèle ; il eſt placé ; & je vous aſſure qu'il n'eſt point amer. Je ne ſonge point à ſerrer les liens de nos frères ſéparés dans l'ordre Civil. Plût à Dieu que ſur ce point je puiſſe être écoûté, & que je ne fuſſe pas arrêté par des vues ſupérieures que je dois croire plus ſages & plus étenduës que les miennes. En ſatisfaiſant votre curioſité, n'ai-je pas dû finir par réveler l'intérêt eſſentiel qui en réſulte. J'attends beaucoup de votre bonne foi, & plus encore de l'Eſprit qui ſouffle où il veut. Et qu'eſpérai-je ? Que vous uſerez du droit que votre Communion vous donne

ſur elle-même. Que vous jugerez qu'elle n'eſt point l'Égliſe de J. C. puiſqu'elle ne ſe reconnoît aucune autorité ſur les enfans de Dieu ; puiſqu'elle n'oſe ſe faire reconnoître pour leur mere ; & qu'elle les renvoye à l'âge de vingt ans pour s'en choiſir une ; pour reconnoître les titres de leur adoption par le Pere Céleſte, qui ſont les Saintes Écritures ; puiſqu'au lieu de leur donner le pain des Anges, préparé pour les enfans du Pere Céleſte, elle ne leur donne que l'aliment commun, deſtiné aux enfans des hommes ; puiſqu'ayant fait ſchiſme avec les quinze premiers ſiécles de l'Égliſe, elle ne ſuccède ni médiatement ni immédiatement à la ſociété formée ſur la terre par J. C. Puiſque l'éducation qu'elle donne ne forme tout au plus par elle-même, que des Théiſtes, ou des inconvaincus au lieu de fidèles, puiſqu'elle écarte de J. C. les petits enfans contre ſon ordre exprès ; puiſque vous ne pouvez y profeſſer les points de la Doctrine Chrétienne, que par la ſcience qui enfle, & point du tout par la docilité commune aux enfans & aux ſimples, preſcrite par J. C. Pouvez-vous lui pardonner à cette Égliſe de vous avoir

réduit durant vingt ans à la cruelle alternative, ou de ne pas croire en J. C. ou de n'y croire, & de ne l'adorer que ſur une autorité humaine, faillible, qui s'annonçoit, & que vous reconnoiſſiez pour telle. Agréez je vous ſupplie le travail que j'ai entrepris à votre conſidération, comme un témoignage du dévouement avec lequel je ſuis très-parfaitement, &c.

FIN.

ERRATA.

Pages.	*Lignes.*	*Fautes.*	*Liſez :*
36.	18.	Je terminerai,	Je ternirai.
68.	7.	*vacuares*,	*vacua res.*
ibid.	8.	*Phantaſmæ*,	*Phantaſma.*
110.	31.	*Eccleſia*,	*Eccleſiæ.*
113.	7.	*Debitis*,	*Debetis.*
179.	10.	préloir,	pré valoir.
184.	19.	gras,	gros.
212.	3.	que ferez,	que vous ferez.
220.	26.	que aurez,	que vous aurez.
225.	3.	quel humanité,	que l'humanité.
227.	26.	un eff etdu,	un effet du.
252.	6.	dans Baptême,	dans le Baptême.

Dans l'Avertiſſement, *page* x. *ligne* 3. & *page* xiv. *ligne* 17. on trouve Paſqual, *liſez* Paſcal.

LISTE

De quelques Livres de Théologie qui ſe vendent chez ROZET, Libraire à Paris, rue S. Séverin, à la Roſe d'Or.

LE Long, *Bibliotheca ſacra*, in-8°.
Critique des Auteurs Eccléſiaſtiques, *par Grancolas*, 2 vol *in*-8°.
La Sainte Bible, traduite en François, 3 vol. *in fol.*
Hiſtoire du Peuple de Dieu, *par le P. Berruyer*, 13 vol. *in*-4°.
——— La même, 18 vol. *in*-12.
Nouveau Teſtament, *par M. le Maitre de Sacy*, 1 vol. *in*-12.
Nouveau Teſtament, 2 vol. *in*-8°. *avec figures.*
Eraſmi, Paraphraſis in Evangelium ſecundum Joannem, in-8°.
Theophylacti, in quatuor Evangeliſta enarrationes, in-fol.
Arnobius in Pſalmos, in-8°.
Epitome in quatuor lib. ſentent. Petr. Lomb. in-8.
Baſilii (Sancti) opera omnia, grec & latin, *ex edit. Benedict.* in-fol. 3 vol. grand papier.
Tertulliani, opera omnia, in-fol.
Irenæi (Sancti) opera omnia, fol. *Oxoniæ.*
Gregorii Magni (Sancti) opera omnia, fol.
Saint Cyprien de la mortalité.
Lactantii Firmiani opera, 1 vol. *in*-12.
Auguſtinus (Sanctus) per ſe ipſum Docens Catholicos & vincens Pelagianos, in 8°.

Lettres de Saint Auguſtin, traduites *par Dubois*, 6 vol. *in* 12,

Les Soliloques, le Manuel & les méditations de Saint Auguſtin, 1 *vol. in* 12.

Sancti Thomæ Aquinatis totius Summæ conclusiones, 1 vol. in-12.

Summula Cajetani, 1 vol. in-12.

Hiſtoire du Concile de Piſe, *par Lenfant*, 2 *vol. in* 4°. grand papier.

Hiſtoire du Concile de Baſle, par le même, 2 *vol. in*-4°.

Hiſtoire du Concile de Trente, *par Frapaolo Sarpi*, traduite *par le P. Courrayer*, 3 vol. *in*-4°.

LeConcile de Trente, *par Chanut*, 1 vol. *in*-12.

Notes ſur le Concile de Trente, 1 *vol. in*-8°.

Canones Conciliorum, vol. *in*-12.

Vérité de la Religion, *par Grotius*, 1 vol. *in*-12.

Vérité de la Religion Chrétienne, *par Abbadie*, avec l'Art de ſe connoître, qui ſe vend ſéparément, 4 vol. *in*-12.

La Religion Chrétienne prouvée par les faits, *par l'Abbé Houteville*, 4 vol. *in*-12.

Défenſe de la Religion, tant naturelle que révélée contre les infidèles & les incrédules, &c. traduit de l'Angloiſ, *de Burnet*, 6 vol. *in*-8°.

Theologia Pictavienſis, 5 vol. *in*-12.

Theologie morale *de Juenin*, 6 vol. *in*-12.

Simmonet inſtitutiones Theologicæ, 11 vol. *in*-8°.

Launoii (*Joan.*) *opera omnia*, in fol. 10 vol.

——— *ejuſd. obſervationes in librum qui inſcribitur Regia in matrimonium poteſtas*, in-4°.

Lettres d'un Théologien (*M. de Launoy*) ſur l'uſure, *in*-4°.

Opuſcules & Lettres *de M. Hamon*, 3 vol. *in*-12.

Moſconius de majeſtate militantis Eccleſiæ, in-4°.

Traité du devoir & de la vie des Evêques, 1 *vol. in*-12.

Caractére des Officiers de l'Evêque, 1 vol. *in*-12.

Traité des Ecoles Epiſcopales *par Cl. Joly*, 1 vol. *in*-12.

Praxis ſacrorum Rituum ac cæremoniarum, 1 vol. *in*-12.

Ceremoniale Pariſienſe, 1 vol. *in*-8°.

Francolini de Tempore horarum Canonicarum, in-4°.

Dictionnaire Eccléſiaſtique, &c. Ouvrage très-utile aux Eccléſiaſtiques, 1 vol. *in*-12.

Examens particuliers ſur divers ſujets propres aux Eccléſiaſtiques, vol. *in*-12.

Le parfait Eccléſiaſtique, ou inſtructions ſur toutes les fonctions Cléricales, *in*-4°.

Conduite pour les Séminaires, *par Beuvelet*, *in*-12.

Inſtruction des Prêtres, *in*-4°.

Retraite pour les Eccleſiaſtiques par le P. Nevéu 1 vol. *in*-4°.

Obligations des Eccléſiaſtiques, vol. *in*-12.

Theſaurus Sacerdotum & Clericorum, in-24.

Conduite des Curés, tirée de Saint Jean-Chriſoſtome, *in*-8°.

Le bon Curé, ou avis aux Curés touchant leurs charges, *in*-12.

Stimulus Paſtorum à Barth. de Martyr. in-12.

Binsfeld, (*Petr.*) *Enchiridion Theologiæ Paſtoralis*, in-24.

——— *Ejuſd. de Simonia*, in-12.

De Simonia & munerum ac retributionum gra-

tificatione in re beneficiaria ; Leodii, in-12.
Le Directeur dans les voyes du ſalut, *in*-12
Le Directeur pacifique des conſciences, vol *in*-8o.
Théorie & pratique des Sacremens, 3 vol *in*-12.
Inſtruction ſur les Sacremens, *par M. le Tour neux*, 1 vol. *in*-12.
Eſſais d'exhortation avant & après l'adminiſ tration du Viatique, *in*-8o.
Le miroir des Prêtres & des Confeſſeurs, *in*-12.
Aphoriſmi Confeſſariorum, in-24.
Compendium manualis ad uſum Confeſſariorum, in-24.
Summa Confeſſionalis Dom. Antonin. Archiepiſcop. Florentini, in-12.
Tractatus de officiis Confeſſarii, in-12.
Inſtructions de Saint Charles Borromée, aux Confeſſeurs, *in*-12.
Traité de la Confeſſion, *par Dom Denis de Ste Marthe*. in-12.
Methodus confeſſionis, in-24.
Examen général de tous les états & conditions, & des péchés qu'on y peut commettre, vol. *in*-12.
La Confeſſion coupée, vol. *in*-12.
Réſolutions de pluſieurs cas de conſcience, *in*-12.
Pratique du Sacrement de Pénitence, *in*-12.
Cenſure & Lettres Paſtorales de l'Evêque d'Arras, ſur le Sacrement de Pénitence, 1 vol. *in*-12.
De la fréquente Communion, *par Arnaud*, in-24.
Catéchiſme des Indulgences & du Jubilé, 1 vol. *in*-12.

Caniſius, *Cathechiſmus Græco-Latinus*, in-24.
Sermons de Saint Grégoire, 2 vol. *in*-8o.
Homélies de Saint Jean-Chriſoſtôme, ſur les Actes des Apôtres, *in*-8o.
Sermons de Saint Jean-Chryſoſtôme au Peuple d'Antioche, *in*-8.
Sermons choiſis de Saint Jean-Chryſoſtôme, 2 vol. *in*-8o.
Panégiriques des Martyrs, de Saint Jean-Chryſoſtôme, *in*-8o.
Auguſtini (*Sancti*) *Homiliæ*, in-8o.
Theſaurus novus enarrationum Quadrageſimalium. in-8o.
Perpiniani (*Joan.*) *orationes*, in-12.
Avancini (*Nicol.*) *orationes de Deo, & de Deo Homine, de beata Virgine & Sanctis*, 2 vol. *in*-12.
Guiniſii (*Vincent.*) *allocutiones Gymnaſticæ*, in-24.
Firmamentum ſimbolicum in quo Dei-paræ elogia, quibus velut firmamentum ſtellis eſt ornatæ ſimbolicè depinguntur, in-4o.
Quadrageſimale Ambroſianum, *R. P. Mathiæ Bellintani*, 2 vol. *in*-8o.
Sermons du P. Cheminais, 5 vol. *in*-12.
Panegiriques des Saints par la Rue, 2 vol. *in*-12
——— Les mêmes 2 vol. petit caractere.
Oraiſons Funèbres du P. la Rue, *in*-12.
——— Les mêmes petit caractère, *in*-12.
Prônes de M. Hebert Evêque d'Agen, 4 v. *in*-12.
Petits Prônes de Girard, 4 vol. *in*-12.
Rhétorique de l'Egliſe ou l'Eloquence des Prédicateurs, *in*-8o.
Cantique des Cantiques de Salomon, *in*-8o.
Explication en vers du Cantique des Cantiques, *in*-12.

De la dévotion à la Vierge, & du culte qui lui eſt dû, *in*-12.

Le chef-d'œuvre de Dieu, & les ſouveraines perfections de la Vierge, *in*-8o.

Explication de la Paſſion, *par l'Abbé Duguet*, 14 vol. *in*-12.

L'Eſprit du Chriſtianiſme, *par le P. Neveu*, in-12.

Année Chrétienne de M. le Tourneux, 13 vol. *in*-12.

Exercice pour les principales actions de la journée Religieuſe, *in*-12.

Le Chrétien inconnu, *par Boudon*, *in*-12.

Egaremens des hommes dans la voye du ſalut, *in*-12. 2 vol.

Entretiens ſpirituels, *par Saint François de Sales*, in-18.

De Dei Præſentiâ, *in* 12.

La Paix de Dieu pour être annoncée aux Chrétiens, *par du Refuge*, *in*-12.

Elévations à Dieu, *par Boſſuet*, 2 *vol. in*-12.

Entretiens d'une ame avec Dieu, *par M. Hamon*, *in*-12.

Sentimens & devoirs d'une ame Pénitente, *in*-12.

Contemplations du Bienheureux Jean Samſon, *in* 4°.

Traité de l'Oraiſon, *in*-8°.

Explication de l'Oraiſon Dominicale, *par un Solitaire*, *in*-12.

De la Perfection du Chrétien, *par le Cardinal de Richelieu*, *in*-12.

Penſées ſecrétes ſur la Religion, *par Beveridge*, 2 *vol. in*-12.

Penſées évangéliques pour chaque jour de l'année, 2 *vol. in* 12.

Penſées Chrétiennes pour tous les jours du mois, *par l'Abbé de Bellegarde*, *in*-12.

Sentimens chrétiens propres aux malades & infirmes, *in*-12.

Motifs de conſolation dans les ſouffrances, *in*-16.

Maniere de ſe préparer à la mort pendant la vié, *par le P. Neveu*, *in*-12.

Parallele des mœurs de ce ſiécle & de la morale de Jeſus-Chriſt, *par le P. Croiſet* 2 *vol. in*-12.

Explication des caracteres de la Charité, ſelon St. Paul, *par Duguet*, *in*-12.

Traité de la charité envers Dieu, 1 *vol. in*-12.

Traité de la charité envers le prochain, 1. *vol. in*-12.

Abregé de la morale de l'Evangile, 3 *vol. in*-12.

Méditations ſur les Evangiles, *par Buſée*, 2 *vol. in*-12.

Méditations ſur l'Evangile, *par Boſſuet*, 4 *vol in*-12.

Traité ſur la Priere publique, *par Duguet*, *in*-12.

Explications des maximes des Saints, *par Fenelon*, *in*-12.

Inſtruction chrétienne ſur les huit Béatitudes, *in*-12.

Gerſen (Joan.) *De Imitat. Chriſti contra Thomam à Kempis in*-8.

Bourgheſii (Joan.) *Inſtitutiones Chriſtianæ pietatis*, *in*-8°.

Manuel du Soldat chrétien, trad. du lat. d'Eraſme, *in*-12.

Vies des Saints, avec des réflexions, *par M. Etienne*, 3 *vol. in*-12.

Vie de Ste. Thereſe, *in*-8°.

Brunner (Andr.) *Faſti Marianni*, 2 *vol. in*-12.

Semaine Sainte à l'uſage de la Maiſon du Roi, & autres de toute eſpéce.

Prieres & Inſtructions chrétiennes en vers, *à Paris, de l'Imprimerie de Vitré, in-12.*

Régle du Tiers Ordre de S. François, *in-12.*

Sentimens qu'il faut inſpirer à ceux qui s'engagent dans la vie religieuſe, *in-12.*

Inſtructions religieuſes, *par le P. Yves, in-4°.*

Conduite du Religieux, *par le P. Yves, in-4°.*

La Religieuſe, dans la ſolitude, 1 *vol. in-12.*

Catalogus Hæreticorum, ſeu de moribus & erroribus omnium Hæreticorum, in-4°.

Bevani (Mart.) compendium Controverſiarum, in-24.

Enchiridion Controverſiarum Ant. Franciſco Coſtero, vol. in-8°.

Controverſe de M. Bourſeis, *in-4°.*

Artifices des Hérétiques.

Avertiſſement de Vincent de Lerins ſur l'antiquité, l'univerſalité, & les Myſteres de l'Egliſe, 1 *vol. in-12.*

Avoiſinement des Proteſtans vers l'Egliſe Romaine, *in 8°.*

De Cæna Domini Calviniſtica, in-8°.

Réfutation des Erreurs de Paul Ferry, *par Boſſuet*, 1 *vol. in-12.*

De l'unité de l'Egliſe, ou réfutation du nouveau ſyſtême de M. Jurieu, 1 *vol. in-12.*

Méthode facile pour convaincre les Hérétiques, *in-4°.*

Conformité de la conduite de l'Egliſe pour ramener les Proteſtans, 1 *vol. in 12.*

Sentimens d'Eraſme, conformes à ceux de l'Egliſe Catholique, *in-12.*

Preuves & préjugés pour la Religion Catholique contre les fauſſes Religions, *in 4°.*

ie & la fauſſe Religion par forme d'en-
ens, 1 *vol. in*-12.
res ſur les Mariages proteſtans, 2 *vol.*

n de deux queſtions ſur le Mariage, *in*-4.
; Provinciales, avec les notes de Wen-
k, 4 *vol. in*-12.
rmité des Cérémonies Chinoiſes, avec
latrie Grecque & Romaine, *in*-12.
e des Conſtitutions des Papes & des
rets du Clergé, contre Janſenius, *par*
. *Amelotte*, *in*-4°.
tions Paſtorales, Mandemens & autres
rages de M. de Fenelon, Archev. de
brai, 5 *vol. in*-12.
rations de Sorbonne au ſujet du Dé-
du 5 Mars 1714, *in*-12.
inſtructives ſur les erreurs du temps,
l. *in*-12.
on ſoumiſe à l'autorité en matiere de
1 *vol.*
béiſſance dûe au Pape en matiere de
1 *vol. in*-12.
gie de la Miſſion de S. Maur, en France,

ation ſur l'Hemine de Vin & la livre de
de S. Benoît, *vol. in*-12.
utheri Helvẽti (id eſt Zimmermanni) de
culis, editio nova, Edimburgi 1755,
l. in 8.
liquiarum ſacrarum cultu, Aut. Sten-
, *in*-12.
Flagellantium, Aut. Boileau, 1 *vol.*

: des Flagellans, trad. du latin de l'Ab-
oileau, 1 *vol. in*-12.

Traité de la puiſſance Eccléſiaſtique, *par Elies Dupin*, *in* 8°.

Traité hiſtorique & dogmatique des Priviléges & Exemptions Eccléſiaſtiques, *in*-4°.

Traité des œconomats & des réparations des Egliſes, *par M. Piales*, 4 *vol. in*-12.

Gibert (J. P. D.) *doctrina Canonum Corpore Juris incluſorum*, *in*-12.

Caboſſutius (*Joan.*) *Theoria & praxis juris Canonici*, *in*-4°.

Hiſtoire du Droit Public Eccléſiaſtique François, *par Burigny*, 2 *vol. in*-4°.

——— Le même, 2 *vol. in*-12.

Hiſtoire du Droit Canonique & du gouvernement de l'Egliſe, *in*-12.

Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Gallicane par rapport à la Cour de Rome, *par Dumarſais*, 1 *vol. in*-12.

Molinæi (*Carol.*) *Notæ ad Jus Canonicum*, *in*-8°.

——— *Ejuſdem Commentarii in regulas Cancellariæ Romanæ*, *in*-8°.

Pratique du Droit Canonique, *in*-8°.

Examen des Immunités Eccléſiaſtiques, *vol. in*-12.

Traité de l'Indult, 2 *vol.*

De l'autorité du Roi ſur l'âge néceſſaire aux Religieux, *vol in*-12.

Concordata inter Leonem X. & Franciſcum I. cum Pragmatica Sanctione, *vol. in*-12.

Lettres *ne repugnate*, 1750, 1 *vol. in*-12.

On trouvera chez le même Libraire pluſieurs autres Livres de dévotion & de piété ; ainſi que toutes autres eſpéces de Livres ſur toutes ſortes de Sciences & d'Hiſtoire, tant de France que des Pays Etrangers.

IE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

book is under no circumstances to be
taken from the Building